



**HAL**  
open science

## La famille Giraud : l'écriture en héritage

Leslie Masson

► **To cite this version:**

| Leslie Masson. La famille Giraud : l'écriture en héritage. Histoire. 2023. dumas-04302221

**HAL Id: dumas-04302221**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04302221>**

Submitted on 23 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# La famille Giraud : l'écriture en héritage

---



MASSON Leslie

*DU Distanciel de généalogie et histoire des familles – semestre 2*

*Année universitaire 2022/2023*

Promotion « Chihuahua »

**Sous la direction de Stéphane Cosson**

*« Je soussignée, Leslie Masson, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous les raisonnements et toutes les conclusions, empruntés à la littérature, sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations et n'a jamais été publié. »*

# SOMMAIRE

---

INTRODUCTION	p. 4
I. Sisteron : lieu de vie du couple Jules César Augustin Napoléon Giraud et Marie Thérèse Roux	p.5
a. Présentation historique	p.5
b. Les armoiries de la ville et leur évolution	p.9
c. La bourgeoisie locale du 19 <sup>ème</sup> siècle	p.11
II. L'ascendance maternelle de Jules César Augustin Napoléon Giraud : les Motet, une famille de notaires	p.12
a. Historique du village de Peipin	p.12
b. L'ascendance maternelle de Jules César	p.14
c. Le notaire au 18 <sup>ème</sup> et 19 <sup>ème</sup> siècle et la transmission de la charge chez les Motet	p.16
III. Le couple Jules César Augustin Napoléon Giraud et Marie-Thérèse Roux	p.19
a. Présentation du couple : ascendance et collatéraux	p.19
b. Leur mariage et leur descendance	p.25
c. Marie Julie Augustine et Jules Jean Augustin	p.28
IV. Louis Firmin et sa descendance : trois fils sans union ni descendance mais une héritière	p.35
a. Le couple Louis Firmin et Marie Castagnier	p.35
b. Les trois fils	p.40
c. L'ascendance maternelle de Marie Castagnier et la cousine Louise Félicienne Richaud, héritière de la famille Giraud	p.54
V. Greffiers et commis greffiers au tribunal	p.60
a. Historique du tribunal de Sisteron	p.60
b. La charge de greffe dans le fonctionnement de la justice locale	p.62
c. Transmission de la charge chez les Giraud	p.64
VI. Les biens de la famille Giraud	p.66
a. Des terres et des propriétés	p.66
b. Le n° 41 rue Droite à Sisteron	p.68
c. La reconstruction après les dommages de guerre	p.71
POST SCRIPTUM	p.74
CONCLUSION	p.75

# INTRODUCTION

**9 janvier 2023**

Et voilà, nous y sommes. En 2023, mais pas seulement. Voici venu pour moi le moment de choisir le couple qui fera l'objet du mémoire de ce diplôme universitaire dans lequel je me lance. A cet instant précis, au moment de cliquer sur mon ordinateur vers un registre de mariage, je ressens un mélange d'appréhension, d'impatience, de curiosité, d'excitation et le sentiment qui est celui d'un enfant lorsqu'il va ouvrir une boîte contenant un trésor inconnu.

Je pense à tous ces noms, prénoms et lieux qui au moment d'écrire ces lignes, me sont inconnus et qui deviendront, au fil des jours et des semaines, mes plus fidèles compagnons. Je le sais, ils m'accompagneront la nuit, le jour, à la maison, au travail, dans la voiture, partout... Ce sera comme si eux et moi nous étions toujours connus, comme si ces instants de vie m'avaient patiemment attendus. Ils contribueront, si peu vivants soient-ils, à assouvir ma quête de recherches historiques. C'est ainsi que l'on peut dire qu'il n'est de mort que les choses et les personnes qui ne vivent plus à travers nous. Ainsi, je vais laisser ma main et ma pensée les faire renaître en couchant sur le papier leur histoire.

# I- Sisteron : lieu de vie du couple Jules César Augustin Napoléon Giraud et Marie Thérèse Roux

## a- Présentation historique



Lithographie de la ville de Sisteron © Archives Départementales 04\_51Fi0563 T.

La présence de l'homme à Sisteron est attestée depuis la Préhistoire. Les découvertes archéologiques anciennes et récentes démontrent que cette occupation humaine se poursuit au fil des siècles et fait du lieu une cité Antique importante nommée *Segustero*. La ville, dont la christianisation semble débiter au 5<sup>ème</sup> siècle de notre ère devient rapidement le siège d'un évêché. En effet la présence d'un évêque, *Chrisaphius*, y est connue dès 451 et ce seront 80 prélats qui se succéderont jusqu'à la Révolution <sup>1</sup>.

Idéalement située entre la Méditerranée et les Alpes, la ville est convoitée dès le Moyen-Âge par les différents comtés qui l'entourent. Sa position stratégique et sa configuration géomorphologique en font un lieu de passage et de garde aux

<sup>1</sup> *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*, t. 2. Jean-Aimé Édouard Delaplane, 1843.

portes de la Provence. La clue, ouverte dans la roche par la fonte des glaciers et dans laquelle s'écoule la Durance, crée un passage au pied de deux rochers qui s'opposent. Le premier, accueille dès le Moyen-Âge un château qui, quelques siècles plus tard, deviendra une citadelle. Le second, rocher vertigineux dont la formation stratigraphique est une véritable curiosité géologique, se dresse sur l'autre rive.

Pour ces raisons, la ville sera très tôt fortifiée au moyen de tours et de remparts dans lesquels des portes, plus ou moins importantes, créent des points d'entrée et de contrôle dans la ville. Ruinées puis reconstruites en temps de pestes, qui après les premières vagues du milieu du 15<sup>ème</sup> siècle fait encore 150 morts par jour en 1630 à Sisteron <sup>2</sup>, les fortifications de la ville abritent les Sisteronais qui vivent sous le regard et la protection de la Citadelle. En 1814 subsistent cinq portes et huit tours.

Propriété des comtes de Provence, la ville sera rattachée dans le même temps que celui-ci au royaume de France par une donation du roi René en 1481. Le faubourg de la Baume, espace urbanisé sous le rocher du même nom qui était compris dans le Dauphiné avait quant à lui été rallié à la ville en 1445.

Durant l'époque moderne, de nombreux ordres religieux (clarisses, cordeliers, visitandines, ursulines, capucins, missionnaires de la Croix...) sont représentés par différents couvents et monastères. La vie religieuse y est très dynamique et influente.

Par ailleurs, la vie des habitants est rythmée par les différents marchés et foires agricoles qui se déroulent en grande partie sur le pré de foire, lieu de foulage du blé aux portes de la ville. Des activités artisanales (métallurgie, poterie...) sont exercées en bord de Durance où des moulins auraient pris place dès le Moyen-Âge. En 1720, la peste venue de Marseille fait de nouveau des ravages.

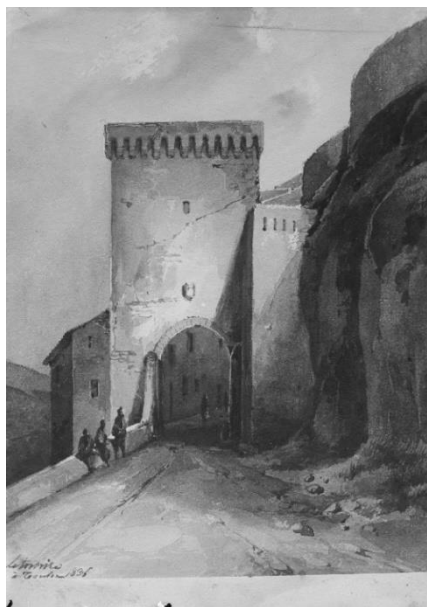


Plan des fortifications de la ville en 1791.  
© Musée gallo-romain de Sisteron.

---

<sup>2</sup> *Histoire de Sisteron tirée de ses archives*, t.2. Jean-Aimé Edouard Delaplane, 1843.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, les remparts subsistent en partie ainsi que la porte de l'entrée nord de la ville nommée « Porte du Dauphiné » car elle ouvre la voie vers celui-ci. Longtemps royaliste, la ville a été « secouée » durant la Révolution par quelques troubles, puis, a vu s'avancer et passer par cette porte Napoléon Bonaparte durant les 100 jours, nommés depuis « le vol de l'aigle », dans sa remontée depuis l'île d'Elbe jusqu'à Paris. Dans ses mémoires personnelles non publiées, Jean-Aimé Edouard De Laplane<sup>3</sup>, raconte l'arrivée de l'empereur le 5 mars 1815.



Représentation de la porte du Dauphiné en 1836, soit 4 ans après le mariage du couple Giraud / Roux.  
© Archives départementales 04.

---

*« Son échappée de l'île d'Elbe nous l'amena à Sisteron, le 5 mars 1815. Ce jour-là, qui était un dimanche, je me trouvais à dix heures du matin à l'extrémité de l'aire St-Jaume, au tournant du chemin de Digne, tenant Aimé par la main (son fils), lorsque Bonaparte parut accompagné du Général Bertrand et d'un petit nombre de cavaliers. Sur son uniforme il portait une redingote grise et il eut suffit de son chapeau classique pour le faire reconnaître. Son maintien était raide et comme celui d'un homme cuirassé ».*

À Sisteron, la population s'organise dans les différents quartiers délimités par la configuration particulière de la ville, en escaliers, du fait de la roche et de la pente induite par celle-ci. Les maisons sont ainsi construites sur de nombreux étages dont une partie est visible uniquement côté sud et est. Lorsque l'on entre en rez-de-chaussée dans la rue principale, celui-ci devient le 4<sup>ème</sup> voir 5<sup>ème</sup> étage depuis la rue en dessous. Ce qui fit dire à Paul Arène<sup>4</sup> que « à Sisteron les ânes sont aux fenêtres ».

Des ânes car Sisteron, qui en 1820 compte 4 545 habitants<sup>5</sup>, restera longtemps une ville de paysans citadins. En effet, les quartiers de la Coste et de Bourg-Reynaud sont occupés par des paysans qui partent à la journée cultiver leurs terres, principalement le blé, dans les quartiers périphériques de la ville hors des remparts, et rentrent le soir avec leurs bêtes. Ces dernières logent dans les parties inférieures des maisons, les étages médians étant réservés à l'habitation et celui le plus haut au stockage des céréales.

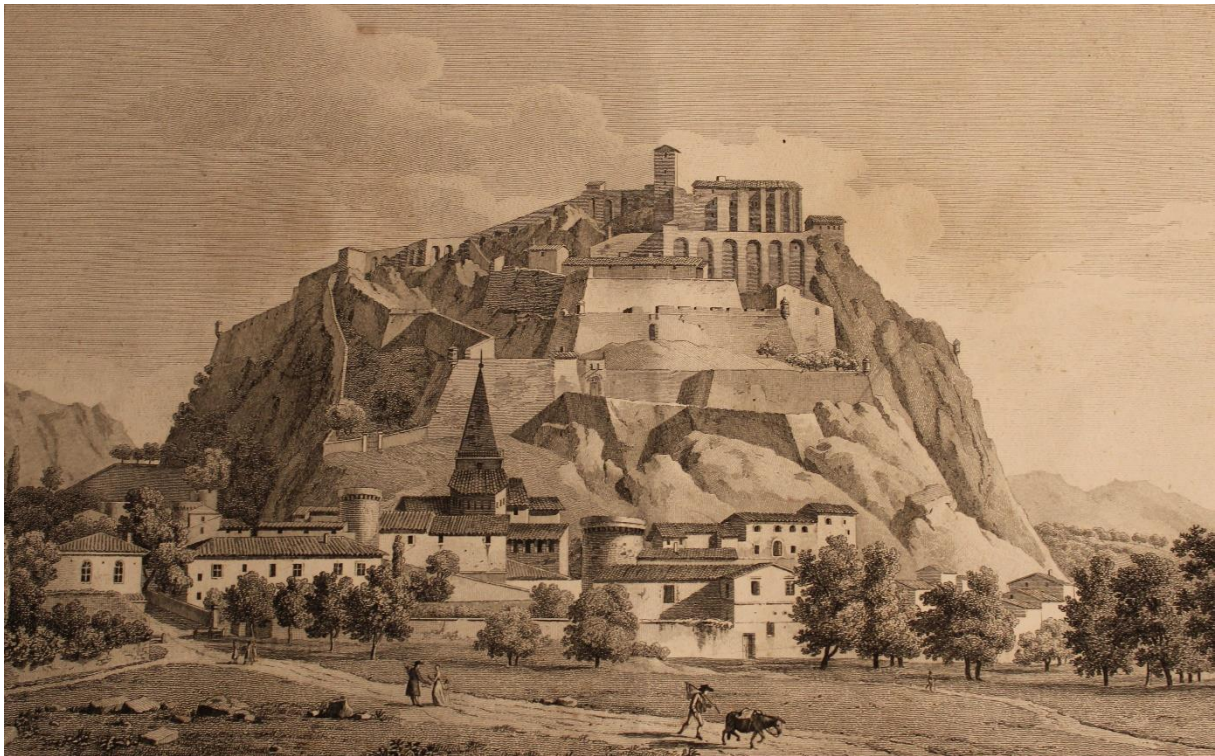
---

<sup>3</sup> **Jean Aimé Edouard De Laplane** est un historien, paléographe et homme politique local qui a rédigé, à la demande de son fils Antoine Ulrich Aimé, l'histoire de la ville en s'appuyant sur ses recherches dans les archives communales. Par ailleurs, Antoine Ulrich Aimé est témoin au mariage du couple étudié.

<sup>4</sup> **Paul Arène** est un écrivain et poète né à Sisteron le 26 juin 1843 il est notamment l'auteur, avec Alphonse Daudet, des *lettres de mon moulin*.

<sup>5</sup> Données issues de la carte de l'arrondissement de Sisteron, 1843. Annexe n°1.





Vue du « château de Sisteron » depuis le sud vers 1820 ou 1840.  
Gravure sur papier de Constant Bourgeois (1785-1846) © Musée gallo-romain de Sisteron.

L'artère principale de la ville appelée « Grand Rue » ou « Rue Droite » suivant les époques, ainsi que les rues jouxtant celle-ci, accueille les commerces et leurs propriétaires. Il s'agit du quartier le plus « riche » de la ville. On y trouve des horlogers, des apothicaires, des tisserands et autres marchands spécialisés, ainsi que différentes institutions (mairie, tribunal, hôpital...) et les lieux de vie pour la population (place du marché, brasseries...). C'est dans cette rue que la famille Giraud, dont je vais retracer l'histoire, s'installe.



La rue Droite.  
© Archives Départementales 04  
AD04\_51Fi0401 T.

## b- Les armoiries de la ville et leur évolution

Des armoiries de la ville sont figurées dans les archives municipales dès 1616 blasonnées ainsi « D'azur [?] à une grande capitale S d'argent, surmontée de 2 fleurs de lys du même en chef, timbré d'une couronne fleurdelysée d'or ». La grande capitale « s » rappelle le nom de la ville « Sisteron », les fleurs de lys et la couronne font référence aux valeurs royalistes de la ville. En effet la ville a acquis certaines libertés et privilèges qui figurent sur un ancien cartulaire calligraphié mentionné aux archives municipales de la ville<sup>6</sup>. Malgré mes recherches, je n'ai pas pu retrouver ce document aux archives municipales ni départementales.



Sac de comptes trésoraires année 1616.  
© archives municipales de Sisteron.



Représentation des armoiries de la ville sur un cadastre de 1650. © Archives municipales de Sisteron.

En 1650, le blasonnement est le suivant « De ... à une grande capitale S surmontée d'une couronne royale à la française, accompagnée de 2 fleurs de lys en chef surmontant deux besants, timbré d'un mont à trois coupeaux, tenu par deux cygnes et deux lions adossés »<sup>7</sup>.

Il est à noter que deux besants sont venus s'ajouter au blasonnement déjà connu. Il est également intéressant de détailler l'ornement extérieur du blason qui semble faire référence à la géographie de la ville, les trois monts, ainsi qu'à la faune et la flore locales au travers des cygnes et d'un végétal, peut-être une branche d'olivier. L'ornement extérieur comprend également plusieurs devises.



Vue panoramique de Sisteron et des trois monts qui l'entourent au Nord, à l'Est et à l'Ouest, 2023

<sup>6</sup> *Essai de monographie de la ville de Sisteron* par Gustave Tardieu, 1900.

<sup>7</sup> Blasonnement de monsieur Desachy pour le cours d'Héraldique du DU « généalogie et histoire des familles » S2 à distance- 2023.

En haut, encadrant les trois monts, figure l'inscription « *tuta montibus* » qui signifie « Protégée par les montagnes ». Cette devise est encore en usage de nos jours. Ensuite, en bas au centre est inscrit « *Sic vivo donc morior* » qui se traduit « Ainsi je vis, donc je meurs »<sup>8</sup>. Le sens de cette citation est le suivant, puisque la nature m'a offert de vivre, j'accepte de mourir puisqu'il ne peut en être autrement. Puis, de chaque côté dans les médaillons portés par les lions, « *De forti dulcedo vigilantia securi qui es* » qui se traduit « Tu es la douceur de la force et vigilant en toute sécurité »<sup>9</sup>. Il est important, à mon sens, de relever ces différentes devises et inscriptions car elles sont le reflet de l'identité géographique et morale de la population de Sisteron. Les valeurs portées par celles-ci seront transmises sur plusieurs générations d'habitants leur donnant un caractère accueillant mais parfois vif tout en conservant la vocation du lieu en tant que point de contrôle, comme cela a été détaillé dans le sous chapitre précédent.

Pour la suite du 17<sup>ème</sup> siècle, les éléments constitutifs de l'écu restent identiques, même si le positionnement des besants et de la couronne est variable.

Enfin, au 18<sup>ème</sup> siècle, l'armorial d'Hozier<sup>10</sup>, fixe définitivement les armoiries encore utilisés de nos jours, comme suit : « De gueules, à une grande « S » d'or, couronnée de même, accompagné de deux fleurs de lis d'or, posées une à chaque flanc, et en pointe de deux annelets de même ».



Armoiries de la ville de Sisteron au 17<sup>ème</sup> siècle  
© Archives municipales de Sisteron.



1



2

1. Armoiries de la ville dans l'armorial d'Hozier, 1700
2. Armoiries actuelles, 2023 de la ville de Sisteron

<sup>8</sup> Traduction par Malvina Conte.

<sup>9</sup> Traduction par Malvina Conte.

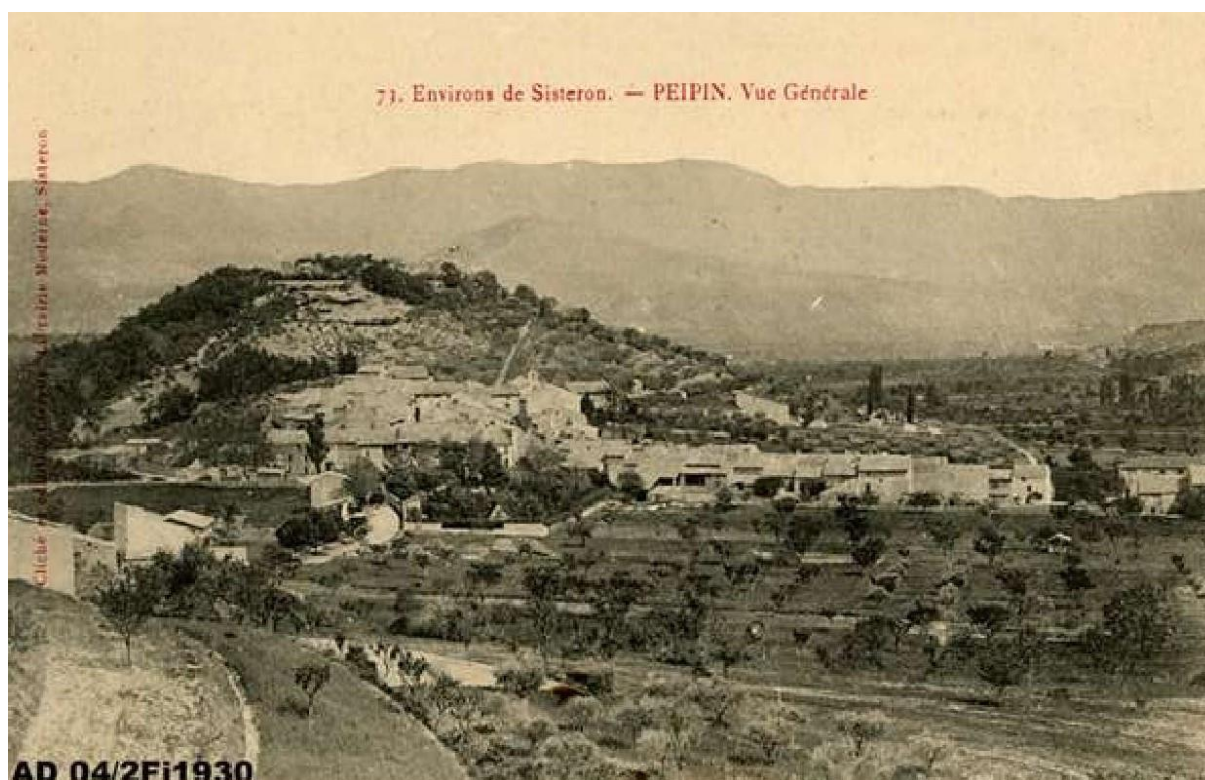
<sup>10</sup> Charles René d'Hozier, juge d'armes et généalogiste du roi, a publié le grand armorial de France établi sur ordre de Louis XIV en 1696. Il comprend 120 000 blasons peints. Source : heraldique-blasons-armoires.com.



## II- L'ascendance maternelle de Jules César Napoléon Augustin Giraud : les Motet, une famille de notaires

### a- Historique du village de Peipin : lieu de vie de la famille Motet

Peipin (04) est un village situé à 8 km de la ville de Sisteron (04). À sa droite se dresse la montagne de Lure et sur sa gauche, la Durance fait son lit.



Carte postale représentant le village de Peipin, 19ème siècle. © Archives départementales 04.

Une production potière y est connue dès l'Antiquité au lieu-dit « les Bons Enfants » <sup>11</sup>.

Point de croisement de trois voies importantes, c'est logiquement qu'un château y est édifié. L'église ainsi que les habitations primitives se nichent contre la fortification. Ce n'est que plus tard que le village actuel situé en contrebas se développe avec sa grande rue et ses édifices publics (mairie, fontaine, four...).

<sup>11</sup> *Notes sur les céramiques gallo-romaines découvertes aux Bons-Enfants, commune de Peipin, près de Sisteron*, pages 334 à 336, Moulin Raymond, 1963 – Archives départementales 04 : Per 061- Tome XXXVII – n° 235, 1963.

Au Moyen-Âge le village possède un péage <sup>12</sup> dont la pancarte <sup>13</sup> est enregistrée et homologuée par la cour et portée, par affichage, à la connaissance des passants. Le droit de péage de Peipin appartient au monastère de l'ordre de Sainte Claire de Sisteron.

En 1253, Béatrice, comtesse de Provence conserve sur le territoire cinq des péages pré-existants, ceux de Pertuis, La Brillanne, Peyruis, Céreste et Peipin. Dès 1285 un tarif unique s'applique à l'ensemble. Les revenus de ces péages sont employés à l'entretien des routes, chemins et ponts.

Le village, dont la population rurale est réduite, a donc une vocation de contrôle importante durant plusieurs siècles.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, les habitants qui vivent principalement de l'agriculture, développent également des activités autour de l'exploitation de carrières de pierres <sup>14</sup>.



Village de Peipin - Cadastre napoléonien. © Archives départementales 04.

<sup>12</sup> *Le péage de Peypin et les péages des Basses-Alpes*, J.-M. Maurel. Archives départementales : Per 061-Tome IX- pages 29, 103, 171 et 201, 1899-1900.

<sup>13</sup> *Sur une pancarte de l'ancien péage de Peipin*, Georges Davet, Archives départementales : Per 061-Tome XLIII- N°274 - pages 114 à 141, 1974.

<sup>14</sup> Archives départementales 04 : EDEP 145/ 103 et 104. Annexe n°3.

## b- L'ascendance maternelle de Jules César<sup>15</sup>

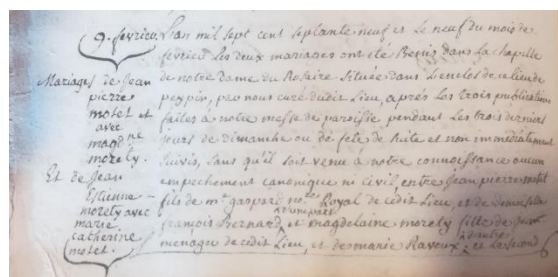
La mère de Jules César, Marie Magdeleine Motet est la fille de Jean Pierre (1752-1829) et de Magdeleine Morety (1755-1837). Les familles Motet et Morety vivent à Peipin (04).

La fratrie de Jean Pierre est issue du couple formé par Gaspard et Françoise Bernard unis par le mariage le 19 octobre 1746 à Sisteron<sup>16</sup>. J'ai retrouvé l'acte de mariage tout à fait par hasard en recherchant d'autres actes dans les registres paroissiaux de Sisteron. Celui-ci bien rédigé, a attiré mon attention. Ce fut une découverte assez incroyable car je ne m'y attendais pas du tout. Initialement, je pensais trouver ce mariage dans les registres de la ville de Peipin, l'épouse en étant potentiellement originaire. L'acte spécifie ainsi que le curé de l'église cathédrale et paroissiale de Sisteron, rédacteur de l'acte, a été délégué par les curés de Peipin (04) et d'Oraison (04), villes desquels sont originaires les époux, pour unir devant Dieu Gaspard et Françoise, sans qu'aucun empêchement ne lui soit parvenu. Mes recherches concernant l'ascendance Bernard auraient dû me porter vers la ville d'Oraison (04) mais je n'en ai pas eu le temps.

J'ai ensuite pu reconstituer cette fratrie lors de mes recherches aux archives municipales de Peipin. Celles-ci ont dû être menées page par page, car les naissances se trouvent dans les registres paroissiaux, mais se sont avérées sans grande difficulté car la commune à cette époque est peu peuplée donc les registres comportent un nombre de pages raisonnable pour pouvoir les parcourir. De plus le rédacteur avait une belle écriture bien lisible.

Je dénombre ainsi sept enfants (quatre garçons et trois filles). Les frères de Jean Pierre sont Étienne (1749-1817), Joseph (n.1758) et Grégoire (n.1764). Ses sœurs sont Marie Félicité (n.1754), Françoise Nicole (n.1761) et Marie Catherine qui épouse le 9 février 1779 à Peipin (04) Jean Étienne Morety qui est le frère de Magdeleine. C'est à cette même date que Jean Pierre et Magdeleine se marient également à Peipin<sup>17</sup>. J'ai pu relever que le couple Jean Étienne Morety et Marie Catherine aura au moins une fille, Marie Françoise qui décède à l'âge de deux ans.

« L'an mil sept cent septante neuf et le neuf du mois de février les deux mariages ont été bénis dans la chapelle de notre Dame du Rosaire située dans l'enclos de ce lieu de peypin par nous curé dudit lieu, après les trois publications faites à notre messe de paroisse pendant les trois derniers jours de dimanche ou de fête de suite et non immédiatement suivis, sans qu'il soit venu à notre connaissance aucun empêchement canonique ni civil, entre Jean Pierre Motet fils de m[aitr]e gaspard no[tai]re royal de ce dit lieu, et de demoiselle françoise Bernard d'une part et magdelaine morety fille de Jean ménager de ce dit lieu, et de marie Ravoux à d'autre [...] ».



Extrait de l'acte de mariage remarquable du 9/02/1779.

<sup>15</sup> À partir de cette page j'utiliserai « Jules César » pour évoquer Jules César Augustin Napoléon.

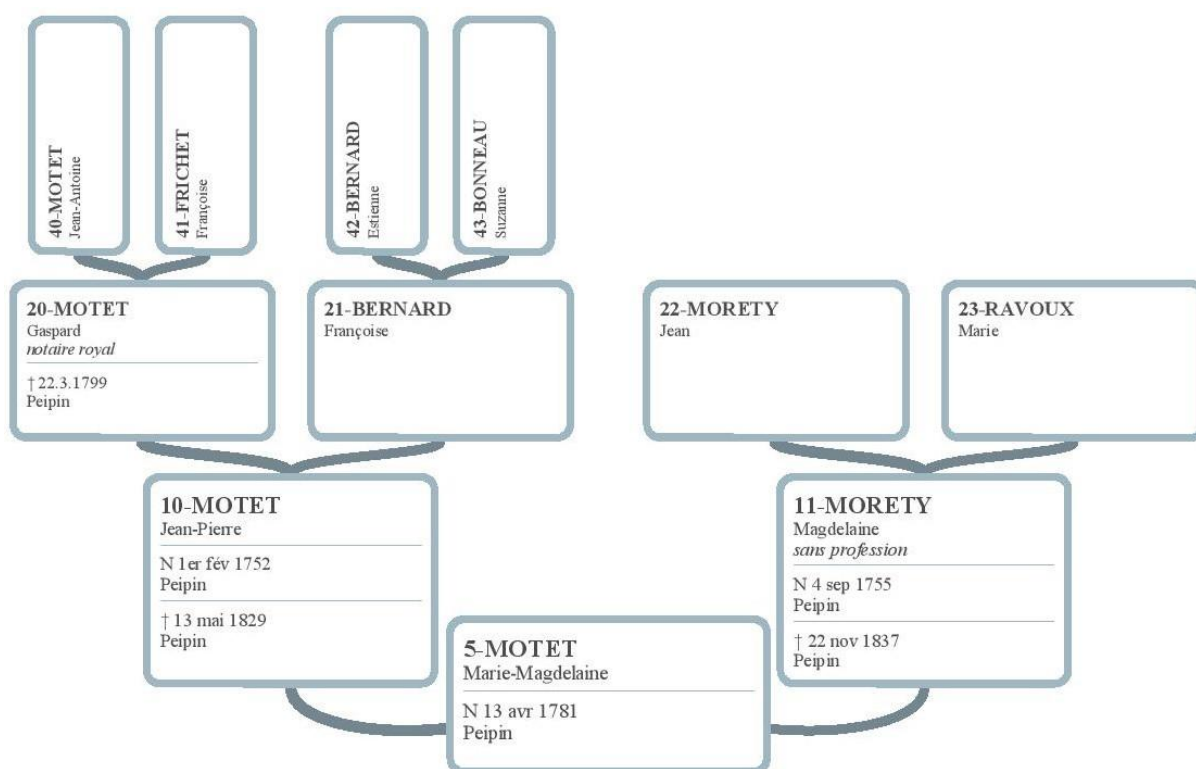
<sup>16</sup> Archives municipales de Sisteron : BMS 1741-1750 – acte du 19/10/1746 – Annexe n°4.

<sup>17</sup> Mariage remarquable Motet/Morety. Etat civil de Peipin : BMS 1772-1792 - acte du 9/02/1779.

Magdeleine de son côté a un frère, Jean Étienne (n.1753) que je viens d'évoquer, et quatre sœurs, Marie Anne (n.1757), Jeanne Françoise (n.1759), Marguerite (n.1762) et Suzanne (n.1767). Ils sont les enfants de Jean et de Marie Ravoux.

D'un point de vue foncier, j'ai pu noter en consultant les matrices et rôles pour la contribution cadastrale<sup>18</sup> de 1812, que Jean Pierre Motet est un propriétaire terrien. Il possède des terrains vagues ou constitués de gravier, de prés, de bois mais aussi de vignes, de pâtures, de bruyères ainsi que des terrains labourables aux lieux-dits les Blaches, Le Plan, le Desteil et les granges, soit dans chaque quartier du village. Cela représente en 1812 un total de 24 arpents, 58 perches et 93 mètres soit environ 85 500 m<sup>2</sup>. De plus il jouit d'une maison au village ainsi que d'un bâtiment et d'une ruine sur son terrain au quartier du Plan. En 1818, avec un paiement de 176 francs et 70 centimes, il est le plus fort contributeur au rôle de la commune<sup>19</sup>.

### *Ascendance de Marie Magdelaine Motet*



<sup>18</sup> Archives Départementales 04 : EDEP 145/1G01.

<sup>19</sup> Annexe n°5.



## c- Le notaire au 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle et la transmission de la charge de notaire chez les Motet

Au 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècle, le notaire a une place importante dans la société. D'une part, il rédige l'ensemble des actes importants de la vie. En effet, il reçoit et rédige, les contrats de mariages, les testaments, les donations, les inventaires de biens... D'autre part, il enregistre également les actes fonciers, mutations de propriétés, locations... Sa fonction fait de lui un homme incontournable qui maîtrise parfaitement la lecture et l'écriture, ce qui est loin d'être le cas d'une grande majorité de la population à cette époque.

Je lis dans le livre sur le personnel du tribunal de Sisteron que Marie Magdelaine est « fille du notaire de Peipin ». J'avais vu sur le site des archives départementales qu'il existait des listes de notaires répertoriés par communes. De ce fait, je me rends sur le site internet pour consulter la liste concernant la commune de Peipin. Dans celle-ci je retrouve trois personnes du nom de Motet : Balthazard, Gaspard et Estienne. Je n'ai donc pas Jean Pierre mais cette recherche m'apporte des éléments concernant sa famille. Nous avons vu en cours que la charge de notaire se transmet, pour la grande majorité, de père en fils. De ce fait je me dis que Balthazard est le plus ancien notaire connu dans la famille puis Gaspard un peu plus tard qui selon ma première hypothèse serait le père de Etienne lui-même père de Jean Pierre. Finalement, je m'aperçois dans son acte de baptême que Jean Pierre est le fils de Gaspard, de même que Étienne qui est donc son frère. Concernant Balthazard, qui a eu deux successeurs du nom de Rouquet je n'ai pas eu le temps nécessaire pour établir la filiation avec Gaspard, la recherche serait à effectuer de nouveau dans les registres paroissiaux de Peipin (04).

J'ai donc à ce moment-là un problème avec Jean Pierre qui n'est pas indiqué en tant que notaire à Peipin (04).

Pour cela j'imagine plusieurs hypothèses.

La première, il est notaire originaire de Peipin mais n'y exerce pas la charge. Deuxième possibilité, un amalgame s'est produit avec son père lors de la rédaction du livre et il n'est pas notaire ou, dernière hypothèse, les minutes n'ont pas encore été versées aux archives départementales et donc les archivistes ne l'ont pas répertorié. Afin de vérifier ces hypothèses, j'ai réalisé un « sondage » dans la table des vendeurs de 1817 aux archives départementales afin de voir s'il figurait parmi les notaires ayant enregistré des actes à cette époque dans les alentours de Peipin. Je retrouve bien Etienne mais pas Jean Pierre. Un notaire nommé Motet se retrouve à Sisteron de 1724 à 1751 soit avant Gaspard. En effet, j'avais trouvé dans un acte de baptême du 7/11/1745 <sup>20</sup> un Jean Pierre Motet, notaire royal et

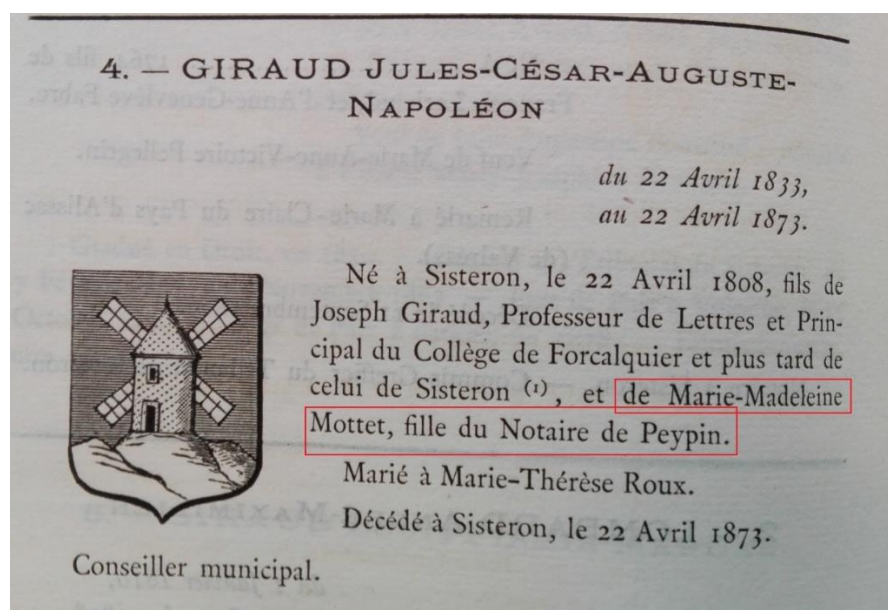
---

<sup>20</sup> Archives municipales de Sisteron : BMS 1741-1750.

procureur auprès du siège, parrain d'un autre Jean Pierre Motet. Cependant, vu la date ça ne peut pas être le Jean Pierre que je recherche mais un homonyme.

Finalement, dans l'acte de baptême de Marie Magdeleine soit en 1781, il est mentionné comme « négociant » du dit lieu de Peipin et de même dans son testament du 13 décembre 1826<sup>21</sup>. La charge de notaire n'est pas non plus indiquée dans l'acte de décès de Jean Pierre, ni dans celui de sa femme, ni dans leur acte de mariage.

L'hypothèse la plus probable est donc l'amalgame avec son père ou son frère dans l'ouvrage d'Eysseric qui est rédigé un siècle plus tard<sup>22</sup>.



Extrait du livre *Les tribunaux de Sisteron, leur personnel de 1790 à 1900*, Saint-Marcel Eysseric, 1900.

*Étienne Motet (v.1749-1817), maire de Peipin*

Par ailleurs, j'ai relevé que le frère de Jean Pierre a également été maire du village<sup>23</sup> de Peipin entre l'an 8<sup>24</sup> (1799-1800) et 1813 soit 13 ans au moins.

Signature d'Étienne Motet, maire, registre des délibérations du village.

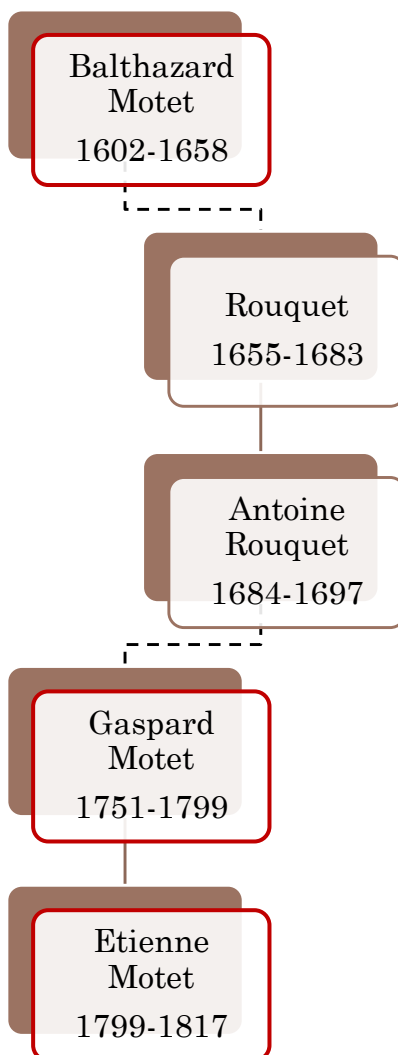
<sup>21</sup> Archives départementales 04 : minutier 2 E 22615.

<sup>22</sup> Moralité : il est indispensable de vérifier les sources.

<sup>23</sup> Archives Départementales 04 : EDEP 145/1D1

<sup>24</sup> Registre des délibérations du conseil municipal de 1790 à 1821. Archives départementales 04 : EDEP 145/1D1. Annexe n°6.

*Succession des notaires à Peipin répertoriés aux archives départementales :*

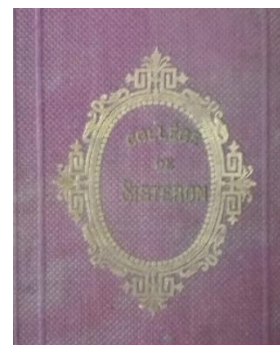


### III- Le couple Jules César Augustin Napoléon Giraud et Marie-Thérèse Roux

#### a- Présentation du couple : ascendance et collatéraux

##### *L'ascendance paternelle de Jules César Giraud*

Le père de Jules César est Joseph, fils de Joseph, professeur de lettres, il est successivement principal et professeur au collège de Forcalquier (04) au moins de 1811 à 1814<sup>25</sup>, puis de Sisteron de 1821 à 1822 date à laquelle il perd son poste de principal au profit de son fils Joseph Pierre Marcellin<sup>26</sup>. En 1824, on les retrouve tous deux dans un rapport de l'instruction publique académie d'Aix<sup>27</sup> comme professeurs à Sisteron. Le rapporteur expose :



Livre au nom du collège  
© fonds ancien  
médiathèque de  
Sisteron.

---

« *Personnel* :

*Le personnel se composait de M. M. Giraud père et fils. Le premier Mr. Giraud (Joseph) était principal et régent de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> le second, Mr. Giraud (Joseph Pierre Marcellin) était alors chargé et l'est encore de la 6<sup>ème</sup> et de la 7<sup>ème</sup>. Ce jeune homme a du zèle et assez d'instruction pour bien faire ces deux classes. Sa conduite, ses principes tant politiques que religieux ne laissent rien à désirer, il mérite d'être conservé au collège de Sisteron ou d'être placé ailleurs »*

Et en effet, c'est ce qui va se produire. Lors du mariage de sa sœur Marie Magdeleine à Avignon (84) en 1927, Joseph Pierre Marcellin est professeur au collège royal de cette ville.

Joseph est le fils de Joseph, maître cordonnier et de Françoise Michel. La recherche de l'ascendance de Joseph fils de Joseph lui-même fils de Joseph fut fastidieuse à cause de l'homonymie pour ce nom et prénom qui étaient très courants à cette époque. Pour cette raison j'ai d'abord suivi les indications trouvées dans le livre de St Marcel Eysseric sur le personnel du tribunal de Sisteron<sup>28</sup>, dans celui-ci il y a un autre Joseph Giraud, greffier marié avec Anne Silvestre. Etant

---

<sup>25</sup> Signataire du budget prévisionnel de l'établissement pour ces années-là. Annexe n°7.

<sup>26</sup> Archives départementales 04 : série T - registre du collège de Sisteron.

<sup>27</sup> Archives départementales 04 : série T - collège de Sisteron.

<sup>28</sup> *Les tribunaux de Sisteron, leur personnel de 1790 à 1900 – suivi d'un essai de reconstitution de l'ancienne sénéchaussée 1638-1790* par St Marcel Eysseric – ancien magistrat, Sisteron, imprimé chez A. Allemand fils, 1900.

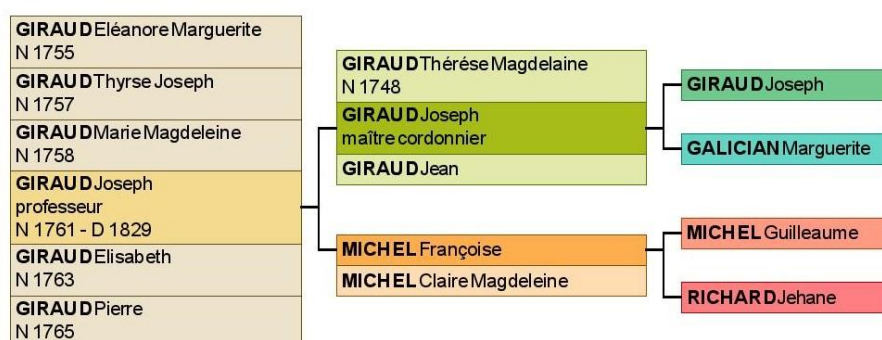
donné la transmission de la charge de greffier, que je découvre au même moment, concernant la famille Giraud, j'émet l'hypothèse d'une filiation.

Cependant, je constate rapidement quelques incohérences, notamment la différence d'âge de 30 ans entre le Joseph greffier et la mère de Jules César, Marie Magdeleine Motet. Pour cette raison j'imagine qu'il peut s'agir d'un second mariage suite au décès d'une première épouse. Ensuite, je me confronte à une multitude de métiers différents suivant les sources, pour ce même Joseph qui est à la fois greffier puis qui décède médecin vétérinaire<sup>29</sup> alors qu'il est professeur à la naissance de Jules César. Enfin, quand je trouve l'acte de décès, Joseph est marié à Anne Silvestre et, supposant qu'il se soit remarié après la naissance de Jules César, je recherche le décès de Marie Magdeleine Motet et le mariage avec Anne Silvestre après 1808<sup>30</sup> que je ne trouve pas.

Finalement, lorsque je trouve la date du mariage de Joseph et Marie Magdeleine Motet dans les tables décennales de Peipin (04) le 10 ventôse an VIII et que je recherche l'acte dans les registres numérisés des archives départementales, il est manquant. Le doute plane toujours et la filiation paternelle de Jules César n'est pas établie.

Je vais enfin trouver l'acte de mariage directement dans les registres paroissiaux conservés par la commune de Peipin (04). C'est alors que je m'aperçois que les noms des parents de Joseph ne sont pas ceux que j'avais notés au départ. Je suis ainsi fixée et peux poursuivre mes recherches dans les registres paroissiaux de la commune de Sisteron afin de retrouver la naissance de Joseph le 4 janvier 1761<sup>31</sup>, son décès et les enfants du couple. Concernant son décès il m'aura fallu vérifier quatre actes d'homonymes sur la période pressentie avant de trouver le bon. Joseph décède professeur de l'université royale, le 12 février 1829 à Sisteron (04)<sup>32</sup>.

### *Ascendance et fratrie de Joseph Giraud*



<sup>29</sup> Date de décès indiquée pour le Joseph Greffier dans le livre de Saint-Marcel Eysseric.

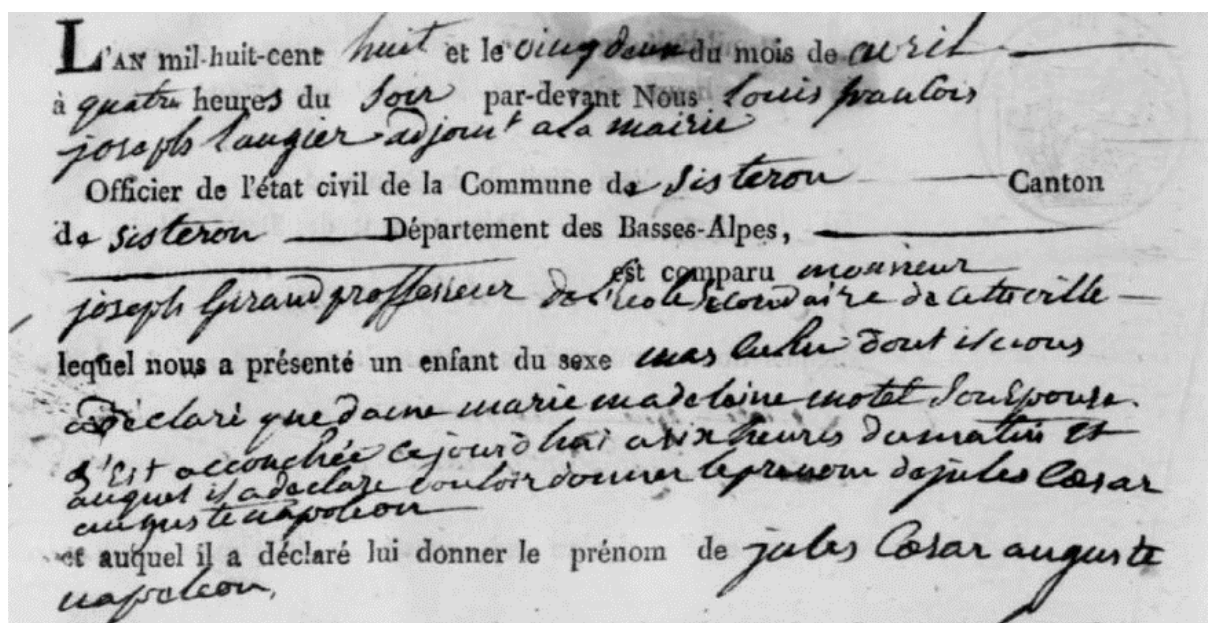
<sup>30</sup> Année de naissance de Jules César.

<sup>31</sup> Archives départementales 04 : registre 1M15/0491 – Sisteron 1760-1777. Vue n°32.

<sup>32</sup> Archives départementales 04 : registre des décès 1823-1832 – 1M15/1286.

Le couple Joseph Giraud et Marie Magdeleine Motet aura plusieurs enfants. Dans un premier temps je recherche ceux-ci dans les tables décennales autour de l'année de naissance de Jules César qui est né le 22 avril 1808 à Sisteron (04)<sup>33</sup>.

Je m'arrête un instant sur les prénoms de celui-ci car il est peu banal de porter en un seul nom plusieurs noms d'empereurs, sachant qu'aucun de ces prénoms ne se retrouve parmi les ascendants. En 1808, la Révolution passée, Napoléon a rayé le régime révolutionnaire avec l'empire. Le père de Jules César devait donc porter un grand intérêt à l'Empire et à l'époque antique, dans l'esprit de la Renaissance. Il n'y aura d'ailleurs dans les descendants plus de « Joseph » mais des « Jules ». Je remarque également que dans les actes suivants qui le concernent, actes de mariage, naissance et décès de ses enfants, le prénom « Napoléon » disparaît, il est même oublié puis rajouté comme manquant sur son propre acte de décès. J'en déduis qu'il ne l'utilisait pas dans son nom d'usage. En effet, suite à la restauration de 1814 puis celle de 1815, étant donné sa fonction au tribunal dès 1833, peut-être valait-il mieux ne pas en faire état ? D'autre part, « Auguste » devient souvent « Augustin », version plus affectueuse de ce prénom.



Extrait de l'acte de naissance de Jules César Auguste Napoléon.

« L'an mil-huit-cent huit et le vingt deux du mois de avril à quatre heures du soir par-devant nous Louis François Joseph Laugier adjoint au maire. Officier de l'état civil de la commune de Sisteron Canton de Sisteron département des Basses-Alpes, est comparu monsieur Joseph Giraud professeur de l'école secondaire de cette ville lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin dont il nous a déclaré que dame Marie Madeleine Motet son épouse s'est accouchée ce jour d'hui à six heures du matin et auquel il déclare vouloir donner le prénom de Jules César Auguste Napoléon et auquel il a déclaré lui donner le prénom de Jules César Auguste Napoléon ».

En effectuant ma recherche, je découvre qu'il a deux sœurs qui sont jumelles, Flavie Anne Adèle et Marie Magdeleine qui sont nées le 27 fructidor an XI<sup>34</sup> à Sisteron (04). Je sais également (voir plus haut) que Jules César a au moins un frère Joseph Pierre Marcellin. Je reconstitue finalement le reste de la fratrie grâce

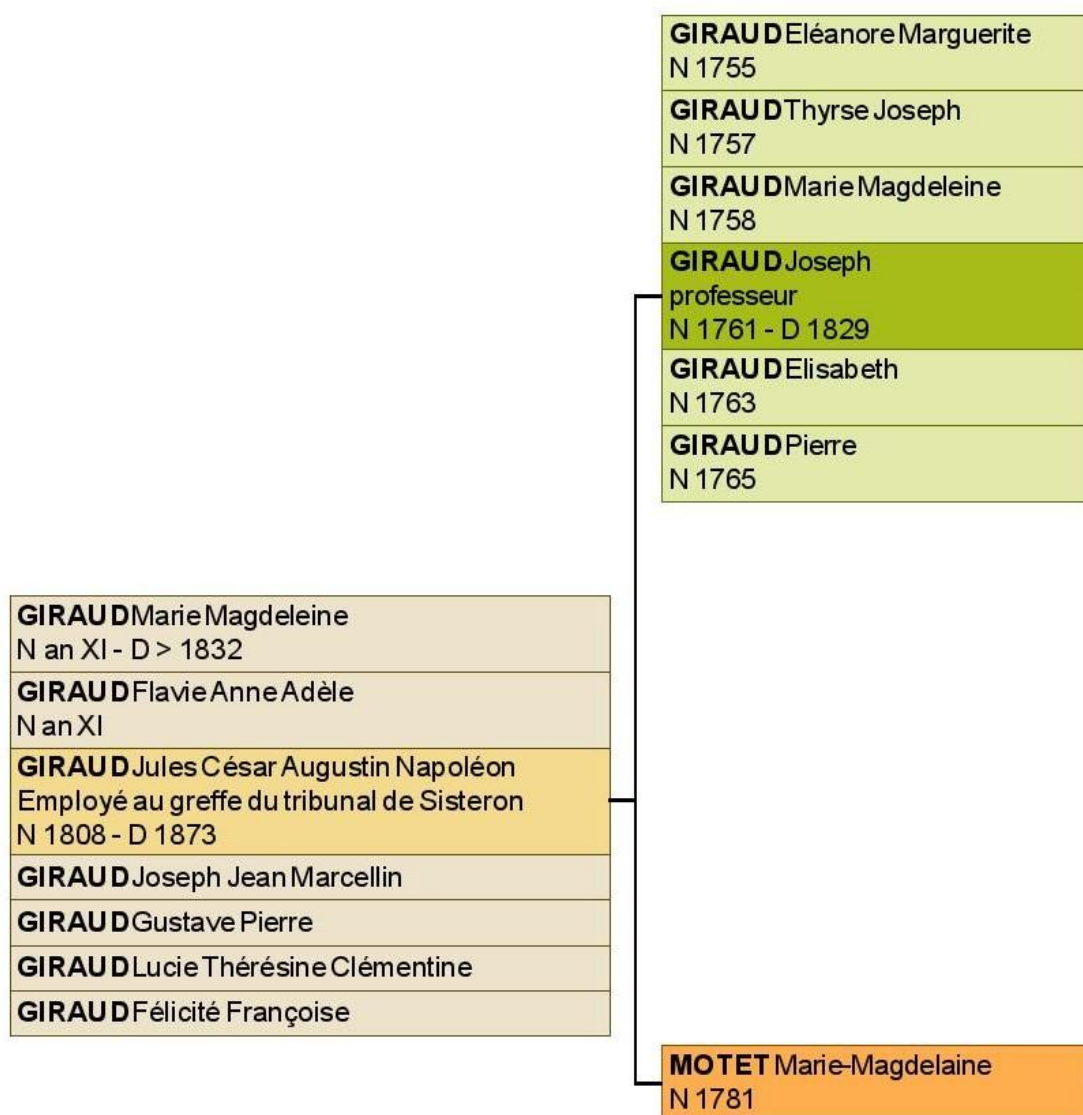
<sup>33</sup> Archives municipales de Sisteron : registre des naissance 1802-1812.

<sup>34</sup> Pour le calendrier républicain. Soit le 14 septembre 1803. Archives départementales 04 : table décennale 1803-1812 – 3 E 258 222 229 – Page 29/153.

à la déclaration de succession de Joseph Giraud qui décède le 12 février 1829<sup>35</sup>, rue droite à Sisteron. Il est cependant possible qu'il y ait eu d'autres enfants décédés en bas âge.

Parmi, les frères et sœurs, mon attention se concentre sur Marie Magdeleine. Elle épouse Laurent Gabriel Jourdan le 14 novembre 1827<sup>36</sup> à Avignon (84). De cette union naîtra à Avignon (84) le 22 octobre 1832, Françoise Marie Joseph Jourdan, qui est donc la nièce de Jules César et dont nous reparlerons plus loin.

### *Ascendance et fratrie de Jules César*



<sup>35</sup> Archives départementales 04 : registre des décès – 1823-1832 – 1M15/1286.

<sup>36</sup> Archives municipales d'Avignon : registre des mariages 1 E 184 - vues 354 et 355.

## L'ascendance de Marie Thérèse Roux

### Ascendance paternelle

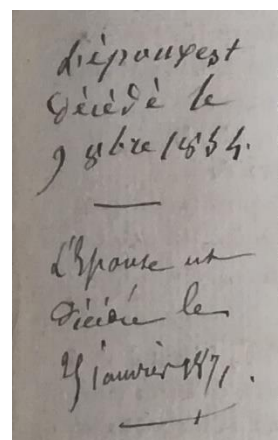
Marie Thérèse Roux est l'unique héritière<sup>37</sup> du couple Jean Baptiste Augustin et Marie Magdeleine Richaud.

La recherche concernant la branche paternelle n'a pas pu être menée en profondeur car Jean Baptiste Augustin a été très mobile. En effet, dans l'acte de mariage de Jules César et Marie Thérèse, j'apprends que cette dernière est née à Gap (05) le 4 mars 1811<sup>38</sup>. J'y trouve également les prénoms et noms de ses parents cités ci-dessus. Je recherche l'acte de naissance afin d'en apprendre plus sur ces deux individus (lieu de résidence, profession...).

Dans un premier temps je vérifie la date de l'acte sur les tables décennales des archives départementales des Hautes-Alpes, ensuite je consulte le registre et l'acte numérisés. Sur celui-ci il est indiqué que les parents sont « mariés et domiciliés dans cette ville de Gap » (05). Je recherche donc leur mariage dans les tables décennales de la commune avant 1811 puisque Marie-Thérèse est un enfant légitime. L'acte de mariage me permettrait de remonter leur ascendance. Cependant je fais « chou blanc ».

Je retrouverai finalement l'acte de mariage, encore une fois, à Sisteron (04). En effet, Marie Magdeleine Richaud en est originaire. Le mariage a été célébré le 1<sup>er</sup> juin 1809<sup>39</sup>. Dans cet acte on apprend les noms des parents des époux, les dates de naissance des époux et, élément très rare dans un acte de mariage à cette époque pour être relevé, sont portées en mentions marginales les dates de décès des époux. Je me questionne sur ces mentions à savoir si elles ont pu être ajoutées tardivement par un chercheur, mais l'écriture étant différentes pour les deux, je pense qu'elles ont bien été portées au moment des décès qui interviennent dans la même commune.

Je retrouve ainsi l'acte de décès de Jean-Baptiste le 9 octobre 1854<sup>40</sup> à Sisteron (04). L'acte, très complet me rappelle sa date de naissance, le 28 août 1786<sup>41</sup> et m'apprend le lieu de sa naissance, Marseille (13). Les recherches à Marseille (13) sans connaître



Mentions marginales de l'acte de mariage de Jean baptiste Roux et Marie Magdeleine Richaud.

« L'époux est décédé le 9 8bre 1844. L'épouse est décédée le 25 janvier 1871. »

<sup>37</sup> Archives départementales 04 : déclaration de mutation par décès de Jean Baptiste Augustin Roux, n°447 du 5 avril 1855.

<sup>38</sup> Archives départementales 05 : registre des naissances 2 E 65/25/1.

<sup>39</sup> Archives municipales de Sisteron : registre des mariages 1802-1812.

<sup>40</sup> Photo archives municipales de Sisteron : registre des décès. Archives départementales 04 : 1M15/1289.

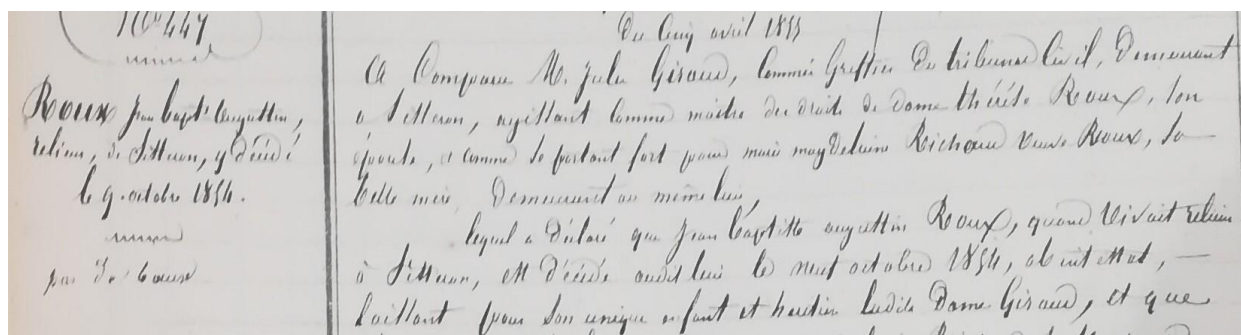
<sup>41</sup> Archives départementales des Bouches-du-Rhône : registre paroissial BMS 1786– 201 E 1077.



l'arrondissement s'avérant très longues, j'ai donc opté pour une première recherche sur Geneanet puis Filae. J'y trouve l'acte de naissance dans le quartier Saint-Ferréol. L'acte étant erroné, maintenant que j'ai la date et le quartier, je le recherche dans les archives départementales numérisées des Bouches-du-Rhône (13).

Concernant sa mobilité, il est donc né à Marseille (13), sa fille à Gap (05) puis ils vivent ensuite à Sisteron (04). Par ailleurs, il change à plusieurs reprises de profession, il est relieur lors de son décès alors qu'au moment de la naissance de sa fille il est confiseur, et lors du mariage de celle-ci il est indiqué comme cafetier.

A sa mort, il lègue à sa fille, la petite maison de la rue Deleuze, des terres et vignes au quartier des Plantiers ainsi qu'une terre labourable, vigne et bosquet au quartier de Saint Lazare. Sa femme pour sa part conserve une somme de trois cents francs qui lui a été donnée à titre de gain de survie suivant le contrat de mariage passé devant maître Beinet, notaire le 28 mai 1810<sup>42</sup>.



#### Extrait de la déclaration de succession de Jean Baptiste Augustin Roux.

« N°447. Roux Jean Baptiste Augustin, relieur, de Sisteron, y décédé le 9 octobre 1854. Du cinq avril 1855. A comparu M. Jules Giraud, commis greffier du tribunal Civil, demeurant à Sisteron, agissant comme maître des droits de dame Thérèse Roux, son épouse, et comme se portant fort pour marie magdeleine Richaud veuve Roux, sa belle mère Demeurant au même lieu. Lequel a déclaré que Jean baptiste augustin Roux, quand vivait relieur à Sisteron, est décédé audit lieu le neuf octobre 1854, ab intestat, laissant pour son unique enfant et héritière ladite Dame Giraud, et que

### Ascendance maternelle

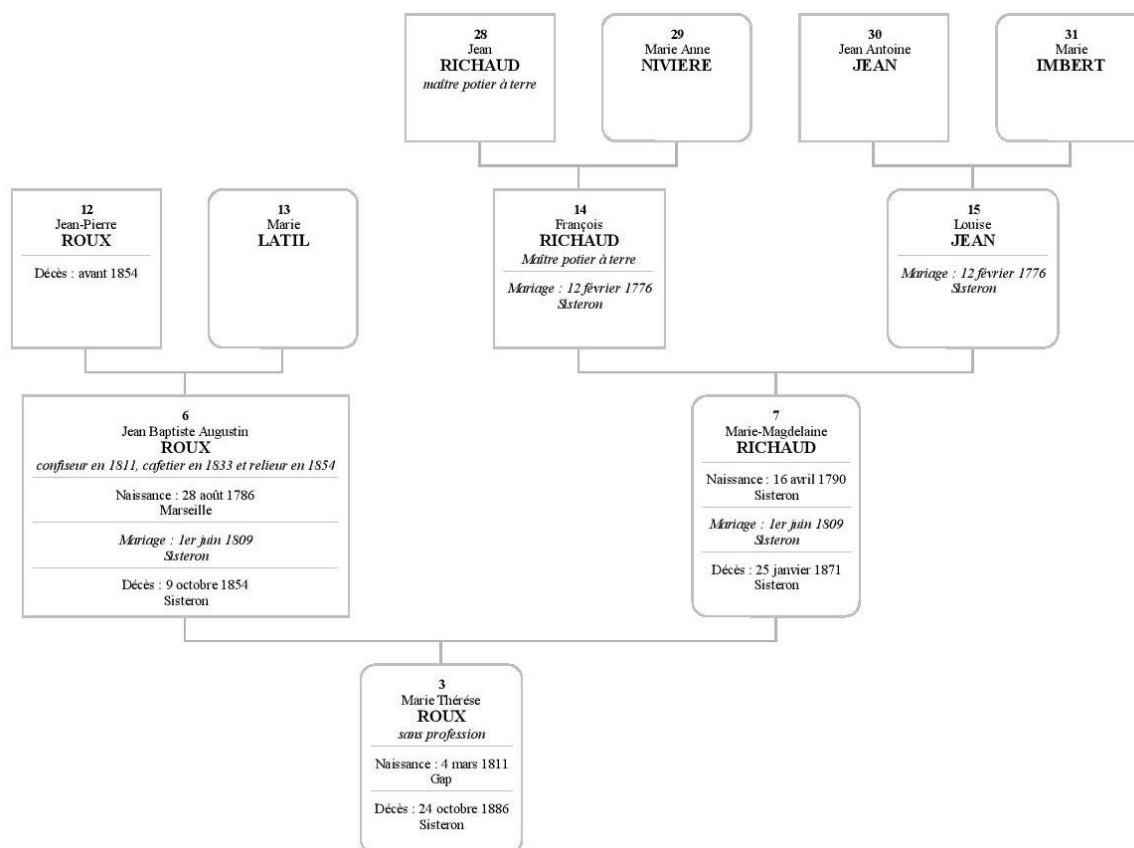
Marie Magdeleine Richaud est la fille de François, potier à terre et de Louise Jean.

Ayant au départ beaucoup d'éléments sur l'ascendance maternelle de Jules César, j'avais décidé de ne pas m'attarder sur celle de Marie Thérèse car je devais, faute de temps, prioriser mes recherches.

Cependant, un peu plus tard dans l'avancé de celles-ci, je retrouve le nom de Richaud, et, bien que ce nom soit très répandu à Sisteron, encore aujourd'hui, je me lance dans la recherche d'un éventuel implexe qui va m'amener à remonter l'ascendance de Marie Magdeleine.

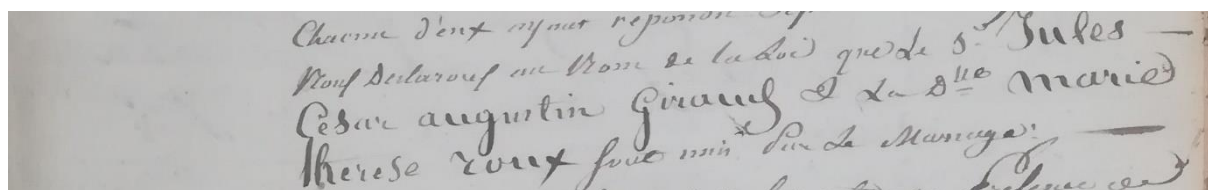
<sup>42</sup> Je n'ai pas eu le temps de vérifier ce contrat mais le mariage intervenant en 1809 la date postérieure pose question.

## Arbre d'ascendance de Marie-Thérèse Roux



### b- Leur mariage et leur descendance

#### Le mariage



#### Extrait de l'acte de mariage de Jules César et Marie Thérèse.

« Chacun d'eux ayant [...] nous déclarons au nom de la loi que le s[ieu]r Jules César augustin Giraud et la d[emoise]lle Marie thérèse Roux sont unis par le mariage ».

Jules César et Marie Thérèse Roux se marient le 24 avril 1833<sup>43</sup> à neuf heures du soir après la publication des bans à Sisteron les 14 et 21 avril de la même année. Le mariage est célébré par Joseph Abel Eysseric<sup>44</sup>, adjoint au maire.

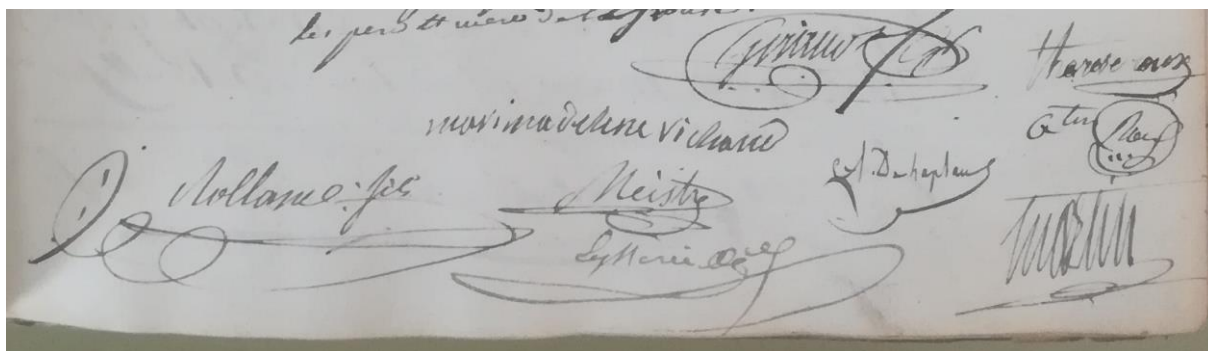
<sup>43</sup> Archives municipales de Sisteron : registre des mariages 1833-1842 – acte n° 14.

<sup>44</sup> Joseph Abel Eysseric (1798-1865) est le père de Saint-Marcel Eysseric.

Dans l'acte de mariage il est indiqué que les parents de Jules César, Joseph et Marie Magdeleine sont décédés. C'est avec le consentement<sup>45</sup> de sa grand-mère maternelle Magdeleine Morety domiciliée à Peipin, qu'il se marie. L'époux de cette dernière étant également décédé.

Les parents de Marie Thérèse, domiciliés à Sisteron sont présents.

Les témoins du mariage sont Antoine Ulrich Aimé De Laplane (1804-1868), avocat, âgé de 28 ans que nous avons déjà évoqué plus haut et qui est le fils de Jean Aimé Édouard De Laplane, historien de la ville de Sisteron, Louis Rolland fils greffier du tribunal de Sisteron, 37 ans, [...] Alain Meistre co-directeur des contributions indirectes, 66 ans et Jean Baptiste Casimir Martin propriétaire, âgé de 46 ans.



Signatures au bas de l'acte de mariage de Jules César Giraud et Marie Thérèse Roux.

### *La descendance du couple*

La recherche d'un descendant pour ce couple est la première recherche que j'effectue dans le cadre de mon travail pour le mémoire. J'ai besoin de m'assurer que le couple a eu une descendance afin de pouvoir pousser la recherche et d'évoquer celle-ci.

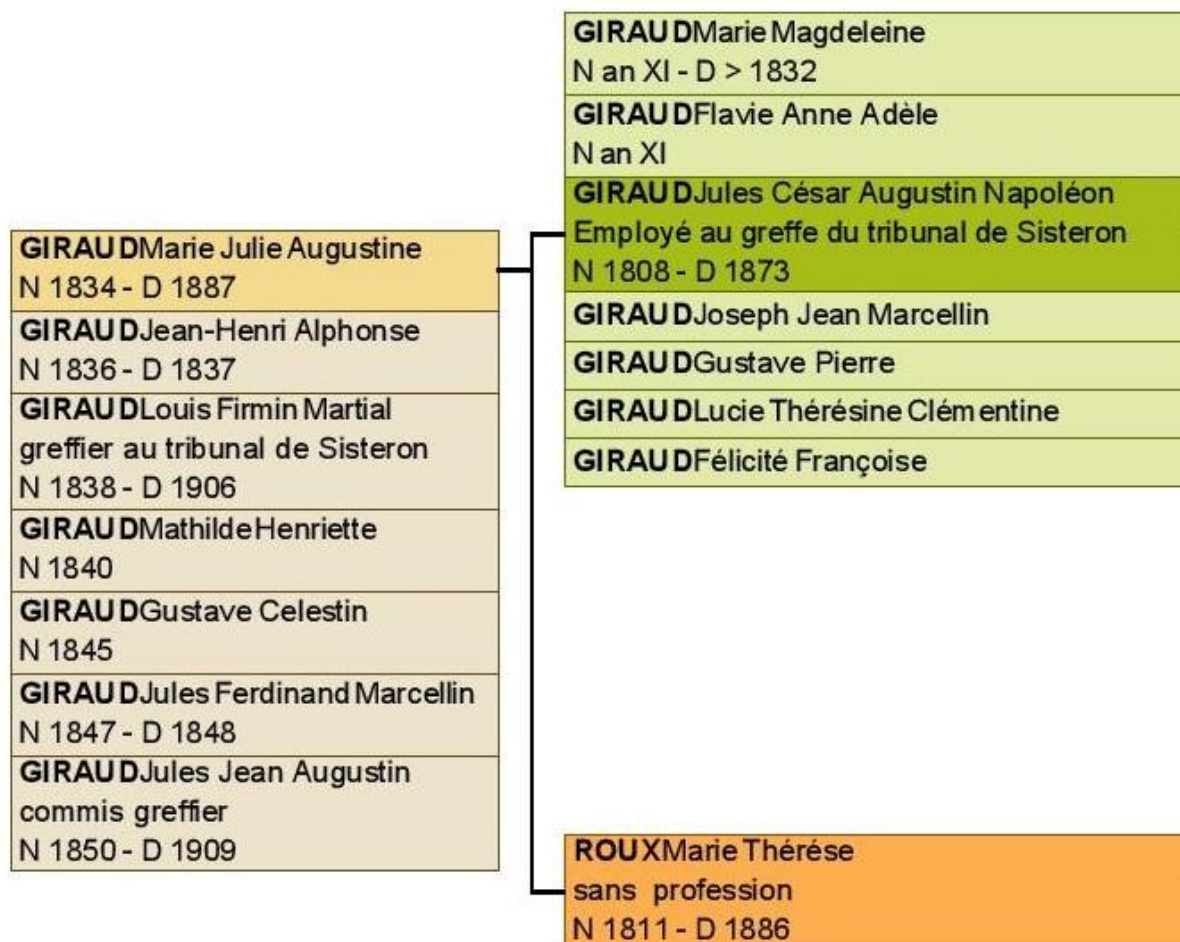
Pour cela je consulte les tables décennales numérisées des Archives départementales 04 pour rechercher les naissances au nom de Giraud dans les années qui suivent l'union, soit à partir de 1833. À Sisteron pour la période de 1833 à 1843<sup>46</sup> cela représente trente naissances, pour celle de 1843 à 1852<sup>47</sup> il y a également trente naissances à ce nom. Je relève l'ensemble des prénoms et dates de naissance puis vérifie ensuite un à un les soixante naissances afin de rechercher les enfants issus de l'union de Jules César et Marie Thérèse. Je savais qu'en choisissant ce nom de famille très répandu ce serait l'écueil de mes recherches.

<sup>45</sup> Acte reçu au brevet le 15 avril 1833, par maître Beinet, notaire à Sisteron,

<sup>46</sup> Archives départementales 04 : table décennale Sisteron 1833-1843 – 3 E 258 222 229.

<sup>47</sup> Archives départementales 04 : table décennale Sisteron 1843-1852 – 3 E 258 222 30.

Pour la période de 1833 à 1843, la première naissance que je trouve est celle de Marie Julie Augustine le 13 février 1834<sup>48</sup>, Marie Thérèse est donc rapidement enceinte après le mariage. Puis, sur cette période je trouve quatre autres enfants. Enfin, pour la période suivante, je trouve trois autres enfants en 1845, 1847 et 1850. Ce qui porte à sept le total des enfants du couple. Je n'en retrouve pas dans la table décennale suivante issus des mêmes parents.



Je recherche dans les tables décennales des décès à Sisteron dans les mêmes années si certains des enfants sont décédés en bas âge comme cela est très fréquent à cette époque. En effet, c'est le cas pour Jean Henri Alphonse, qui meurt à l'âge d'un an et demi et de Jules Ferdinand Marcellin qui décède alors qu'il n'a qu'un an et demi également. D'ailleurs, je note qu'ils sont respectivement décédés le 4 et le 14 août, est-ce une coïncidence ou en raison de conditions météorologiques ou épidémiques particulières.

Afin de gagner du temps dans mes recherches, je décide de consulter ces mêmes actes de naissances au service de l'état civil de la ville de Sisteron afin de voir si sont portés en mentions marginales les dates et lieux de décès. Ainsi j'apprends

<sup>48</sup> Archives municipales de Sisteron : registre des naissances 1833-1842.

que Mathilde Henriette et Gustave dont je ne trouvais aucune trace dans les tables et registres de décès de Sisteron sont décédés, sans précision pour Gustave et à deux mois pour Henriette. J'émetts deux hypothèses, ils sont décédés dans une autre ville ce qui me semble peu probable puisqu'ils naissent à Sisteron et les enfants suivants aussi, soit il n'y a pas eu d'acte de décès mais une simple mention marginale du fait de leur jeune âge.

Quoi qu'il en soit, au moment du décès de Jules César, le 3 avril 1873<sup>49</sup>, c'est bien trois enfants que je relève en tant qu'héritiers, Marie Julie Augustine, Louis Firmin et Jules Jean Augustin. Il n'y est pas fait état de petits enfants non plus, il n'y a donc pas eu de descendance pour Gustave dont l'âge de décès reste introuvable.

Jules César décède sans avoir fait de testament des suites d'une grave maladie<sup>50</sup> à l'âge de 64 ans. Il laisse pour succession<sup>51</sup> la maison de la rue Droite et une terre de huit ares au quartier Saint-Lazare.

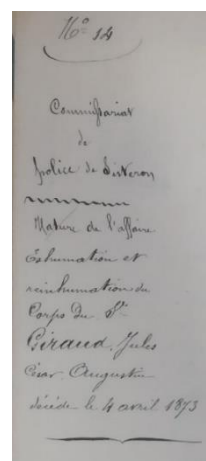
Afin de finaliser ma recherche je me suis intéressée au cimetière de Sisteron, dernière résidence de Jules César et potentiellement de ses descendants.

N'ayant pas trouvé son nom dans la liste des personnes inhumées à l'accueil du cimetière, j'ai écrit au service de l'état civil de la ville de Sisteron. Parallèlement, je me suis dit qu'à défaut d'information sur sa sépulture je pourrais faire un rapide historique du cimetière au 19<sup>ème</sup> siècle. Je recherche donc aux archives municipales un dossier sur le cimetière afin d'y trouver peut-être un plan d'illustration.

Au fil des pages je découvre finalement un document avec le nom « Giraud » au dos. Le retournant, je constate qu'il s'agit d'un acte de police du 11 octobre 1881 concernant l'exhumation et la réinhumation de Jules César Augustin Giraud. Voilà donc une découverte incroyable<sup>52</sup>. L'acte<sup>53</sup> est accompagné de la demande par courrier de Firmin et Jules, ses enfants, afin de transporter les « restes » de leur père dans une concession perpétuelle qu'ils viennent d'acquérir la veille. On y apprend que les ossements exhumés sont inhumés dans cette concession dans une boîte en noyer.

Marie Thérèse Roux décède quelques années après son mari, le 24 octobre 1886<sup>54</sup> à Sisteron à l'âge de 74 ans et laisse pour héritiers ses trois enfants ; Marie Julie Augustine, Firmin et Jules.

Extrait de l'acte de police du 11 octobre 1881.  
« N°14. Commissariat de police de Sisteron. Nature de l'affaire exhumation et inhumation du corps de S[ieur] Giraud Jules César Augustin décédé le 4 avril 1873 ».



<sup>49</sup> Archives départementales 04 : Registre des décès – 1M15/1291.

<sup>50</sup> Cf. acte de mariage de Firmin et Marie Castagnier.

<sup>51</sup> Archives départementales 04 : déclaration de succession du 29/09/1873 – 3Q3893.

<sup>52</sup> Il n'y a que trois actes de ce type dans ce dossier.

<sup>53</sup> Annexe n°9.

<sup>54</sup> Archives municipales de Sisteron : registre des décès 1883-1892.

## c- Marie Julie Augustine et Jules Jean Augustin

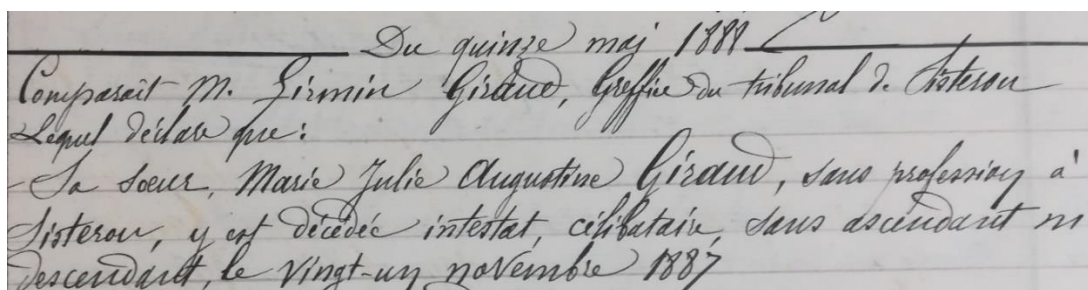
Louis Firmin faisant l'objet d'un chapitre à part car il sera le seul à avoir une descendance, je vais évoquer les deux autres enfants du couple, Marie Julie Augustine et Jules Jean Augustin.

### *Marie Julie Augustine*

Marie Julie Augustine est l'aînée de la fratrie. J'ai recherché pour elle un éventuel mariage dans les tables décennales de la ville à partir de 1850 mais je ne l'ai pas trouvé. J'ai donc émis trois hypothèses, elle est décédée jeune avant d'avoir eu le temps de se marier, elle s'est mariée dans une autre commune ou alors, il n'y a pas eu d'union. Avant de mener des investigations dans les communes des alentours, je recherche son acte de décès pour voir si des informations sont portées en marge. Malheureusement ce n'est pas le cas. On y apprend qu'elle meurt, sans profession, dans sa maison d'habitation, rue Droite à Sisteron.

Toutefois, avec sa date de décès le 22 novembre 1887<sup>55</sup>, je peux éliminer la première hypothèse puisqu'elle décède à l'âge de 53 ans. Je peux ensuite rechercher une déclaration de succession.

La déclaration de succession est déposée par Firmin Giraud, greffier du tribunal (son frère) le 15 mai 1888. Elle indique que Marie Julie Augustine est décédée « intestat, célibataire, sans ascendant ni descendant ». De ce fait, elle laisse pour héritiers ses deux frères, à savoir Louis Firmin Martial, greffier à Sisteron et Jules Jean Augustin, commis-greffier à Avignon.



Du quinze mai 1888  
Comparaît M. Firmin Giraud, greffier du tribunal de Sisteron  
Lequel déclare que :  
Sa sœur, Marie Julie Augustine Giraud, sans profession à  
Sisteron, y est décédée intestat, célibataire, sans ascendant ni  
descendant, le vingt-un novembre 1887

#### Extrait de la déclaration de succession de Marie Julie Augustine.

"Du quinze mai 1888. Comparait M. Firmin Giraud, greffier du tribunal de Sisteron. Lequel déclare que : sa sœur, Marie Julie Augustine Giraud, sans profession à Sisteron y est décédée intestat, célibataire, sans ascendant ni descendant, le vingt-un novembre 1887 ».

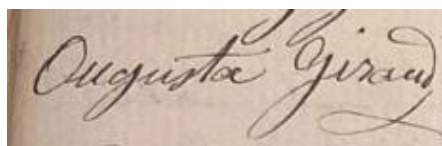
Sa succession comprend :

- Du mobilier pour la somme de 74 francs ;
- Une maison au n° 41 Grande Rue (Rue Droite) de Sisteron et des dépendances au quartier de la Coste ;

<sup>55</sup> Archives municipales de Sisteron : registre des décès 1883-1892.

- Une terre de labour et vague avec bastidon au quartier St Lazare de 8 ares et 50 centiares ;
- Une créance de 6 000 francs à Mme veuve Zarira suivant acte reçu par maître Chauvet, notaire à Sisteron le 25 septembre 1885.

Cette créance, dont la conversion serait 12 000 €<sup>56</sup>, laisse transparaître la personnalité de « Augusta », signature qu'elle utilise, qui semble être une personne généreuse.



Signature "Augusta" dans l'acte.

### *Jules Jean Augustin*

Jules Jean Augustin est le dernier de la fratrie. Il est né à Sisteron (04) le 11 janvier 1850. Comme son père et son frère Louis Firmin, il travaille au tribunal. Dans un premier temps à Sisteron (04) où il est commis greffier à partir du 19 janvier 1875 jusqu'au 6 janvier 1879 date à laquelle il part pour être commis-greffier au tribunal d'Avignon (84). Il y restera jusqu'en 1888 année qui le voit démissionner. En effet, sa mère est décédée en 1886 puis sa sœur en 1887. Peut-être a-t-il alors souhaité rejoindre son frère Firmin et ses neveux.

À Avignon, il vit chez sa cousine Françoise Marie Joseph Jourdan dite « Fanny »<sup>57</sup>. On le retrouve dans le recensement de population de 1881, il vit alors avec Fanny mais aussi avec Adèle qui est la sœur de celle-ci et Félicité Giraud qui est leur tante et donc la sœur de Jules César et Marie Magdeleine. On retrouvera ensuite plus que Jules et ses deux cousines, toujours à la même adresse, 21 place du Palais à Avignon (84). À noter que, à cette même adresse dans les recensements de population de 1872 et 1876 vivent déjà Fanny et Adèle mais avec Gustave Giraud qui selon toute vraisemblance est l'oncle de celles-ci.

J'ai poussé la recherche à Avignon pour une raison principale qui était de savoir si Jules y vivait avec sa famille ce qui aurait pu motiver sa mutation. Par ailleurs je me suis posée la question suivante : qui de la famille avait pu le premier « migrer » vers cette ville ? Finalement, ayant retrouvé dans l'acte de mariage de Marie Magdeleine son frère Joseph Pierre Marcellin comme professeur de cette ville d'Avignon en 1927, j'en déduis qu'il est peut-être à l'origine de la présence de son frère Gustave et de ses sœurs puis neveux et nièces dans le Vaucluse.

Dans le recensement de population de 1901 à Sisteron<sup>58</sup>, Jules qui a épousé Marie Éléonore Tardieu en 1900 à Sisteron, mariage dont je vais reparler ensuite,

<sup>56</sup> En 1860, un franc est égal à environ 2 €. Source : [www.histoire-généalogie.com](http://www.histoire-généalogie.com)

<sup>57</sup> Comme cela est le cas dans de nombreux documents la concernant, j'emploierai le prénom « Fanny » pour la suite du mémoire lorsque je parle de Françoise Marie Joseph Jourdan.

<sup>58</sup> Archives municipales de Sisteron.

vit avec celle-ci et avec Fanny qui est alors définie comme « tante ». J'avais donc recherché par quelle parenté elle était sa tante. Ne trouvant pas son acte de naissance à Sisteron j'ai cherché son acte de décès dans lequel j'apprends sa date et son lieu de naissance : Avignon.

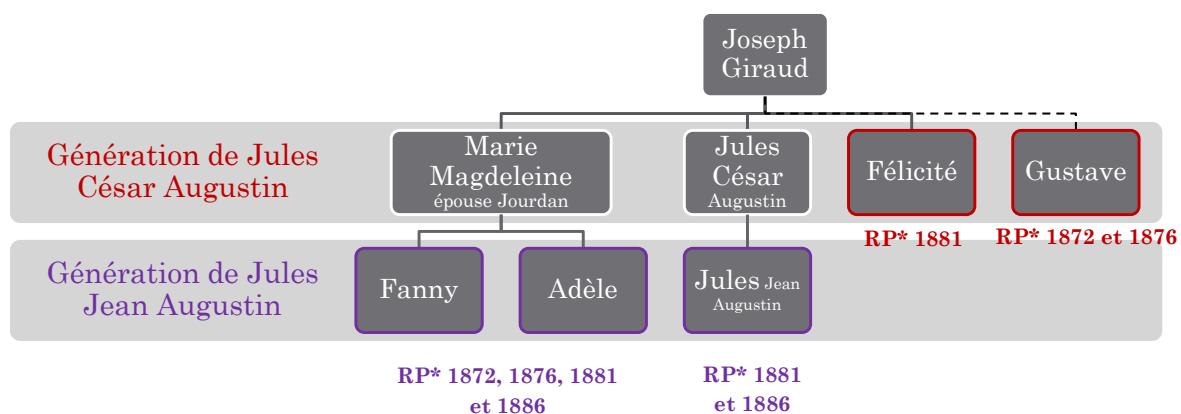
### Les habitants du 21, place du palais à Avignon.

Il y a donc deux générations qui vont s'installer successivement à cette adresse. Cela donne l'impression que dans un premier temps les parents de Fanny et Adèle sont décédés et que Gustave le premier puis Félicité ensuite viennent vivre avec leurs nièces puis Jules pour des raisons professionnelles. Finalement Jules repart à Sisteron en 1888, puis Fanny rejoindrait Jules au décès de sa sœur en 1895.



Le palais des papes à Avignon. Le numéro 21 de la place se situe face au palais plus à gauche mais il faut s'imaginer que les habitants successifs ont pu profiter de cette vue chaque jour. © Leslie Masson

#### Les Habitants du N° 21 Place du Palais à Avignon



\*RP : Recensement de population  
Avignon canton nord

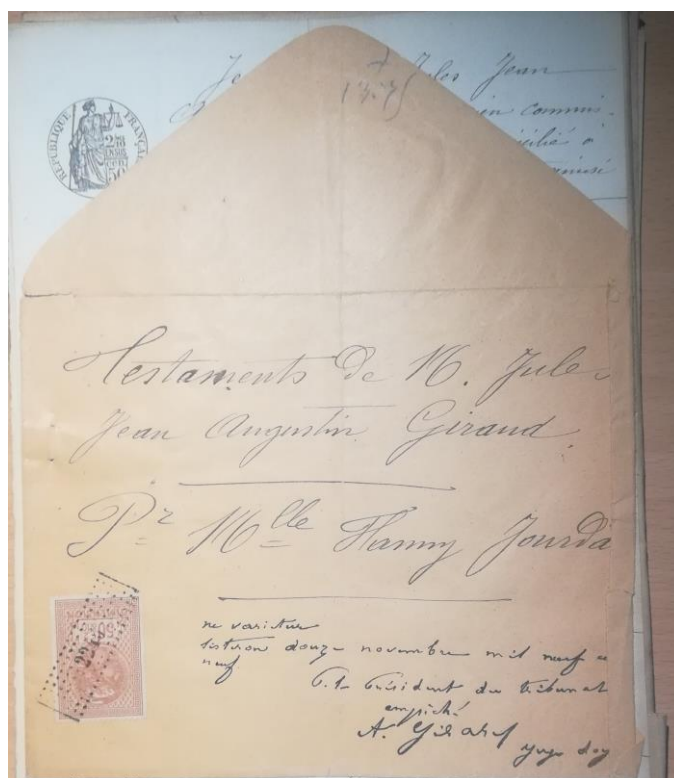
Archives départementales de Vaucluse.



Un autre point va attirer mon attention et m'amener à tenter de comprendre le lien qui unit Jules et Fanny. Alors que je recherche la déclaration de succession de Jules, dans le but de savoir s'il a eu avec Marie Éléanore une descendance, que je n'ai point trouvé dans les tables décennales suivant 1900 en vérifiant à nouveau les naissances du nom de Giraud, je suis étonnée de ce que je lis. En effet, par un testament olographe en date du 3 mai 1901, ce dernier la laisse pour seule héritière de ses biens, écartant de fait sa femme.

---

*« Je donne et lègue à ma cousine Françoise Marie Joseph Jourdan, appelée en famille Fanny, sans profession, demeurant et domiciliée à Sisteron l'universalité des biens meubles et immeubles que je délaisserai à l'époque de mon décès, sans exception ni réserve. Je l'institue à cet effet ma légataire universelle.  
J'entends que mon épouse n'ait aucun droit d'usufruit résultant de la loi du neuf mars 1891<sup>59</sup> ».*



**Enveloppe contenant le testament de Jules Jean Augustin Giraud déposé dans les minutes de maître Laborde, notaire à St Geniez (04).**  
« Testament de M. Jules Jean Augustin Giraud. P[ou]r M[ademoi]selle Fanny Jourda[n] ».

Enfin, par un testament en date du 22 mai 1916<sup>60</sup> de la susdite Fanny, Marie Eléanore devient l'héritière de celle-ci et récupérera les biens laissés par son mari sept ans plus tôt.

---

<sup>59</sup> Loi qui modifie les droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé.

<sup>60</sup> Testament reçu chez maître Laborde. Archives départementales 04.

Cela étant la relation entre Jules et Fanny serait selon moi à approfondir, mais je n'en ai pas eu le temps.

Jules Jean Augustin épouse Marie Eléanore Tardieu le 20 juin 1900<sup>61</sup> alors que Jules a déjà 50 ans et elle 39 ce qui laisse présager que le couple n'ait pas eu d'enfants ensuite, comme je l'ai indiqué plus haut. Elle est la fille de Charles Joseph Tardieu, pharmacien de Sisteron<sup>62</sup>. Un contrat de mariage est passé le 19 juin 1900 chez maître Laborde de Saint-Geniez (04). Il stipule en outre qu'ils adoptent le régime dotal pur et simple et que la dote, est constituée d'un trousseau, de bijoux et de services de vaisselle ainsi que d'une propriété à Saint-Étienne-les-Orgues (04).

Lors de cette union, parmi les témoins je note :

- Thomas Laborde, 55 ans, le notaire de Saint-Geniez (04) qui semble être le notaire de la famille puisque j'ai recherché plusieurs actes dans ses minutes. Il semble donc être un proche.
- Angelevin Demandols, 69 ans, entrepreneur de tabacs en retraite qui est également un proche de la famille. Je n'ai pas pu préciser sa filiation mais les deux frères de Marie Eléanore Gustave le pharmacien et Eugène, lieutenant d'artillerie, sont respectivement mariés avec Joséphine et Anaïs Demandols dont le père Joseph a été juge au tribunal de Sisteron puis procureur de la République à Forcalquier<sup>63</sup>.
- Fanny, 68 ans, que je ne présente plus et qui est donc rentrée également d'Avignon entre 1886 et 1900. A ce propos, afin de comprendre ce qui déclenche son déménagement depuis Avignon, je recherche la date de décès de sa sœur Adèle qui vivait avec elle et Jules place du Palais. Cette dernière est décédée à Avignon, toujours au numéro 21 de la place du Palais le 3 février 1895. Selon moi, Fanny se retrouvant seule et ayant noué des relations fraternelles avec son cousin, vient vivre à Sisteron.

Jules Jean Augustin décède à Sisteron (04) le 15 septembre 1909<sup>64</sup> à l'âge de 59 ans et laisse Marie Eléanore veuve. Elle décédera à son tour, le 9 février 1945 à Banon (04). Grâce à cette information je recherche sa déclaration de succession afin de vérifier encore une fois qu'il n'y a pas de descendants connus ce qui est le cas. J'apprends également que celle-ci possède, en plus de celle héritée de Fanny

---

<sup>61</sup> Archives départementales 04 : registre de mariage Sisteron 1883-1902 – 1M15/1694.

<sup>62</sup> Voir chapitre 1-c.

<sup>63</sup> Voir chapitre 1-c.

<sup>64</sup> Archives départementales 04 : registre des décès 3 E 259/1061 – acte n°84.

et de son mari, l'habitation familiale, dont elle été dotée, à Saint-Étienne-les-Orgues (04)<sup>65</sup> qu'elle laisse à ses neveux et nièces Tardieu et Gouvan<sup>66</sup>.

Jules et Marie sont inhumés allée du Collet, sépulture 27451 à Sisteron. Cette allée se situe dans la partie la plus ancienne du cimetière de Sisteron. Ces dernières années plusieurs concessions ont fait l'objet de travaux pour péril. Cela n'a pas été le cas pour celle-ci qui semble être entretenue à minima par des ayants-droit de la famille Tardieu.



Sépulture de Jules Jean Augustin et Marie Eléanore. 2023.

## La famille Tardieu

Cette famille n'est pas l'objet du mémoire mais l'alliance par ce mariage avec la famille Giraud mérite que l'on y consacre quelques lignes. Marie Éléanore a au moins deux frères, Gustave et Eugène, le premier est pharmacien comme leur père Charles Tardieu<sup>67</sup>. Ils sont mariés avec deux sœurs, filles du juge et procureur Demandols.

Gustave est l'auteur d'ouvrages et de monographies sur Sisteron.

Dans un article du 2 septembre 1927 intitulé « La grandeur et la décadence d'une ancienne petite capitale de la Provence » rédigé par Jean Lefranc, voici ce que l'on peut lire à son sujet :

*« J'ai du reste rencontré à Sisteron un autre poète, qui est le vrai chantre de Sisteron : c'est le pharmacien Gustave Tardieu, dont l'officine s'ouvre sur une des vieilles places de la ville. Ce pharmacien est un savant : historien, géologue et géographe, il a écrit plusieurs ouvrages sur sa petite patrie, et en un style simple et élégant. Correspondant de nombreuses académies et sociétés savantes, il n'a jamais voulu se « déraciner ». »*

Gustave Tardieu photographié par St Marcel Eysseric, son ami, 1890.  
© Archives départementales 04 – 31Fi0738.



<sup>65</sup> Origine de propriétés dans les états de sections et registres de la commune de Saint-Étienne-les-Orgues (04), parcelles 114 et 117 F (place des Ormeaux). Archives départementales 04.

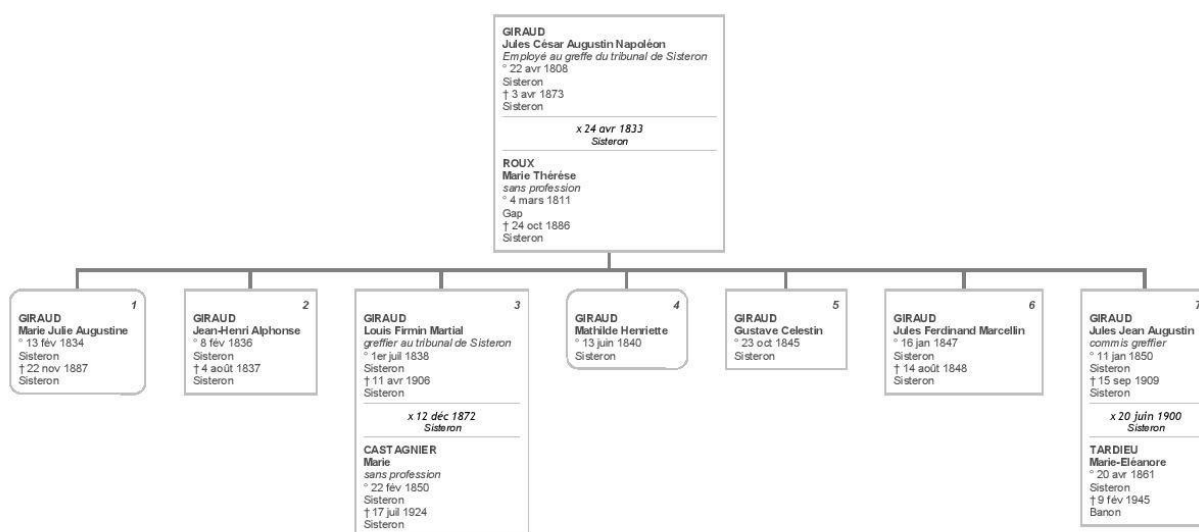
<sup>66</sup> Testament du 03 juillet 1939 déposé chez maître Esmieu à Sisteron (04).

<sup>67</sup> Diplômes de pharmaciens de Gustave et Charles- Annexe n° 10.

## IV- Louis Firmin et sa descendance : trois fils sans union ni descendance mais une héritière

### a- Le couple Louis Firmin et Marie Castagnier

Louis Firmin Martial Giraud est né le 1<sup>er</sup> juillet 1838<sup>68</sup> à Sisteron (04). Il est le troisième des sept enfants du couple formé par Jules-César et Marie Thérèse Roux et l'aîné des garçons puisque le premier fils du couple, Jean Henri Alphonse est décédé à l'âge d'un an. Il a une grande sœur, Marie Julie Augustine qui est née le 13 février 1834 à Sisteron (04) et un frère cadet, Jules Jean Augustin que j'ai évoqué dans le chapitre précédent.



Enfants de Jules César et Marie Thérèse.

Louis Firmin est greffier au tribunal comme son père, il épouse Marie le 12 décembre 1872 à Sisteron<sup>69</sup>. Dans l'acte, il est indiqué que son père, Jules César est maintenu à domicile car il est atteint d'une maladie grave. Il décédera quatre mois plus tard. La publication des bans a été faite les 1<sup>er</sup> et le 8 décembre et un contrat de mariage a été passé devant maître Eyraud à Sisteron le 10 décembre 1872<sup>70</sup>. Ils ont pour témoins des cousins ainsi que l'oncle de Marie, Fortuné Richaud et le frère de Firmin, Jules.

Marie est née le 22 février 1850<sup>71</sup> et est l'unique enfant du couple formé par Charles et Anne Élisabeth Richaud. Charles Castagnier est l'économiste de l'hospice de la ville de Sisteron. Il a également rédigé un ouvrage intitulé « Traité de la

<sup>68</sup> Archives départementales 04 : 1M1581271.

<sup>69</sup> Archives départementales 04 : registre 1M15/1280- Acte n°35 – page 244/503.

<sup>70</sup> Archives départementales 04 : minutier 2 E 21703

<sup>71</sup> Archives départementales 04 : 1 M15/1272.

liaison des mots »<sup>72</sup>. J'ai retrouvé cet ouvrage dans le fonds ancien de la bibliothèque des archives départementales pour en connaître la teneur. Si le livre, qui est en réalité un « cahier d'exercice » de diction à destination des adultes, ne présente pas selon moi un intérêt particulier du point de vue littéraire, son existence nous renseigne sur l'importance que portait Charles Castagnier à l'éducation et à l'instruction. Malheureusement il ne partagera pas cette passion avec Firmin puisqu'il meurt 2 ans avant que sa fille ne l'épouse mais peut-être a-t-il été ami avec son père Jules César.

À son décès le 12 juillet 1870<sup>73</sup>, il laisse pour seule héritière<sup>74</sup> sa fille mineure (20 ans) Marie sous la tutelle de sa mère Anne Elisabeth Richaud.

### *Firmin, maire de Sisteron*

Dans son acte de décès du 11 avril 1906, j'apprends que Firmin est « ancien maire » de Sisteron. Je vais donc rechercher dans les archives municipales la liste des maires successifs de la commune ainsi que des délibérations du conseil municipal.

En effet, Firmin est bien mentionné en 1904. Il est maire d'un conseil municipal républicain socialiste comme indiqué dans la délibération du 6 novembre 1904. Le 7 août 1904 le conseil municipal d'Émile Loubet est dissous car le budget est rejeté. Il exerce ensuite sa fonction de maire jusqu'au 22 avril 1905, date à laquelle il démissionne pour raisons de santé. En remplacement, Louis Vieux est élu puis décède à son tour et laisse la place à Monsieur Gasquet.

Afin d'en apprendre plus sur la personnalité de Firmin, je recherche d'éventuels articles de presse de cette époque évoquant les élections ou la personnalité publique et politique qu'il est, ainsi qu'un article nécrologique qui retracerait sa vie privée, sa carrière...

Pour cette époque il n'y a pas beaucoup de périodiques locaux hebdomadaires, la plupart traitent de sujets agricoles ou concernent un canton plutôt que la seule ville de Sisteron. Pour certains des périodiques conservés aux archives départementales du 04, ils ne sont tout simplement pas encore ou plus publiés à l'époque qui m'intéresse soit de 1904 (élections) à 1906 (décès).

Tout d'abord je trouve des articles concernant la campagne électorale et ils sont peu flatteurs.

---

<sup>72</sup> *Traité de la liaison des mots à l'usage des écoles d'adultes*, Charles Castagnier, imprimerie d'Auguste Bourlès, Sisteron, 1866.

<sup>73</sup> Archives départementales 04 : registre des décès 1863-1872 – 1M15/1290.

<sup>74</sup> Archives départementales 04 : déclaration de succession du 11 janvier 1871 – n°167.

# LES ELECTIONS DU 1<sup>er</sup> MAI A SISTERON

VILLE DE SISTERON  
Scrutin de Ballottage du 8 Mai 1904  
Liste de Concentration Républicaine, Radicaux  
Socialiste et de

## RÉSULTAT PÉNIBLE

A 68 ans, vieilli, courbé, après vingt échecs, M. Giraud, greffier du Tribunal, syndic de faillite, devient enfin Conseiller municipal. Habile jésuite, il a dévoré en silence ses premiers succès et a depuis travaillé sans scrupule, trompant l'attention de tous, à gagner coûte que coûte, cette Mairie dont les Républicains et les gens de bon sens l'avaient, à des moments où le calme permettait de juger sainement la valeur des candidats, chassé comme indigne et incapable.

S'est-on rendu compte que généralement, les armoiries des familles rappellent soit un fait marquant, soit l'opinion de ces familles ?

Celles de M. Giraud, conseiller général, représentent un moulin à vent sur une colline ! . . . .

## CHRONIQUE ÉLECTORALE

### Chronique de l'Arrondissement SISTERON

**La Nouvelle Municipalité.** — Nos Conseillers municipaux ont procédé dimanche dernier à l'élection du Maire et des adjoints.

A dix heures précises, M. Imbert, adjoint sortant, installe le nouveau conseil et cède le fauteuil à M. Bec, doyen d'âge, qui fait procéder immédiatement à l'élection du Maire.

M. Giraud, greffier, est élu par 12 voix contre 9 à M. Turcan Joseph, notaire, et une à M. Roa, plus un bulletin blanc.

MM. Vieux et Marius Michel sont ensuite nommés adjoints.

La municipalité se compose donc, au point de vue politique, d'un réactionnaire soi disant passé au républicanisme à l'âge de 60 ans : M. Giraud. Un républicain à l'eau de rose : M. Vieux, ex huissier et un internationaliste pratiquant : M. Marius Michel.



Per 542 du 14 avril 1906.  
©Archives départementales.

La campagne électorale de cette année-là voit s'opposer le maire sortant Monsieur Théléne et Monsieur Giraud et, vous l'aurez compris, l'entente est peu cordiale. Au moment de son élection je vais trouver un article très virulent, et pour cause, le journal concerné n'est pas du même bord politique et soutient le candidat adverse.

Il en dépeint un portrait peu glorifiant et tient des propos hautement diffamatoires, mais c'est malheureusement le seul que je vais trouver qui l'évoque. Voici ce que l'on peut lire :



*« Pour arriver, il lui a fallu trahir son parti, mentir à ses convictions, renier son passé. Tour à tour conservateur et clérical opportuniste d'Huguste, radical-socialiste, aujourd'hui à la tête des bandes collectivistes, il écoute l'Internationale de la même oreille complaisante qu'il écoutait les chants d'église et les refrains de la Boulangé. [...] Il lui a fallu pour obtenir ce titre de conseiller municipal, qui a été l'ambition de toute sa vie de gratte papiers, faire marcher toute la pression officielle [...] il lui a fallu en tête des manifestations faire défiler ses fils. [...] Monsieur Giraud peut-être satisfait aujourd'hui.*

***Il a trahi tout le monde. »***

Un autre article du *Sisteron-journal* en date du 14 mai tempère celui lu dans *le Publicateur* et va m'éclairer sur la situation.

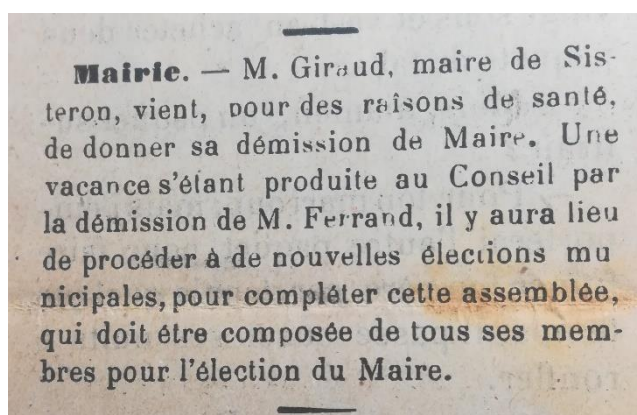


*« Sisteron Nos élections.*

*\_ Ouf ! c'est fini !... Cette interjection a été poussée avec une égale satisfaction par les candidats et par les électeurs. La campagne électorale n'avait pas été pourtant bien terrible jusqu'au scrutin de ballottage et nous avons été l'un des premiers à le constater ; mais voilà, à la fin tout s'envenime et pendant la dernière semaine quelques affiches aigre-douces ont été échangées. Il n'y a à notre avis ni vainqueurs ni vaincus, ni défaite ni victoire. Les électeurs moins panurges que jadis ont choisi dans les deux listes qui leurs étaient présentées [...] Les scrutins sont un peu comme des lunes, à peine le dernier est fermé, qu'un nouveau est en marche [...] à quand l'invention d'une machine à voter ?... »*

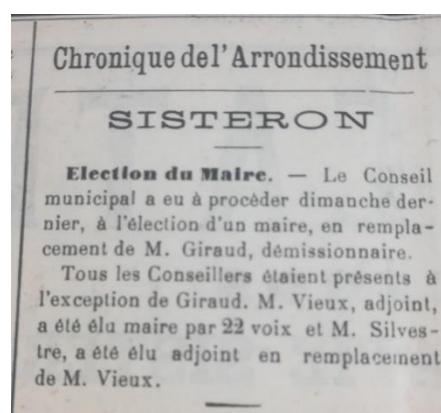
Je me doutais bien que le journal n'était pas impartial, c'est d'ailleurs le problème avec ce type de source, néanmoins, la diversité d'articles qui s'opposent nous apprend beaucoup sur le climat social à cet instant dans la ville et sur les difficultés morales qu'a pu rencontrer Firmin et, qui sont encore celles des élus actuels, si souvent attaqués. Si le temps me l'avait permis, j'aurais tout de même vérifié qu'il n'y ait pas eu d'action en justice pour diffamation<sup>75</sup>, d'autant plus que Firmin travaille dans le milieu juridique et que j'ai par ailleurs trouvé dans les délibérations du tribunal une autre affaire concernant monsieur Saron, éditeur du journal *le Publicateur*.

Finalement, je vois dans le même périodique *le Publicateur de Sisteron*<sup>76</sup> que Firmin démissionne de son poste un an seulement après son élection.



**Mairie.** — M. Giraud, maire de Sisteron, vient, pour des raisons de santé, de donner sa démission de Maire. Une vacance s'étant produite au Conseil par la démission de M. Ferrand, il y aura lieu de procéder à de nouvelles élections municipales, pour compléter cette assemblée, qui doit être composée de tous ses membres pour l'élection du Maire.

© Archives départementales. Per 542.



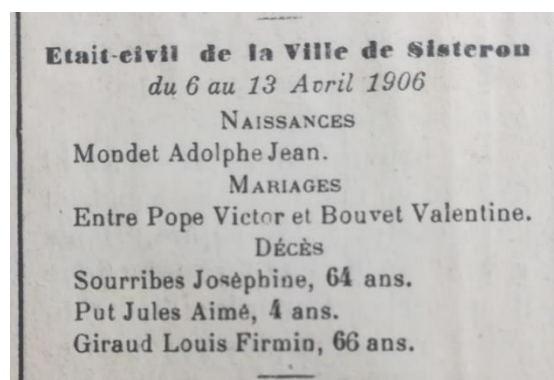
Chronique de l'Arrondissement  
**SISTERON**

**Election du Maire.** — Le Conseil municipal a eu à procéder dimanche dernier, à l'élection d'un maire, en remplacement de M. Giraud, démissionnaire.

Tous les Conseillers étaient présents à l'exception de Giraud. M. Vieux, adjoint, a été élu maire par 22 voix et M. Silvestre, a été élu adjoint en remplacement de M. Vieux.

Je constate dans le numéro 21 du même périodique qu'effectivement, à la date du 27 mai 1905 de nouvelles élections sont organisées par suite de la démission du maire.

Dans le numéro du 14 avril 1906 son décès est publié dans l'état civil. En revanche pas de chronique, étrange pour un maire, mais étant donné les articles vus précédemment cela ne surprend guère.



**Etat-civil de la Ville de Sisteron**  
du 6 au 13 Avril 1906

NAISSANCES  
Mondet Adolphe Jean.

MARIAGES  
Entre Pope Victor et Bouvet Valentine.

DÉCÈS  
Sourribes Joséphine, 64 ans.  
Put Jules Aimé, 4 ans.  
Giraud Louis Firmin, 66 ans.

*Le Publicateur* n° 15 - 14 avril 1906.  
© Archives départementales.

<sup>75</sup> Diffamation publique : art. 29 et 23 de la loi du 29 juillet 1881.

<sup>76</sup> Journal *le Publicateur* n° 16 du 22 avril 1905.



Firmin aura été greffier au tribunal durant près de 40 ans ce qui, par rapport à son mandat municipal de seulement un an lui vaut d'en faire sa principale fonction à Sisteron.

Voici un cliché du personnel du tribunal dans lequel on peut le voir. Ce n'était pas évident pour moi de trouver des photographies et encore moins avec les noms des personnes qui y figurent. Encore une fois je dois cette photo à Saint-Marcel Eysseric. Firmin se tient à droite.



Sisteron - tribunal de première instance : président, juges, procureur, greffiers et personnel du tribunal.  
© Archives départementales 04 – 31 Fi 0491.

Au moment de son décès, il laisse à ses enfants des biens et des créances pour un montant estimé de 47 299, 80 francs<sup>77</sup>, ce qui équivaldrait à 202 000 euros environ aujourd'hui<sup>78</sup>. Il y a d'ailleurs 10 actes d'obligations pour des créances à des particuliers entre 200 et 10 000 francs de 1890 à 1904. Celles-ci ont-elles un lien avec ses candidatures dans la course à la mairie ?

Deuxièmement ~ Pour Héritiers :  
 Ses enfants :  
 1° Giraud Gustave, sans profession, demeurant et domicilié à Lyon ;  
 2° Giraud Jules, greffier du tribunal civil de Sisteron, y demeurant et domicilié ;  
 3° Giraud Charles, commis au greffe du dit tribunal, y demeurant et domicilié.

**Déclaration de succession de Louis Firmin Martial Giraud du 11 octobre 1906 – n° 89.**

« Deuxièmement. Pour héritiers ses enfants : 1° Giraud Gustave, sans profession, demeurant et domicilié à Lyon ; 2° Giraud Jules, greffier du tribunal civil de Sisteron y demeurant et domicilié ; 3° Giraud Charles, commis au greffe du dit tribunal, y demeurant et domicilié ».

<sup>77</sup> Archives départementale : déclaration de succession du 11/10/1906 – n° 89-3Q4829.

<sup>78</sup> Source : convertisseur INSEE.

## b- Les trois fils.

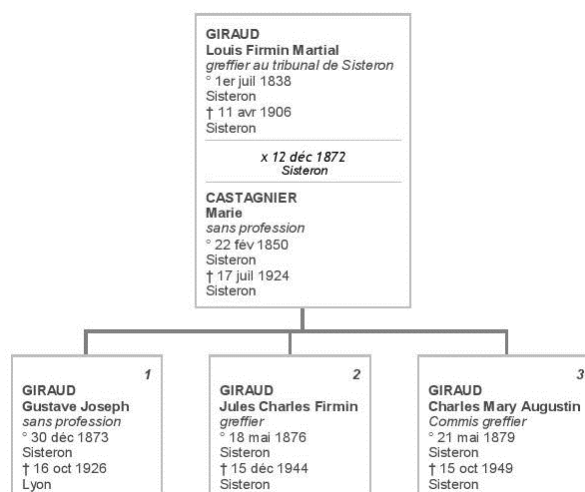
Le couple aura trois enfants, des garçons nommés Gustave, Jules et Charles. Je les identifie dans un premier temps en consultant le recensement de population de 1901 à Sisteron<sup>79</sup>. Dans celui-ci, la famille qui vit au numéro 46<sup>80</sup> de la rue Droite se compose de : Firmin, 62 ans, chef greffier, Marie Castagnier 51 ans, son épouse et leurs trois fils Gustave, 27 ans, commis greffier, Jules, 24 ans, praticien et Charles, 22 ans, praticien.

46	1	Giraud	Firmin	62	id°	chef	Greffier
	2	Castagnier	Marie	51	id°	épouse	P. prof
	3	Giraud	Gustave	27	id°	fils	Commis greffier
	4	id°	Jules	24	id°	id°	praticien
	5	id°	Charles	22	id°	id°	praticien
	6	Bremond	Victorine	26	id°	Domestique	

Recensement de Sisteron – 46, rue droite ; 1901.

Étant donné leur âge j'imagine qu'il n'y a pas d'autres enfants, à moins que l'un deux soit parti dans de la famille pour faire ses études. Je vérifie néanmoins dans les tables décennales leurs dates de naissance et vérifie les autres Giraud nés sur la même période qui s'avéreront ne pas être issus de la même union.

Dès lors, je m'imagine avec trois enfants qu'une descendance existe pour au moins un des trois. Malheureusement, la réalité sera bien différente.



Les enfants de Louis Firmin Giraud et de Marie Castagnier.

<sup>79</sup> Archives municipales de Sisteron : recensement de population 1901.

<sup>80</sup> Les numéros de rues à Sisteron changent au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Cette information est importante pour la suite du mémoire et notamment le chapitre 6.

## 1- Gustave : aliéné et exilé

Gustave est né le 30 décembre 1873 à Sisteron (04)<sup>81</sup>, il est l'aîné des enfants de Firmin et Marie. Sur sa fiche matricule<sup>82</sup> que j'ai recherchée afin d'avoir une description physique, des informations personnelles telles que sa date et son lieu de naissance, ses résidences successives ainsi que ses états de services et blessures éventuelles, il est signalé ainsi : cheveux et sourcils châains, front large, un grand nez, une bouche moyenne, un menton pointu et le visage allongé. Il mesure 1 mètre 70. Il est inscrit que son degré d'instruction est de 3<sup>83</sup> c'est-à-dire qu'il a une instruction primaire. Il est pourtant mentionné sur sa fiche qu'il est étudiant.

Appelé à l'activité militaire, sous le numéro de matricule 735 de la classe 1893, le 16 novembre 1894, il est affecté au 58<sup>ème</sup> régiment d'infanterie, puis réformé n°2<sup>84</sup> le 9 avril 1895 par la commission spéciale de Marseille pour « infirmités ne pouvant être attribuées au service militaire » ; motif : myopie excessive.

Gustave est ensuite maintenu réformé d'office par le conseil de révision pour le motif « aliéné » et ne sera donc pas appelé sous les drapeaux en 1914 pour participer à l'effort de guerre.

---

**Décret du 9 septembre 1914 publié au journal officiel le 10/09/1914 :**  
« Article 1<sup>er</sup> : Tous les hommes placés dans la position de réforme par congé N°1 et 2 ou dans la position de réforme temporaire, ainsi que les hommes exemptés par les conseils de révision appartenant par leur âge à une classe encore soumise aux obligations militaires seront convoqués devant les conseils de révision réunis, pour examiner le contingent de la classe 1915 [...]. Ceux d'entre eux qui seront reconnus, à la suite de cet examen aptes au service militaire, seront immédiatement soumis aux obligations de leur classe de recrutement ».

Nous avons vu que dans le recensement de population de 1901, Gustave vit encore avec ses parents et ses frères à Sisteron. En 1906<sup>85</sup> il vit toujours avec ses frères et ses parents.

1	Giraud	Firmin	1838	Sisteron	France	Chef	ex-général
2	Dubouy	Girin	1850	do		Epoux	
3	Giraud	Giraud	1873	do		Fils	G. J.
4	Giraud	Giraud	1876	do		do	Giraud
5	Giraud	Giraud	1879	do		do	ex-général
6	Brimont	Victorin	1872	Sisteron	Noms de famille		

Recensement de population- Sisteron ; 1906.

<sup>81</sup> Archives municipales de Sisteron : registre des naissances 1873-1882.

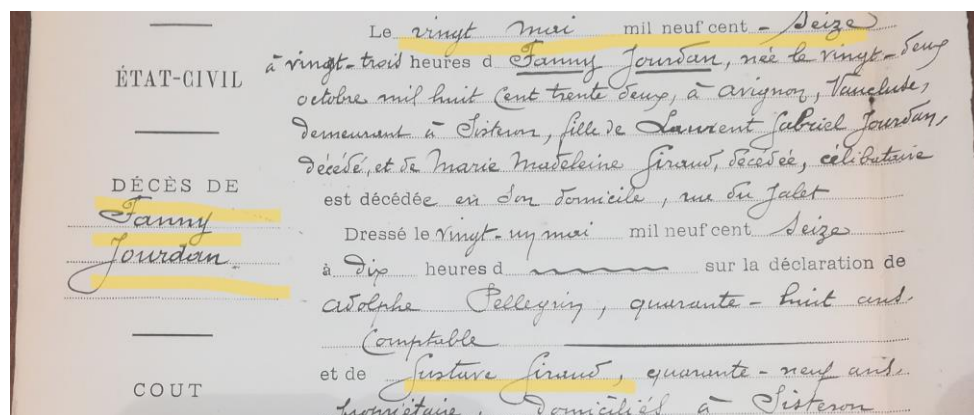
<sup>82</sup> Annexe n°11.

<sup>83</sup> Dans les fiches matricules, le degré d'instruction est noté de 0 à 5. 0 : ne sait ni lire ni écrire et 5 : bachelier et licencié.

<sup>84</sup> Réformé pour invalidité.

<sup>85</sup> Archives départementales 04 : 6 M174.

Le 20 mai 1916, c'est un Gustave Giraud qui déclare à la mairie de Sisteron le décès de Françoise Marie Joseph Jourdan mais l'âge n'est pas celui du Gustave en question. Ceci étant, il y souvent des erreurs. Il n'y a pas de recensement en 1916<sup>86</sup> qui me permette de dire que Gustave vit à Sisteron ou à Lyon.



#### Acte de décès de Fanny.

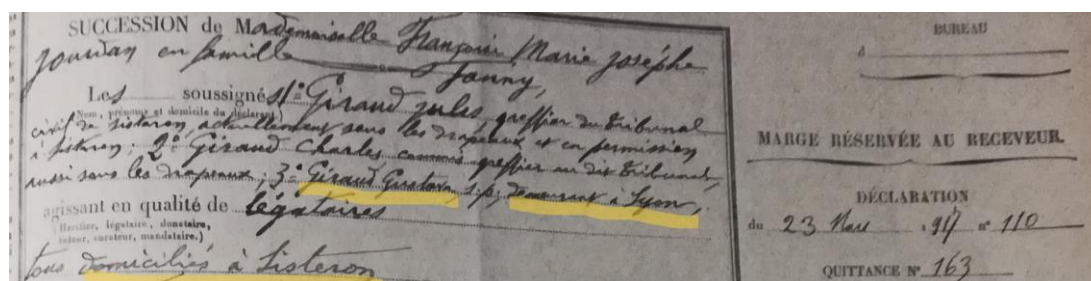
« Le vingt mai mil neuf cent-seize à vingt-trois heures d Fanny Jourdan, née le vingt-deux octobre mil huit cent trente deux, à Avignon, Vacluse, demeurant à Sisteron, fille de Laurent Gabriel Jourdan, décédé, et de Marie Madeleine Giraud, décédée, célibataire est décédée en son domicile, rue du Jalet. Dressé le vingt-un mai mil neuf cent seize à dix heures d [...] sur la déclaration de Adolphe Pellegrin, quarante huit ans, comptable et de Gustave Giraud, quarante neuf ans, propriétaire, domiciliés à Sisteron ».

Cependant, dans la succession de Firmin en date du 11 octobre 1906, et pour laquelle se présente Jules et Charles, Gustave est déjà mentionné comme étant domicilié à Lyon (69). En effet, en 1921 il n'apparaît pas dans le recensement de Sisteron (04).

111	1	Giraud	Kaie	1880	Sisteron	id	chef	s. p.
	2	Giraud	Jules	1876	id	id	grefier du tribunal	
	3	Giraud	Charles	1879	id	id	id	Commis grefier

Recensement de population - Sisteron, 1921.

Dans la déclaration de mutation par décès de Françoise Marie Joseph Jourdan en date du 23 mars 1917, dans laquelle il est légataire avec ses frères, j'apprends que Gustave demeure toujours à Lyon (69).



#### Extrait de la succession de Fanny.

« Succession de Mademoiselle Françoise Marie Joséphe Jourdan en famille Fanny. Les soussignés 1° Giraud Jules, greffier du tribunal civil e Sisteron, actuellement sous les drapeaux et en permission à Sisteron. 2° Giraud Charles, commis greffier au dit tribunal aussi sous les drapeaux ; 3° Giraud Gustave, s. p., demeurant à Lyon, agissant en qualité de légataires tous domiciliés à Sisteron ».

<sup>86</sup> Pas de recensement à cause de la première guerre mondiale (14-18).



Etant donné qu'il avait été réformé définitivement pour motif d'aliénation et non appelé en 1914, j'avais enfin pensé qu'il avait pu rejoindre un établissement de santé spécialisé.

Ainsi, lorsque je découvre les professions des habitants du 71 chemin des Grandes-Terres, il me semble que cette piste est peut-être la bonne. Je vais ensuite vérifier le recensement de population à cette même adresse en 1926<sup>90</sup>, année du décès de Gustave. Il meurt en octobre et le recensement intervenant plus souvent courant du 1<sup>er</sup> semestre de l'année, je me dis que j'ai une chance de le trouver. Ainsi, je découvre cette fois pour cette adresse, la mention « maison de santé de Champvert » avec le nom de l'employeur Rebatel.

GRANDES-TERRES (CHEMIN DES) - 6 M 620 - Archives du départeme...

NOMS DE FAMILLE	PRENOMS	ANNÉE	LIEU	NATIONALITÉ	SITUATION	PROFESSION	18
		de NAISSANCE	de NAISSANCE		PAR RAPPORT AU chef de ménage		
Chagnot	Emile	1868	Chataignat	fr.	sans infirmités	J. Rebatel	
Sagne	Victor	1856	Sisteron	fr.			

Recensement de population- Lyon, 1926. « M[onsieu]r Rebatel. Maison de santé de Champvert ».

Cependant, le recensement ne fait pas état des pensionnaires. J'oriente alors mes recherches sur l'établissement lui-même et je trouve une notice détaillée de l'historique de cet établissement rédigée par le service de l'inventaire de la région Auvergne Rhône Alpes intitulée « asile d'aliénés dit maison de santé Binet puis clinique de Champvert ». C'est ici que Gustave meurt le 17 octobre 1926<sup>91</sup> à l'âge de 53 ans, célibataire et sans enfant<sup>92</sup>. Si l'année de son internement est bien 1906, il y aura donc passé 20 ans.

Afin d'affiner la recherche sur Gustave, j'aurais vivement souhaité avoir deux informations complémentaires :

- Le motif de son internement. Est-ce que Gustave a commis un acte quelconque qui a motivé son internement ? Dans ce cas il faudrait pousser les recherches dans les affaires traitées par le tribunal en 1906 (année qui semble être celle de son départ). J'ai également demandé à la personne responsable des archives municipales de Sisteron<sup>93</sup> si une éventuelle affaire le mettant en cause était citée dans le *Sisteron-Journal* à cette époque. Selon

<sup>90</sup> Archives départementales du Rhône : 6 M 620.

<sup>91</sup> Archives municipales de Lyon : registre des décès – 2 E 2463 – vue 179.

<sup>92</sup> Archives départementales 04 : déclaration de succession n° 50 du 15/04/1927 – 3Q4847.

<sup>93</sup> Le *Sisteron journal* est conservé aux archives municipales pour les périodes de 1885 à 1939 puis de 1949 à nos jours ainsi que quelques n° des années 1946, 47 et 48.

toute vraisemblance, Gustave quitte Sisteron à la mort de son père. Probablement que sa mère et ses frères, trouvant la charge trop importante, ont préféré le placer.

- La cause de son décès. Est-il décédé des suites d'une maladie comme son père et son grand père ? À ce propos, il semblerait que la famille soit sujette à une fragilité génétique. Je sais, d'après les sources dont je dispose, que Jules César et Firmin sont décédés de maladie respectivement à l'âge de 65 et 68 ans. Malgré cela ils meurent assez vieux, l'espérance de vie étant en 1873 d'environ 30 ans pour les hommes et 45 ans vers 1900<sup>94</sup> en raison de la mortalité infantile qui fait fortement baisser la moyenne. Est-il décédé à cause de sa « folie ». Un suicide ?

Pour élucider ces mystères, j'ai tenté de savoir si un fonds d'archives privées de l'hospice existait afin de consulter son dossier médical. Malheureusement, la clinique qui a changé de propriétaires mais qui existe encore de nos jours, n'a pas souhaité me communiquer cette information. J'ai contacté une spécialiste des archives médicales, sur les conseils de M. Cosson afin de savoir comment obtenir cette information. Malheureusement si les archives sont privées il sera difficile de les consulter étant donné la sensibilité du sujet. Ceci étant, il n'est pas certain que celles-ci existent encore pour cette époque.

### L'asile d'aliénés<sup>95</sup> de Champvert<sup>96</sup> à Lyon (5<sup>ème</sup>)

Dans son article sur « L'asile d'aliénés en 1900 » en date de décembre 1978<sup>97</sup>, Claude Quétel écrit « faute de savoir les guérir, on a enfermé les « fous » et créée pour eux une vie séparée et réglementée ». En effet, la vie à l'asile est bien différente, les journées sont rythmées par des rituels de repas, de travail, de messes et de soins.

L'établissement de Champvert, créée par la grand-mère adoptive de Pierre Binet, Catherine Renevier vers 1796 rue de la Farge à Lyon, est installée aux numéros 69 et 71 du chemin des Grandes-Terres en 1835 où trois corps de bâtiments ont été spécialement construits vers 1830, pour accueillir les pensionnaires. Ils sont alignés et couverts de toitures à longs pans. Les terrains sont alors la propriété du docteur Étienne Chinard associé de Pierre Binet. Ce dernier hérite de l'institution.



Vue intérieure du bâtiment central,  
Photographie IVR84\_20166902375NUCQ  
Photographies de Thierry Leroy, 2016.  
© Région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Inventaire général du patrimoine culturel  
© Ville de Lyon.

<sup>94</sup> *Évolution de l'espérance de vie en France de 1740 à 2020.* Source INED.

<sup>95</sup> C'est un établissement hospitalier spécialisé institué légalement par la loi du 30 juin 1838 : « Chaque département est tenu d'avoir un établissement public, spécialement destiné à recevoir et soigner les aliénés, ou de traiter à cet effet, avec un établissement public ou privé, soit de ce département, soit d'un autre département [...] » (Titre Ier, art. 1er.)

<sup>96</sup> Historique de l'institution d'après l'article de Albane Paitard et Magali Delavenne, 2016.

<sup>97</sup> *L'asile d'aliénés en 1900*, L'Histoire, mensuel 7 – Article par Claude Quétel. 1978.



Pierre Binet rachète la propriété progressivement entre 1839 et 1849. Il agrandira l'établissement en 1854 et 1869.

Champvert est dans les années 1870, un des quarante asiles privés qui existent en France. Les aliénés y sont répartis suivant la nature de leur délire. Un suivi médical y est assuré par un docteur référant de l'établissement.

Vue rapprochée de la porte de la maison des psychologues.  
Photographie IVR84\_20166902372NUCAQ.  
Photographies de Thierry Leroy, 2016.  
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel © Ville de Lyon.

Les hommes logent dans les bâtiments historiques nommés « les tilleuls », « les mûriers » et « les platanes » qui sont ceux construits vers 1830. Ils sont équipés d'une cuisine, de bains et douches, de cabinets et six à huit chambres par étage pour les niveaux supérieurs qui en 1923, époque à laquelle Gustave y vit, accueillent 102 lits. Avant 1920, une galerie promenoir s'ajoute à cet ensemble. Le site comprend également une chapelle, des bâtiments annexes ainsi que des jardins ombragés en terrasses situés à l'arrière des constructions. Dans un souci de bien-être des résidents, des promenades sont également aménagées avec vues sur les rives de la Saône.

En 2016, ces bâtiments sont réhabilités en logements. Le chemin des Grandes-Terres a été rebaptisé en 1946 « Rue Benoist Mary »<sup>98</sup>.



Bâtiment central dit « les mûriers », élévation occidentale. Photographie IVR84\_20166902380NUCAQ,  
Photographies de Thierry Leroy, 2016.  
© Région Auvergne-Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel © Ville de Lyon.

<sup>98</sup> Ce qui explique pourquoi j'ai eu du mal à localiser cette adresse au début de mes recherches.



## Jules et Charles : du tribunal à la guerre de 14

### 2- Jules

Jules est né le 16 mai 1876<sup>99</sup> à Sisteron (04).

De même que pour Gustave, je recherche sa fiche matricule <sup>100</sup> afin d'avoir des compléments d'informations. Pour cela je consulte le site des archives départementales de son département de naissance et je recherche dans sa classe (20 ans de plus que son année de naissance). Il est enregistré sous le matricule n° 1063 de la classe 1896. Il n'y a pas de mentions sur ses domiciles mais je sais qu'en 1906 il réside encore chez ses parents. Jules a suivi les traces de son père, il est également greffier au tribunal de Sisteron.



Photo de la carte de combattant de Jules  
© Archives départementales 04 -17W06.

Rappelé à l'activité, il est mobilisé pour participer aux campagnes contre l'Allemagne.

Incorporé au 145<sup>ème</sup> régiment territorial d'infanterie le 1<sup>er</sup> août 1914, il est au camp retranché de Nice du 24 septembre 1914 au 29 janvier 1915 puis part pour la 3<sup>ème</sup> armée à Vienne-le-Château (Argonne) du 29 janvier au 17 août 1915, puis à la 4<sup>ème</sup> armée à compter du 18 août 1915. En 1916, lors du décès de Fanny, il est bien noté qu'il est sous les drapeaux mais en permission.

Il rejoint le 6<sup>ème</sup> escadron du train des équipages militaires à partir de décembre 1917 puis le 15<sup>ème</sup> escadron du train des équipages à Orange en janvier 1919. Ce sera sa dernière affectation.

---

#### ***Historique du 6<sup>ème</sup> escadron du train des équipages militaires<sup>101</sup>.***

*« L'Escadron du Train ne constituant pas une arme combattante, il n'en est pas moins vrai que par le travail formidable accompli par ses divers éléments, il a contribué pour une grande part à la victoire de nos armées[...] Ce qui est certain c'est que ceux qui ont vu à l'œuvre, les gradés et conducteurs du 6e, ont admiré le dévouement de ces modestes soldats, peinant obscurément, en hiver dans la boue et sous la pluie, en été dans la poussière et sous le soleil ardent. Partout ils se sont acquittés sans bruit, d'une tâche souvent ingrate et toujours rude. La longue liste des tués et des morts par suite de maladie contractée au front, montre assez leur vaillance et leur esprit de sacrifice.[...] »*

---

<sup>99</sup> Archives départementales 04 : registre des naissances - 1M15/1275 – vue 131.

<sup>100</sup> Annexe n° 12.

<sup>101</sup> Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

*Les intempéries, les mauvaises conditions d'installation, son service très varié accompli de jour et de nuit, lui ont rendu la vie plus particulièrement pénible, et pourtant, le conducteur du train, qu'il soit à ravitailler en denrées ou à exécuter des transports de matériaux et de munitions aux premières lignes, reste toujours modestement dans l'ombre »*

Sur les conseils du directeur des archives départementales du 04, M. Labadie, je recherche Jules dans les dossiers de carte de combattant conservés aux archives départementales. Je le retrouve avec la carte de combattant n° 7393<sup>102</sup>. J'y retrouve ses états de service et surtout une photo d'identité ce qui constitue pour moi un trésor. Avoir une photographie était pour moi inespéré étant donné qu'il n'y a pas eu de descendance et donc pas de personnes encore vivantes pour conserver les archives familiales.



Carte de combattant N° 7393 de Jules Charles Firmin Giraud. ©Archives départementales 04 ; 17W06.

Après la première guerre mondiale, Jules se retire à Sisteron (04) où, après le décès de sa mère le 17 juillet 1924<sup>103</sup>, il réside avec son frère Charles.

Il décède le 15 décembre 1944<sup>104</sup> à l'hôpital de Sisteron (04) célibataire et sans enfant<sup>105</sup>. Le 15 août 1944, je vais y revenir dans le chapitre 6, la ville est bombardée. La maison dans laquelle résident Jules et Charles est détruite. Il m'est difficile de ne pas imaginer que Jules a pu être blessé à ce moment là puisqu'il

<sup>102</sup> Archives départementales 04 : 17W06. Annexe n°13.

<sup>103</sup> Archives départementales 04 : déclaration de succession n°3 du 16/01/1925 – 3Q4845.

<sup>104</sup> Archives municipales de Sisteron : registre des décès 1943-1952.

<sup>105</sup> Archives départementales 04 : déclaration de succession n° 93 du 13/06/1945 – 99W6.

décède quatre mois plus tard, jour pour jour, à l'hôpital. Les bombardements qui ont eu lieu à Sisteron du 15 au 19 août 1944 ont fait 141 morts et 120 blessés<sup>106</sup>.

Afin de vérifier cette théorie, il me faudrait avoir accès aux archives de l'hôpital. Il n'y a pas de fonds récent des archives de l'hôpital de Sisteron déposé aux archives départementales. Après avoir contacté une personne qui a travaillé aux archives de l'hôpital il y a quelques années, elle m'a indiqué que les dossiers sont régulièrement détruits après 20 voire 10 ans quand la personne est décédée. Je vais tout de même tenter de contacter l'hôpital pour savoir si éventuellement ils conservent, à défaut des dossiers personnels, les registres des entrées. Ainsi, je pourrais savoir s'il a été hospitalisé aux dates du bombardement et faire le lien avec cet évènement. Une fois encore, impossible d'approfondir ce sujet avec le journal local qui n'a pas été publié pendant la seconde guerre mondiale. Par ailleurs, dans la liste des blessés, établie par l'hôpital, que monsieur Robert Blanc publie dans son livre, il n'est pas mentionné.

### 3- Charles Mary

Charles est né le 21 mai 1879 à Sisteron (04), il a les cheveux et les yeux châtain, sur sa fiche matricule<sup>107</sup> il est décrit avec un front ordinaire et un grand nez. Il mesure 1 mètre 83, ce qui pour son époque est très grand, et possède une instruction primaire.

Il est appelé au service militaire le 14 novembre 1900, matricule n° 1224 – classe 1899 puis maintenu dans la disponibilité de l'armée active. Il sera réformé n°2 par la commission spéciale de Digne le 10 avril 1906<sup>108</sup> pour tuberculose pulmonaire.

À compter de 1909 il travaille au tribunal de Sisteron en tant que commis-greffier avec son frère Jules qui lui est greffier.

Il n'aura pas la même chance que son frère Gustave et sera déclaré bon pour le service armé par décision du conseil de révision des Basses Alpes du 10 décembre 1914. Appelé sous les drapeaux dès le mois de mars 1915, alors qu'il a 36 ans déjà, il participe aux campagnes contre l'Allemagne jusqu'en février 1919. Durant cette période, il est affecté dans plusieurs régiment d'artillerie de campagne, un régiment d'artillerie lourde et un hippomobile.

Selon son dossier de demande de la carte de combattant<sup>109</sup>, que j'ai pu consulter aux Archives départementales du 04, sa fiche matricule et les journaux de marche

---

<sup>106</sup> *J'avais dix ans en août 1944*, Robert Blanc, imprimerie nouvelle, 2006.

<sup>107</sup> Annexe n°14.

<sup>108</sup> La veille du décès de son père.

<sup>109</sup> Archives départementales 04 : Carte de combattant n° 3255 - 16W14 – Annexe n°15.

et opération consultables sur le site mémoires de hommes, voici ses états de service.

De mi-mars 1916 au 15 janvier 1917 il est au front avec le 19<sup>ème</sup> régiment d'artillerie. D'après le journal de marche et d'opération du 19<sup>ème</sup> régiment d'artillerie de campagne, 2<sup>ème</sup> batterie<sup>110</sup>, Charles se rend dans un premier temps vers Reims. Là il est cantonné à partir du 20 avril 1916 à proximité immédiate de la ligne de front, au bois de Gernicourt. Les tirs de son régiment sont alors dirigés vers le bois franco-allemand et le bois des Boches. Il quitte cette zone de conflit le 2 mai 1916 et se dirige vers la Meuse.

A partir du 23 juin il participe à la bataille de Verdun et notamment aux tirs de l'artillerie française sur l'ouvrage de Thiaumont<sup>111</sup>. Les tirs durent du 23 juin au 20 août 1916, date à laquelle la batterie quitte le champ de bataille. La riposte des Allemands par des obus chargés de gaz lacrymogènes est violente.



L'ouvrage de Thiaumont anéanti.  
© ECPAD - photo D86-198.



Ouvrage du Bazil, près de Thiaumont. Ouvrage de Thiaumont. La crête de Thiaumont et ses environs.  
Le terrain bombardé vu en avion à 800 m. © ECPAD - photo SPA 52 Z 2431.

<sup>110</sup> Ministère des armées : 26N937/6 – pages 24 à 36.

<sup>111</sup> Ouvrage fortifié pilonné par l'artillerie durant la bataille de Verdun.

Alors qu'il a échappé à l'horreur de Verdun, il retourne au front avec le 118<sup>ème</sup> régiment d'artillerie lourde. Le journal de marche et d'opérations de la 21<sup>ème</sup> section de munitions automobile du 118<sup>ème</sup> régiment d'artillerie lourde pour la période du 20 avril au 14 octobre 1917<sup>112</sup> à laquelle Charles est affecté du 18 avril au 1<sup>er</sup> novembre 1917, nous indique plusieurs mouvements. À noter que c'est également la période de la bataille du Chemin des Dames (avril-24 octobre 1917).



Poilus dans les tranchées de Verdun - Thiaumont © ECPAD - photo D86-76.

Quand la section quitte Lyon le 22 avril 1917, elle se dirige vers Dormans dans la Marne qu'elle rallie en 7 jours.

---

*« Dormans vit sous le bruit lointain de la canonnade. Les cantonnements y sont nombreux, les passages de troupes, incessants. Un hôpital d'évacuation sanitaire est construit aux Varennes. Un immense dépôt d'obus d'artillerie lourde est installé à la Croix Billard »<sup>113</sup>.*

Elle est composée de 68 hommes, un lieutenant, un adjudant, huit sous-officiers, huit brigadiers et cinquante et un hommes. Elle est équipée de seize camions et quatre voitures. La section arrivée à Dormans est ensuite cantonnée à Baslieux-les-Fismes où elle ravitaille les dépôts durant un mois. Elle prend ensuite la direction de Bréchaumont dans le Haut-Rhin où elle stationne du 14 juillet au 10 septembre. Elle y effectue du transport de munitions dans les gares de la chapelle.

Sa participation à l'effort de guerre se poursuivra du 1<sup>er</sup> novembre 1917 au 9 août 1918 avec la 51<sup>ème</sup> S.M.A. et enfin du 9 août au 11 novembre 1918 avec la 51<sup>ème</sup> S.T.A. A partir du 11 novembre 1918, il retourne à l'intérieur à Compiègne puis Mulhouse, avant d'être placé en congé illimité le 24 février 1919.

---

<sup>112</sup> © Ministère des armées – mémoire des hommes.

<sup>113</sup> Source : [www.memorialdormans14-18.com](http://www.memorialdormans14-18.com).

DEPARTEMENT  
DES BASSES-ALPES

Le 1<sup>er</sup> Mars 1934

COMITE DEPARTEMENTAL  
DES MUTILES  
2 Mars 1934  
DES BASSES-ALPES

COMITE DÉPARTEMENTAL  
DES MUTILES,  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE LA GUERRE

Monsieur le Préfet des Basses-Alpes  
Président du Comité départemental des Mutiles  
et Anciens Combattants,  
S/C de M. le Maire de Sisteron

Je soussigné,  
Nom Giraud Prénoms Charles Mary Augustin  
né le 21 mai 1879 à Sisteron Dépt des Basses-Alpes  
demeurant à Sisteron rue droite N°41 Départ des Basses-Alpes  
ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire renouveler ma carte de  
Combattant, établie le 27 mars 1929 sous le N° 3299

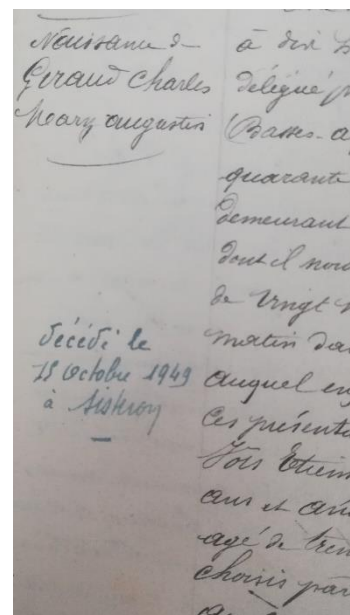
Formulaire de demande de carte de combattant au comité départemental des mutilés, anciens combattants et victimes de la guerre, rempli par Charles.

Par décision de la commission de réforme de Digne du 25 mai 1929, il est maintenu au service armé inférieur 10 % pour troubles nerveux, asthénie et dépression physique, certainement des psychopathologies dues à la Grande Guerre aujourd'hui dénommées sous le terme générique d'état de stress post traumatique.

*En mars 1919 la France dénombre 8000 soldats aliénés du fait de la guerre.  
En 1933 ils sont encore 4 140 dans les asiles<sup>114</sup>. Ces névroses déclenchées par  
la grande guerre furent nommées le « choc des tranchées »<sup>115</sup>.*

Charles partage la maison de la rue Droite avec son frère jusqu'en 1944 année du bombardement sur Sisteron et du décès de Jules. Il s'installe alors dans la rue de Provence, adresse que je retrouve dans les dossiers de sinistrés qu'il complète. Je me suis demandé s'il a pu louer un bien ou s'il a été accueilli par de la famille ou des amis. Pour cela je devrais consulter le recensement de population de 1946 mais il n'est actuellement pas en ligne dans les recensements numérisés du département.

Il décède le 15 octobre 1949<sup>116</sup> à l'hôpital de Sisteron, célibataire et sans enfant, dernier descendant de Jules César et de Marie Thérèse. Il aura vécu les deux grands conflits mondiaux, survivant à chaque fois mais touché physiquement et moralement à cause des horreurs du front en 14-18 et de la destruction de sa maison en 1944.



Acte de naissance de Charles avec mention de son décès.

<sup>114</sup> Journal *L'œuvre*, édition de Paris – N°6519, dimanche 6 août 1933.

<sup>115</sup> *Trouble de stress post-traumatique, un long chemin pour la reconnaissance*, Erin Blakemore, National Geographic, 18 juin 2020.

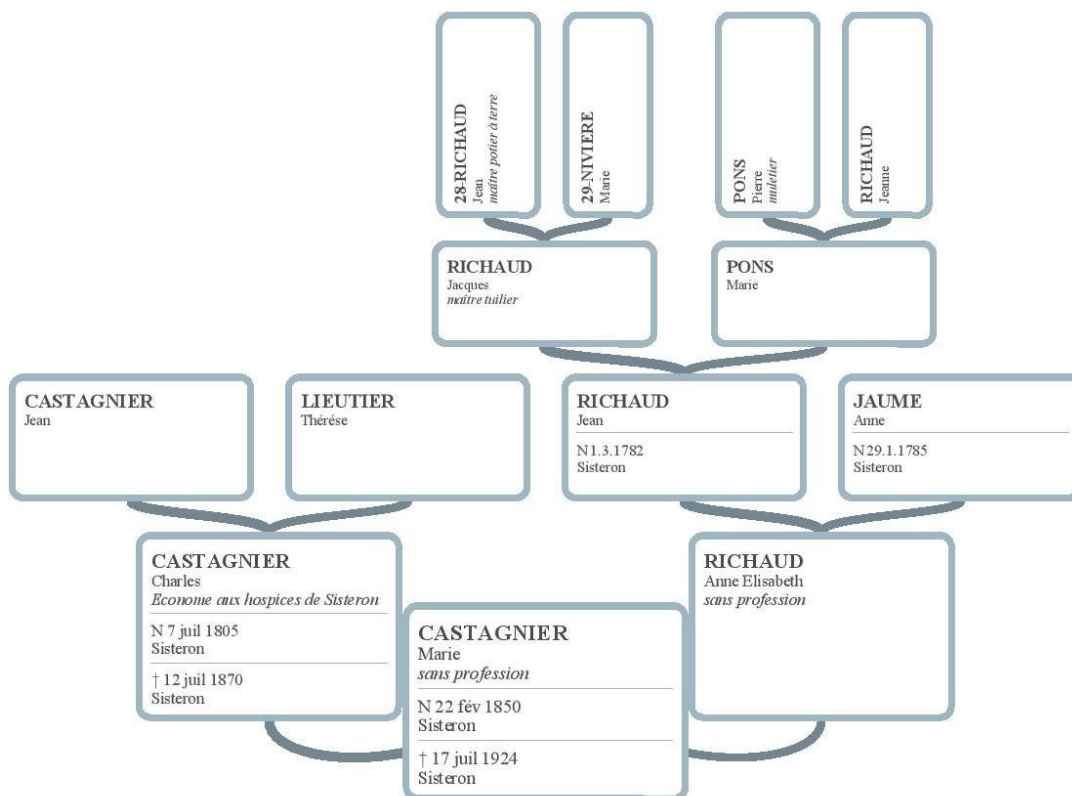
<sup>116</sup> Archives municipales de Sisteron : registre des décès 1943-1952.

### c- L'ascendance maternelle de Marie Castagnier et la cousine Louise Félicienne Richaud : héritière de la famille Giraud

#### *L'ascendance maternelle de Marie Castagnier*

Marie Castagnier, est la fille de Charles dont nous avons déjà parlé et de Anne Elisabeth Richaud.

La consigne du mémoire ne demandait pas de réaliser les ascendances des conjoints. Cependant, le nom de Richaud est apparu précédemment dans l'ascendance cognatique de Firmin et le revoilà dans l'ascendance cognatique de Marie sa femme. Ma curiosité ainsi éveillée je me suis laissée porter par la recherche. J'ai donc prospecté à la rencontre des aïeux de Marie dans sa branche maternelle Richaud pour les raisons décrites dans la partie ci-après.



Ascendance de Marie Castagnier.

## *Louise Félicienne Richaud : cousine et héritière*

Alors que Charles décède sans épouse et sans enfant, que ses frères n'ont pas laissé de descendants ni même sa tante Augusta et son oncle Jules, je me demande à qui va profiter sa succession, qui elle-même est composée de celle de son père et de ses frères décédés avant lui.

Je consulte donc sa déclaration de succession<sup>117</sup> afin de voir qui a pu hériter ou d'infirmer mes recherches sur d'autres descendants que je n'aurais pas trouvés.

Voici ce que je lis :

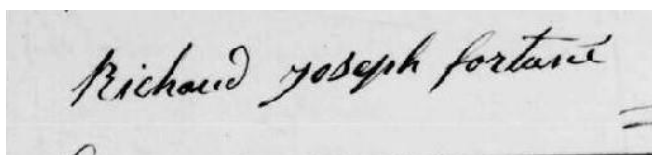
« Monsieur Charles Mary Augustin, est décédé ab-intestat aux lieux et dates sus-indiquées, étant célibataire, sans enfant et laissant pour lui succéder savoir : **Madame Lucie Félicienne Richaud** [...] sa cousine au 5<sup>ème</sup> degré dans la branche maternelle, habile à recueillir la moitié de la succession dévolue à ladite branche, ainsi que la moitié dévolue à la branche paternelle à défaut d'héritier au degré successible dans cette branche. »

Ce qui est décrit dans la déclaration est ce qui est dénommé : la fente successorale<sup>118</sup>. Cela nous confirme donc bien qu'il n'y a pas de cousins en vie du côté paternel.

Encore une fois, je retrouve le nom de Richaud et je vais rechercher quel est le lien de parenté entre Charles et Lucie Félicienne. Je sais déjà que ce lien existe par la mère de Charles : Marie dont c'est la mère, soit la grand-mère maternelle de Charles, qui porte ce patronyme comme nous l'avons vu précédemment.

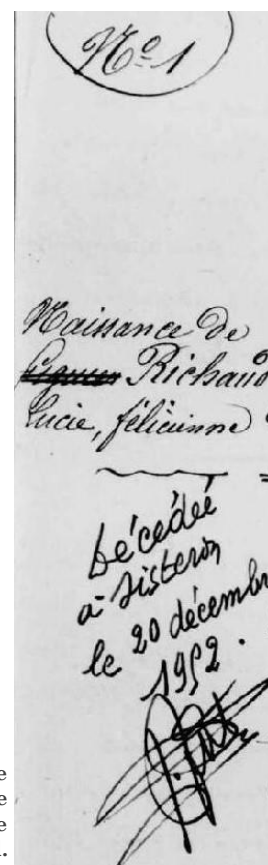
Grâce à la date indiquée dans la succession, je retrouve l'acte de naissance de celle-ci.

Elle est née le 4 janvier 1858 à Sisteron (04)<sup>119</sup>. Je me dis donc qu'elle fait partie de la génération de Marie et que portant le nom de Richaud, elle est cousine avec par son père. Le père de Lucie se prénomme Fortuné Richaud et il me semble avoir déjà croisé ce nom dans mes recherches.



Richard Joseph Fortuné

Extrait de l'acte de naissance de Lucie Félicienne Richaud.



No 1  
Naissance de  
Lucie Félicienne  
Richaud  
le 20 décembre  
1912.

<sup>117</sup> Archives départementales 04 : déclaration de succession n° 53 du 13 avril 1950.

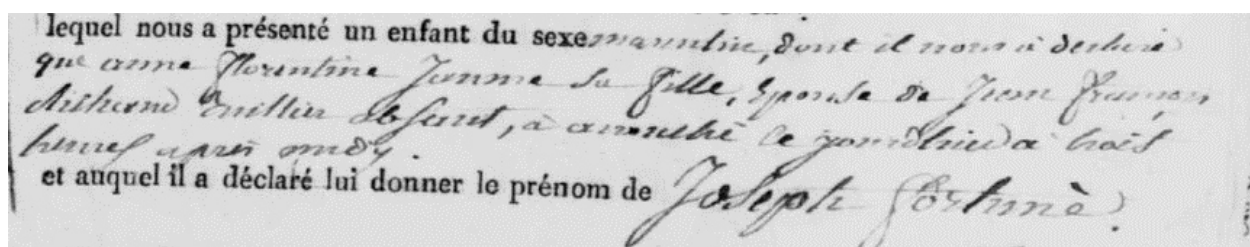
<sup>118</sup> Article 737 du Code civil.

<sup>119</sup> Archives départementales 04 : registre des naissances 1853-1862 – 1M15/1273 ; vue 267.



En effet, un Fortuné Richaud est témoin lors du mariage de Firmin et Marie est mentionné comme étant l'oncle maternel de l'épouse.

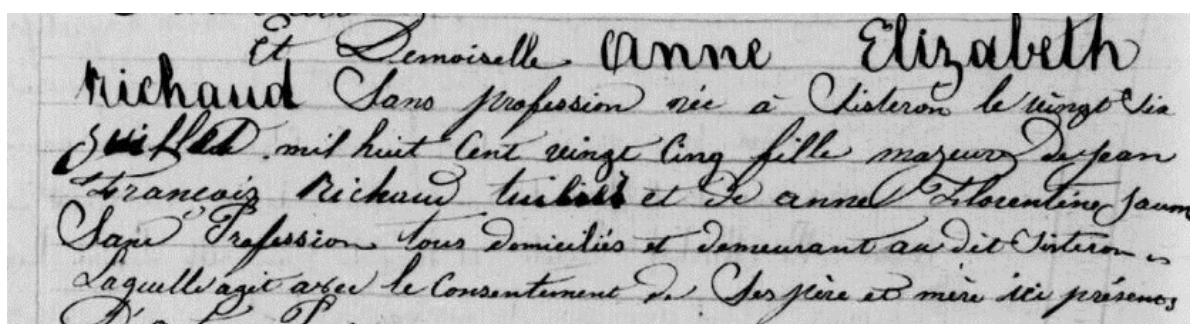
Il me reste donc à vérifier l'acte de naissance de Fortuné et de Anne Elisabeth afin de confirmer qu'ils ont bien les mêmes parents. Je connais leur âge au mariage de Marie, je tente donc ma chance dans les registres paroissiaux de Sisteron où je les retrouve issus de la même union entre Jean Richaud et Anne Jaume. Cela est chronophage puisqu'il n'y a pas de tables décennales pour cette époque.



lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, dont il nous a déclaré que Anne Florentine Jaume sa fille, épouse de Jean François Richaud tuillier absent, à accouché le jour d'hier à trois heures après midy et auquel il a déclaré lui donner le prénom de Joseph Fortuné.

**Extrait de l'acte de naissance de Joseph Fortuné Richaud.**

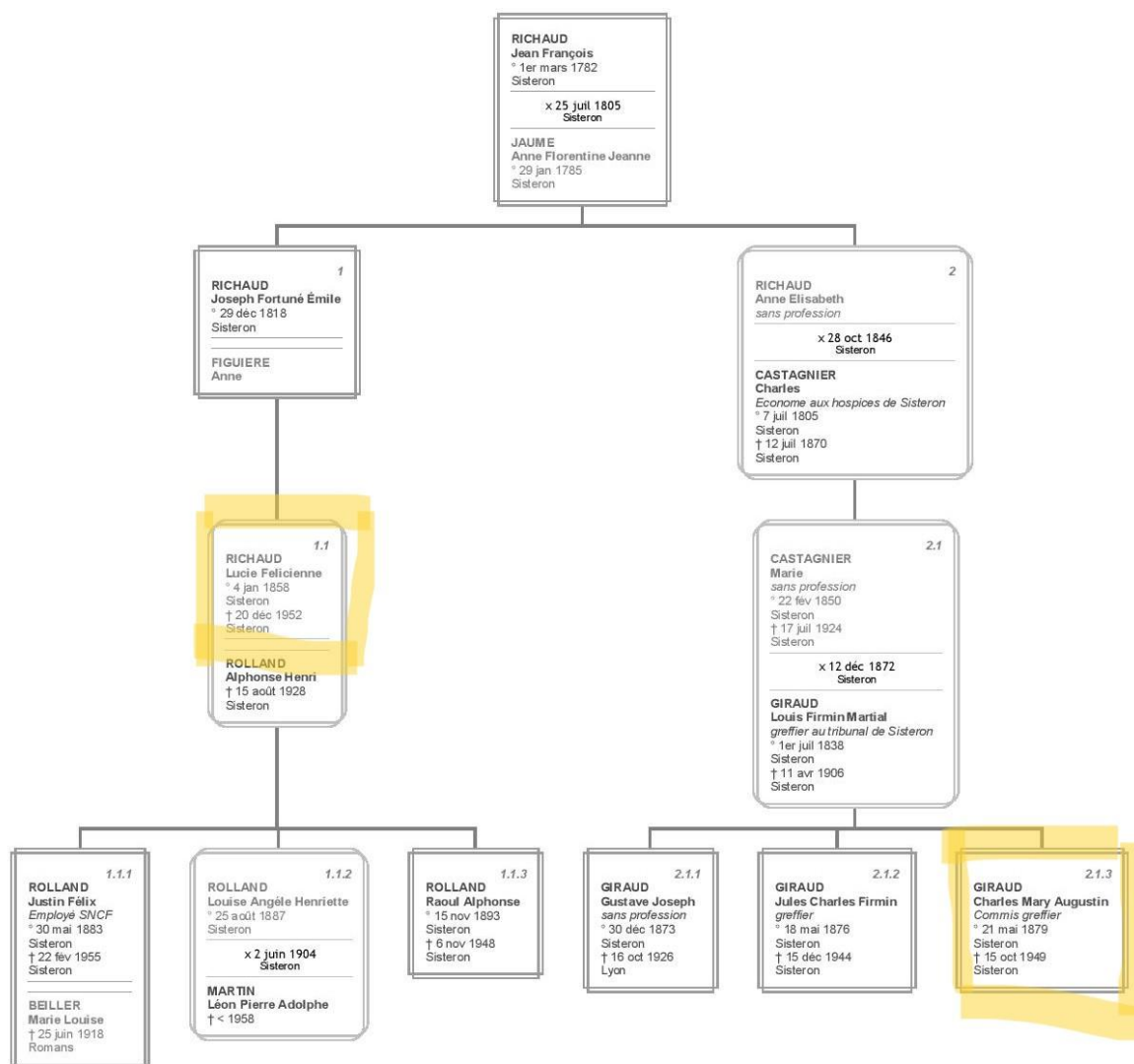
« Lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, dont il nous a déclaré que Anne Florentine Jaume sa fille, épouse de Jean François Richaud tuillier absent, à accouché le jour d'hier à trois heures après midy et auquel il a déclaré lui donner le prénom de Joseph Fortuné ».



Et Demoiselle Anne Elisabeth Richaud sans profession née à Sisteron le vingt six juillet mil huit cent vingt cinq fille majeure de Jean François Richaud tuillier et de Anne Florentine Jaume sans profession tous domiciliés et demeurant au dit Sisteron Laquelle agit avec le consentement de ses père et mère ici présents

**Extrait de l'acte de mariage de Charles Castagnier et Anne Elisabeth Richaud.**

« Et demoiselle Anne Elisabeth Richaud sans profession née à Sisteron le vingt six juillet mil huit cent vingt cinq fille majeure de Jean François Richaud tuillier et de Anne Florentine Jaume sans profession tous domiciliés et demeurant au dit Sisteron. Laquelle agit avec le consentement de ses père et mère ici présents ».



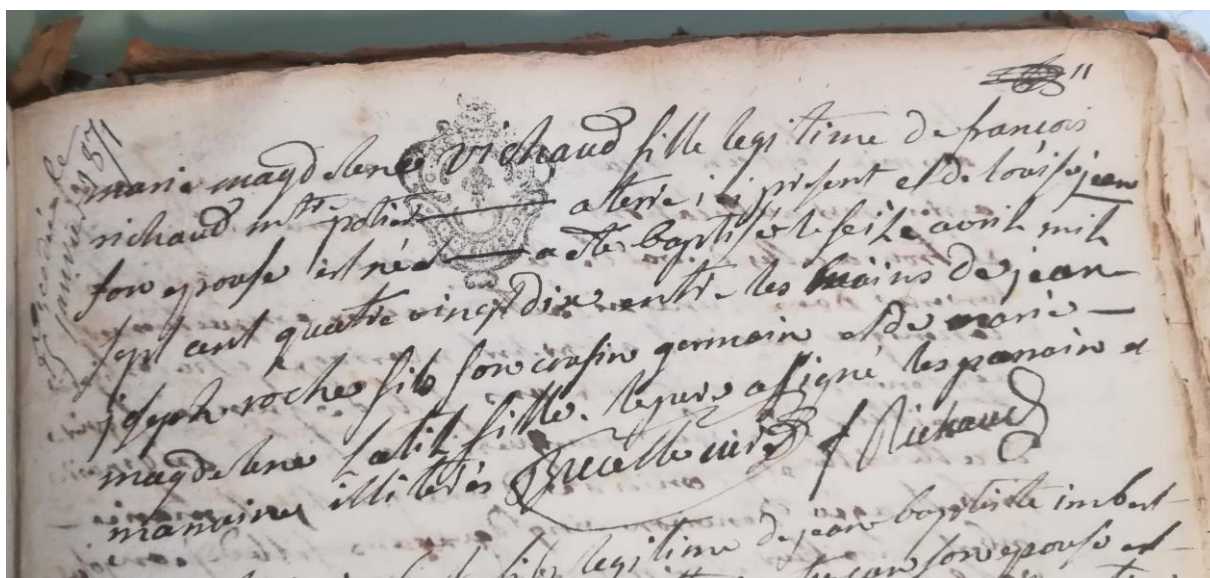
Descendance de Jean François Richaud.

Maintenant je dois savoir s'il y a un lien entre Jean Richaud et Marie Magdeleine Richaud, mère de Marie Thérèse Roux (et femme de Jules César Giraud). Je recherche donc le mariage de Jean Richaud et Anne Jaume que je trouve à la date du 6 thermidor an XIII<sup>120</sup> (jeudi 25 juillet 1805). Dans l'acte j'apprends que les parents de Jean sont Jacques Richaud et Marie Pons et qu'il est né le 1<sup>er</sup> mars 1782<sup>121</sup>. Je recherche donc son acte de naissance dans lequel il est bien mentionné comme « fils légitime ». Je parcours ensuite le registre paroissial des baptêmes, mariages et sépultures en remontant dans le temps jusqu'à trouver le mariage de ses parents et d'y lire les noms des parents de Jacques. Le registre débute en 1778, je me dis donc que j'ai une chance, s'il est un de leurs premiers enfants, de trouver le mariage dans ce registre. Les noms des époux sont soulignés pour chaque acte, ce qui me fait gagner beaucoup de temps.

<sup>120</sup> Archives départementales : registre des mariages 1802-1822 ; 1 M15/1277.

<sup>121</sup> Archives départementales 04 ; registre paroissial - BMS 1778-1792 ; vue 146.

En effet, Jacques et Marie se sont unis le 8 février 1780<sup>122</sup> à Sisteron (04) toujours. J'apprends ainsi les noms des parents de Jacques et je constate que son père est potier à terre. Ayant fait l'ascendance maternelle de Marie Thérèse Roux en parallèle, j'ai vu que le père de Marie Magdeleine Richaud était également potier. Il ne me reste plus qu'à retrouver l'acte de mariage de François afin de vérifier que les noms de ses parents. Je reprends le même mode opératoire à partir de la naissance de Marie Magdeleine le 16 avril 1790<sup>123</sup>. Je lui trouve d'abord une sœur, je remonte plusieurs mois (espace inter-général), puis voilà une autre sœur, puis un frère et encore un autre puis j'arrive au bout du registre. Je consulte donc le précédant en partant de la fin. Finalement, je lis l'acte du couple François Richaud et Louise Jean sur lequel j'apprends que les parents de François sont bien les mêmes que ceux de Jacques.



Acte de baptême de Marie Magdeleine Richaud © Archives municipales Sisteron.

« Marie mageleine Richaud fille légitime de françois richaud m[ai]tre potier a terre ici présent et de louise jean son épouse est née et a été baptisée le seize avril mil sept cent quatre vingt dix entre les mains de jean joseph roche fils son cousin germain et de marie madgeleine latil fille [...] a signé les parrains et marraine[...] ».

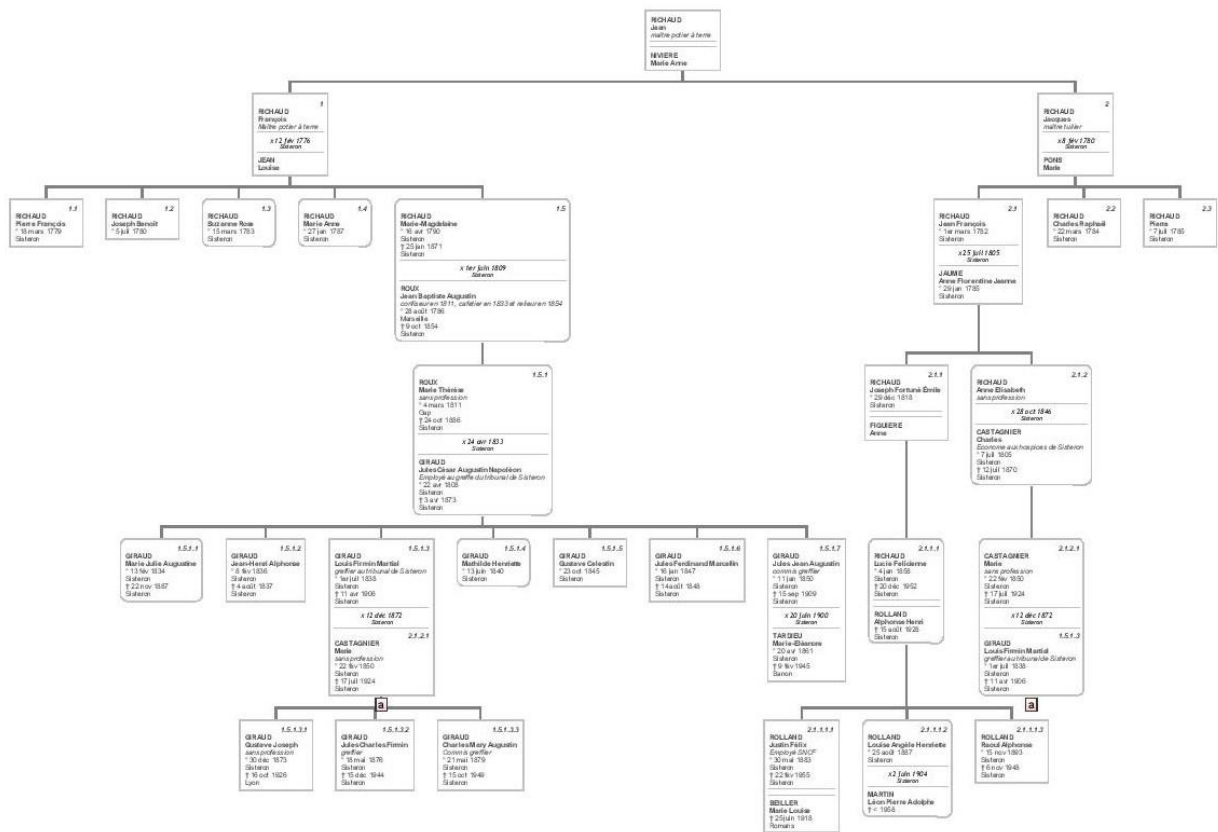
J'ai donc là un implexe<sup>124</sup>. Marie Magdeleine (mère de Marie Thérèse Roux) est la cousine de Jean François (père d'Anne Elisabeth) ainsi, Firmin et Marie avaient les mêmes aïeux à la quatrième génération.

Lucie Félicienne Richaud, héritière, a donc finalement hérité des Giraud par la branche maternelle de Marie Castagnier mais Lucie et les enfants de Firmin sont issus de la même branche des Richaud par ascendances cognatiques. Ce n'était donc pas évident de pointer cet implexe.

<sup>122</sup> Archives départementales 04 : registre paroissial - BMS 1778-1792 ; vue 82.

<sup>123</sup> Archives municipales de Sisteron : BMS 1790.

<sup>124</sup> Un **implexe** est un individu qui apparaît plusieurs fois dans votre généalogie par le jeu des mariages consanguins à des degrés plus ou moins lointains (source : Hérédis).



Descendance de Jean Richaud et Marie Anne Niviere – Annexe n°16.

Charles, comme son père avant lui, décède en laissant beaucoup d'obligations. Il a investi dans les banques (Crédit national, Caisse autonome, Crédit foncier), dans les chemins de fer français, dans des sociétés d'électro-chimie, d'électricité, de chimie, les ateliers et chantiers de la Loire... Il a aussi des obligations du Trésor, dans l'agence de presse Havas, à la manufacture Saint-Gobain, à la ville de Paris, la société de transport de l'énergie de l'Est, à la société générale des chaux et ciment et à l'entreprise coopérative française. Il a également des actions à l'étranger chez Jack and Johnson, au crédit foncier égyptien et aux chemins de fer de Madrid. À cela s'ajoute ses économies personnelles, les bijoux de famille, sa pension civile de fonctionnaire et le dédommagement qui résultera de la destruction de la maison du 41 rue droite. Soit un portefeuille de plus de 700 000 francs. 700 000 francs de 1949 représentent un pouvoir d'achat de 2 405 000 euros en 2022<sup>125</sup>.

<sup>125</sup> Source : simulateur INSEE.

## V- Greffiers et commis-greffiers au tribunal

### a- Historique du tribunal de Sisteron

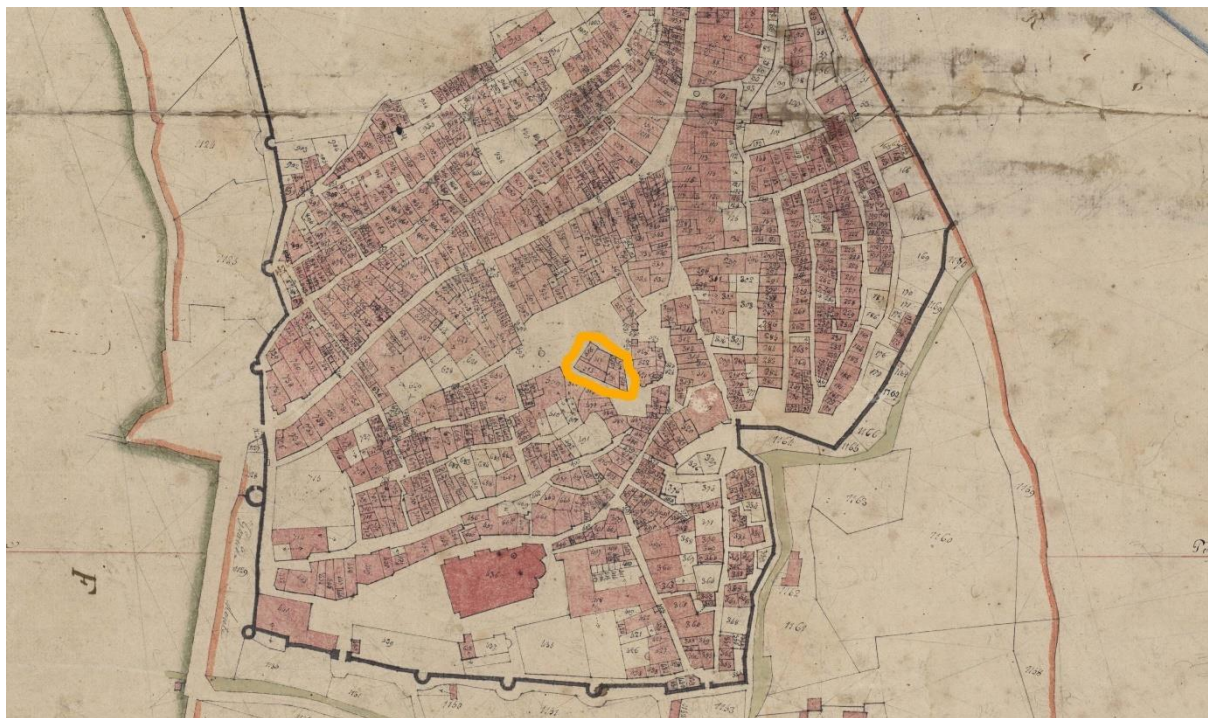
Le tribunal de Sisteron, tribunal de district est créé en vertu de la loi d'août 1790 et installé le 21 novembre 1790.

Il se trouve alors au second étage de la maison commune qui s'élève au centre de la Grand' Place. La location de cet espace est de 300 livres par an. Des audiences s'y tiennent deux fois par semaine. Cependant, dans une délibération du 6 février 1791, on apprend que l'espace dévolue au tribunal qui comprend la salle d'audience et les archives du greffe est bien trop petit.

---

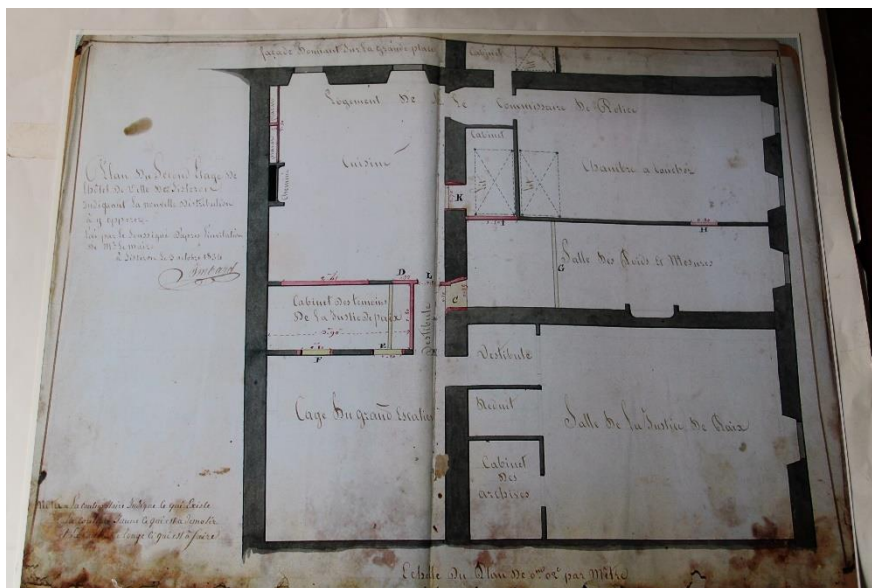
Extrait de la délibération du 6 février 1791 relative au manque de place pour l'hôtel de ville et le tribunal.

*« Vous scaver, messieurs, que la maison de ville actuelle, est tellement resserrée qu'elle ne peut suffire aux opérations journalières, et multiples que sa nouvelle administration entraîne [...] elle ne renferme qu'une seule sale occupée alternativement par sa municipalité et le tribunal qui est obligé d'y tenir ses audiences, cette sale ne peut contenir qu'un assez petit nombre de cytoyens.[...] »*



Localisation de la maison commune et du tribunal en 1791 © musée gallo-romain Sisteron.

Malgré ce constat et la proposition d'acquisition d'un nouveau bâtiment pour ces deux administrations, le tribunal poursuit son activité dans ce « pâté » de la Grand' Place. En 1834, une proposition de réaménagement de l'espace est validée.



Proposition de plan pour la réorganisation du second étage de l'hôtel de ville dévolu au tribunal, 3 octobre 1834 © archives municipales de Sisteron.

Finalement, le tribunal déménagera dans l'ancien hôpital Gras (du nom de son fondateur) où il restera jusqu'à sa fermeture au 20<sup>ème</sup> siècle.



Le palais de justice et la maison d'arrêt de Sisteron, en 1890.  
Photographie de Saint Marcel Eysseric © AD004\_31\_Fi\_1089.

J'ai retrouvé dans le registre des délibérations du tribunal, une demande du 11 décembre 1883 concernant l'installation d'un buste de la République et la réfection du décor. Elle nous permet d'avoir une idée de la salle d'audience dans laquelle exercent les membres du tribunal jusqu'à cette date dont Jules César et Firmin.

---

*« Les membres du tribunal précités expriment unanimement le regret de ne pas voir dans la salle d'audience le buste de la République et prient Monsieur le préfet des Basses-Alpes de vouloir bien en obtenir un semblable à celui qui se trouve placé dans la salle d'audience de la plupart des tribunaux. Ils expriment également le désir que la tapisserie de la salle d'audience parsemée de grandes abeilles de couleur jaune sur un fonds entièrement bleu soit remplacée par une autre tenture. »*

Dans les années 1930 beaucoup d'institutions judiciaires dont le rendement n'est pas satisfaisant vont être proposées à la fermeture dont le tribunal de Sisteron.

**1958** : réforme de la justice et fermeture du tribunal.

## b- La charge de greffe dans le fonctionnement de la justice locale

Comme il est possible de le lire dans la délibération citée ci-dessus et annexée au présent mémoire, « le greffe est au dépôt aussi précieux qu'important ».

En effet, l'ensemble des actes de justices est rédigé par le greffier et permet la traçabilité des jugements. Cet ensemble constitue les archives du greffe.

Le greffier fait partie du personnel « de base » d'un tribunal qui se compose comme suit :

- *Un juge*
- *Un procureur juridictionnel*
- *Un greffier*

Sisteron possède une sénéchaussée de 1632 à 1790, c'est un tribunal royal chargé de juger en première instance l'ensemble des infractions pénales (délits et crimes), et en appel les affaires civiles telles que les contrats, petits conflits ...

La sénéchaussée de Sisteron dépendait d'une juridiction prestigieuse, instaurée lorsque la Provence intègre le royaume de France à la fin du 16<sup>e</sup> siècle. Il s'agit du Parlement d'Aix. Il est composé de la haute magistrature de la province (des nobles) et détient les prérogatives suivantes :

- juger en première instance et en appel les affaires criminelles des nobles et du clergé ;
- juger en appel toutes les causes civiles, y compris celles des nobles ;
- enregistrer les lois décidées par le roi à Versailles et parfois les refuser.

Il existait une hiérarchie des différents tribunaux. En tête, les justices seigneuriales et municipales, deuxièmement les justices du roi dont les sénéchaussées et enfin les cours souveraines (parlements).

À cette époque, la fonction de greffier est un office comme celle de magistrat. Ils achètent leur charge dont le prix varie suivant la fonction et le niveau de tribunal où on exerce. Ils peuvent ensuite la transmettre à qui bon leur semble sous deux conditions :

- Avoir la formation suffisante en droit ;
- Payer chaque année au roi un droit de succession en plus du prix d'achat initial de l'office. C'est le système de la Paulette instauré en 1604 et maintenu jusqu'à la Révolution.

L'achat de l'office notarial chez les notaires est dans le prolongement de ce système.

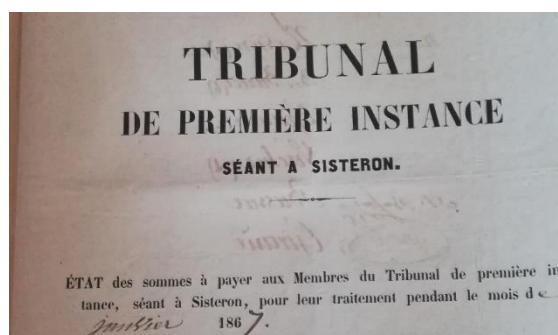
La fonction du greffier est de transcrire les actes de la procédure lors des interrogatoires, des audiences et autre, ce qui perdure.

En 1790, la Révolution met fin à ce système judiciaire et les greffiers deviennent des fonctionnaires nommés par le gouvernement, ce qui sera donc le cas de la famille Giraud. Le tribunal se situe alors dans un arrondissement et traite uniquement les affaires civiles. Ce type de tribunal va perdurer jusqu'en 1958.

Au 19ème siècle, le métier de greffier ne requiert pas de conditions particulières pour son recrutement. Il faut prêter serment de fidélité au gouvernement et savoir lire et écrire rapidement. Pour un tribunal de première instance comme Sisteron, il n'est pas nécessaire d'avoir une licence de droit. Les concours d'entrées pour le personnel de l'administration judiciaire n'apparaissent qu'en 1946.

À Sisteron en 1883, un greffier gagne 1 000 francs à l'année soit 83, 33 francs par mois et un commis-greffier 1 200 francs par an et 100 par mois<sup>126</sup>.

On note une évolution de ce salaire en 1884 pour 1200 francs par an au greffier et 2000 au commis-greffier.



13U3 15.

<sup>126</sup> Archives départementales 04 : traitements du personnel du tribunal – 3U3 15.

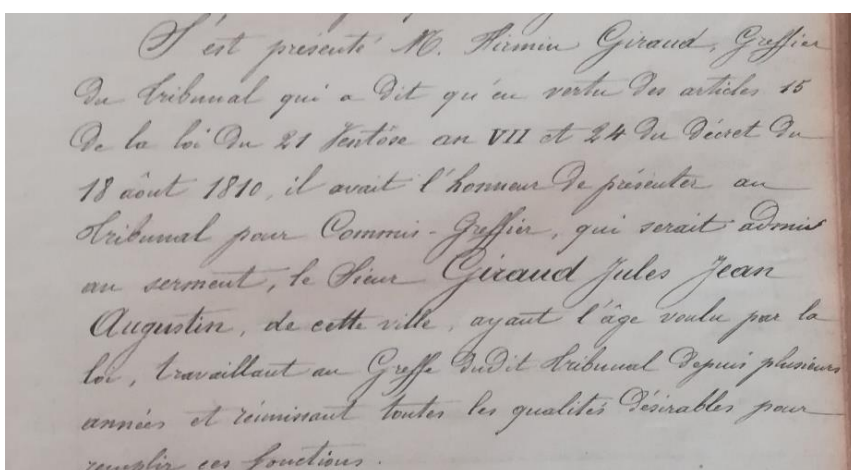


## c- Transmission de la charge chez les Giraud

En consultant les états de traitement du personnel du tribunal<sup>127</sup> on retrouve un « Giraud » greffier dès 1851, il s'agit de Jules César qui y travaille dès 1833<sup>128</sup> et ce jusqu'à sa mort en 1873.

En 1873 d'ailleurs on retrouve deux Giraud puisque Louis Firmin, fils de Jules César travaille également comme greffier audit tribunal depuis 1867.

Par serment du 20 janvier 1875\*, Jules Jean Auguste, fils de Jules César et frère de Louis Firmin rejoint le personnel du tribunal comme commis greffier jusqu'en 1879.



*S'est présenté M. Firmin Giraud, Greffier au Tribunal qui a dit qu'en vertu des articles 15 de la loi du 21 Ventose an VII et 24 du Décret du 18 août 1810, il avait l'honneur de présenter au Tribunal pour Commis-Greffier, qui serait admis au serment, le Sieur Giraud Jules Jean Augustin, de cette ville, ayant l'âge voulu par la loi, travaillant au Greffe dudit Tribunal depuis plusieurs années et réunissant toutes les qualités désirables pour remplir ces fonctions.*

Délibération du 19 janvier 1875-  
3U3 14.

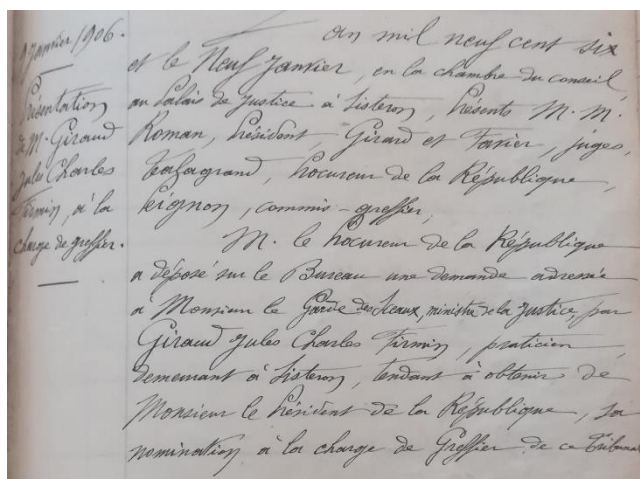
« S'est présenté M. Firmin Giraud, greffier du tribunal qui a dit qu'en vertu des articles 15 de la loi du 21 ventose an VII et 24 du décret du 18 août 1810, il avait l'honneur de présenter au tribunal pour Commis-greffier, qui serait admis au serment, le sieur Giraud Jules Jean Augustin, de cette ville, ayant l'âge voulu par la loi, travaillant au Greffe dudit tribunal depuis plusieurs années et réunissant toutes les qualités désirables pour remplir ces fonctions ».

Le 6 janvier 1906, Jules fils de Louis Firmin remplace son père au poste de greffier du tribunal par suite de sa démission<sup>129</sup> et restera à ce poste jusqu'à son décès en 1944.

Délibération du 9 janvier 1906 - 3U3 14.

« 9 janvier 1906. Présentation de M. Giraud Jules Charles Firmin, à la charge de greffier. L'an mil neuf cent six et le neuf janvier, en la chambre du conseil au Palais de justice à Sisteron, Présents M. M. Roman, Président, Girard et Favier, juges, Talagrand, Procureur de la République,

Peignon, commis-greffier ; M. le Procureur de la République a déposé sur le Bureau une demande adressé à Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la justice, par Giraud Jules Charles Firmin, praticien demeurant à Sisteron, tendant à obtenir de Monsieur le Président de la République, sa nomination à la charge de Greffier de ce tribunal ».



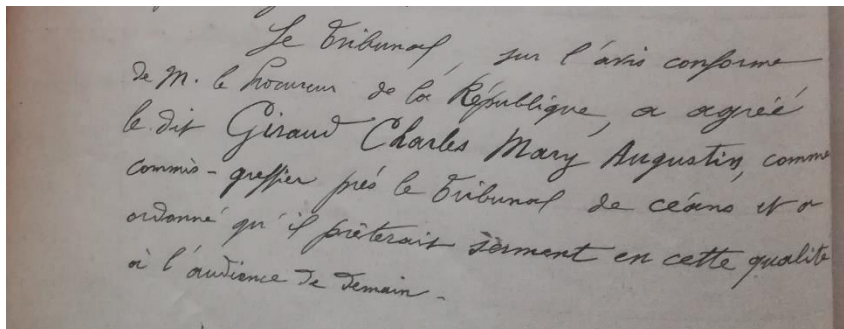
*9 janvier 1906.  
Présentation de M. Giraud Jules Charles Firmin, à la charge de greffier.  
L'an mil neuf cent six et le Neuf janvier, en la chambre du conseil au Palais de justice à Sisteron, Présents M. M. Roman, Président, Girard et Favier, juges, Talagrand, Procureur de la République, Peignon, Commis-greffier, M. le Procureur de la République a déposé sur le Bureau une demande adressée à Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la justice, par Giraud Jules Charles Firmin, praticien demeurant à Sisteron, tendant à obtenir de Monsieur le Président de la République, sa nomination à la charge de Greffier de ce Tribunal.*

<sup>127</sup> Archives départementales 04 : 3U315.

<sup>128</sup> *Les tribunaux de Sisteron, leur personnel de 1790 à 1900*, Saint-Marcel Eysseric, 1900.

<sup>129</sup> Annexe n°17

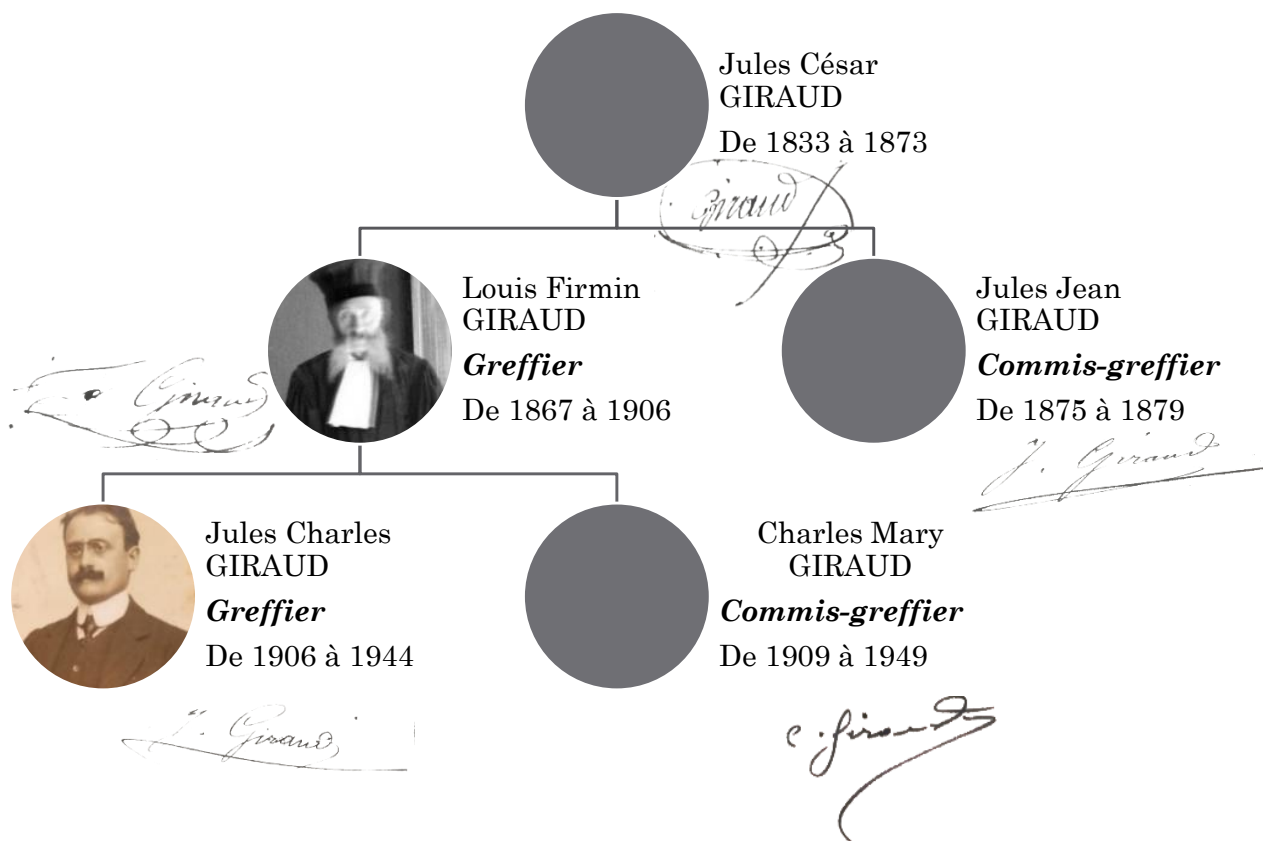
Le 20 décembre 1909<sup>130</sup> c'est finalement Charles Mary Augustin, fils de Louis Firmin et frère de Jules qui rejoint le tribunal comme commis-greffier jusqu'à son décès également en 1949.



**Délibération du 20 décembre 1909 – 3U3 14.**

« Le tribunal, sur l'avis conforme de M. le Procureur de la République, a agréé le dit Giraud Charles Mary Augustin, comme commis-greffier près le Tribunal de céans et a ordonné qu'il prêterait serment en cette qualité à l'audience de demain ».

*Succession des hommes de la famille Giraud au tribunal de Sisteron*



L'ensemble de ces carrières représente un total de 116 années, sur trois générations, dévouées à l'institution judiciaire de la ville.

<sup>130</sup> Archives départementales 04 : registre des délibérations du tribunal – 3U314.

## VI- Les biens de la famille Giraud

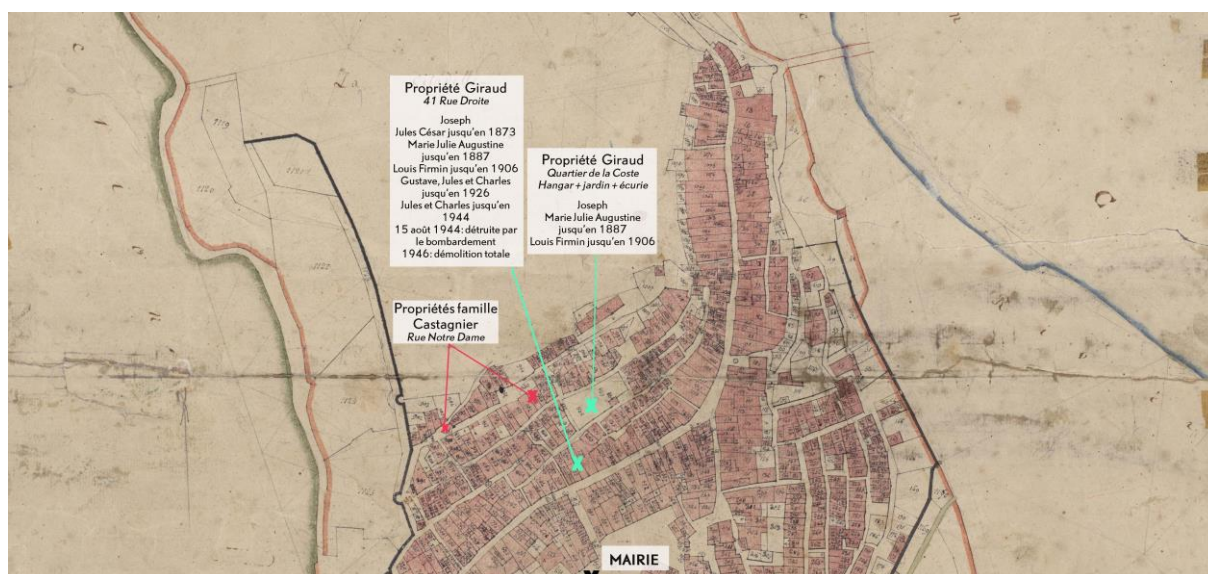
### a- Des terres et des propriétés <sup>131</sup>

La famille Giraud ainsi que les familles avec lesquelles des unions existent possèdent des biens sur le territoire de Sisteron. Il y a des propriétés en centre-ville et d'autres dans les quartiers plus ruraux périphériques comme les Plantiers, Saint Lazare ou encore le Thor.

J'ai pu pointer certaines d'entre elles lorsque les numéros de section et de parcelle sont indiqués dans les déclarations de successions et mutations par décès. Il y en a qui se transmettent sur plusieurs générations. J'ai pu établir les origines de propriété grâce aux états de sections puis aux registres du cadastre conservés aux archives départementales du 04 que j'ai consulté en parallèle des tables de propriétaires.

La parcelle cadastrée G 796, d'une dimension de 86 centiares, appartient déjà à Joseph en 1825, elle sera ensuite transmise à Jules César, puis Firmin et enfin Jules et Charles.

La parcelle à la Coste, cadastrée sous le numéro G 923 est à l'origine du cadastre la propriété de Castagnier Jean Antoine puis en 1845 elle passe à Castagnier Charles (père de Marie) et ainsi en 1872 à Marie puis en 1889 à Firmin. Elle semble avoir été vendue avant le décès de Firmin. De la même façon les parcelles G 930 et 931 qui proviennent de Charles Castagnier, reviennent chez Firmin en 1889.



Localisation sur le cadastre napoléonien des propriétés possédées par la famille Giraud.

<sup>131</sup> Carte de situation des propriétés – Annexe n°18.

Les parcelles du quartier des plantiers qui sont indiquées comme étant des terrains, vignes et terres labourables sont acquis par Jules Jean Augustin en deux fois en 1870 et 1899. Ce sont quatre parcelles situées cote à cote.



Localisation des propriétés du quartier des Plantiers © Archives municipales de Sisteron – cadastre.

Origines de propriété des parcelles du quartier des Plantiers								
N°	Type de propriété	Taille	Propriétaires					
<b>D 154</b>	Terrain vague	2 140 m <sup>2</sup>	MOUTON Evariste	<b>1828</b> FABRE Jacques	<b>1863</b> DONZION	<b>1899</b> GIRAUD Jules	<b>1912</b> FANNY	
<b>D 155</b>	Terrain et vigne	3 340 m <sup>2</sup>						<b>1870*</b> GIRAUD Jules
<b>D 156</b>	Terre labourable	790 m <sup>2</sup>						<b>1899</b> GIRAUD Jules
<b>D 193</b>	Terre labourable	1 910 m <sup>2</sup>	BONTOUX Suzanne	<b>1825</b> FABRE Jacques	<b>1851</b> BONTOUX Joseph Anselme	<b>1863</b> DONZION		

\*En 1870, 160 m<sup>2</sup> de cette parcelle sont attribuées à la commission du canal.

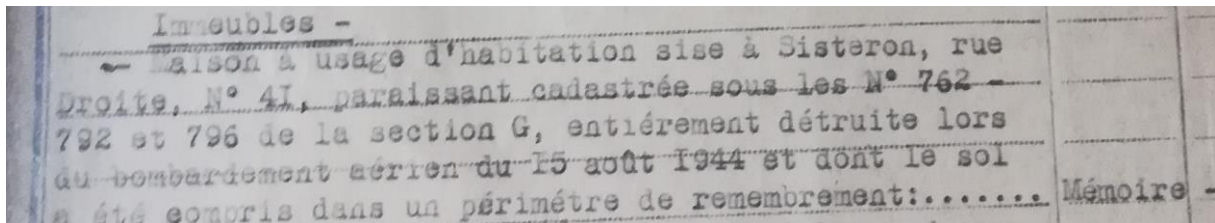
En 1909, lors du décès de Jules Jean Augustin, il est fait état dans la déclaration de succession d'une petite maison rurale sur la parcelle D 155. Afin de savoir à quelle date elle a été construite il faudrait consulter le registre des diminutions et augmentations de propriété entre 1870 et 1906.

## b- Le N° 41 rue Droite à Sisteron

Au 41 rue Droite se trouve la maison de ville principale de la famille Giraud qui se transmet sur quatre générations et qui va disparaître en 1944 lors du tragique bombardement de la ville au moment du débarquement de Provence.

Ses derniers propriétaires Jules et Charles ont hérité de ce bien avec leur frère Gustave à la mort de leur père Firmin. Au moment du décès de Charles ce bien figure dans la succession que je survole. Je regarde ensuite la succession de Lucie Félicienne Richaud, héritière, pour voir à qui elle la transmet à son décès en 1952 mais elle n'y est plus. Lorsqu'elle hérite de Charles, elle a déjà 91 ans et je pense alors que dans les deux années elle a vendu ce bien. Je recherche donc dans les mutations mais il n'y a pas de vente à ces dates.

Je prends donc la succession de Charles, et en relisant mieux il est en effet écrit que la maison a été détruite par le bombardement.



### Extrait de la déclaration de succession de Charles.

« Immeubles. Maison à usage d'habitation sise à Sisteron, rue droite, N°41, paraissant cadastrée sous les N°762-792 et 796 de la section G, entièrement détruite lors du bombardement aérien du 15 août 1944 et dont le sol a été compris dans le périmètre de remembrement : [...] ».

La même information est portée à la table des propriétaires au nom de Charles.

CASE N° 121. Giraud Charles propriétaire à Sisteron		MARIÉ à		Vol.	CASE
1 <sup>er</sup>	110	23 Mars 1947	40364	3750	Mutation partielle Riv. Avril 1948 - 67
2 <sup>ème</sup>	Vente	A.P.P.	3	30.000	1948
3 <sup>ème</sup>	Conte	5 Janvier 23	1	250	Décès du 15 octobre 1949
4 <sup>ème</sup>	Mariage	15 Janvier 47	3	700	Après décès de 13 et 14 1950 à 53
5 <sup>ème</sup>	Mariage	15 Mars 1947	32266	32266	pour acte 3 <sup>ème</sup> compensation du 25-10-53 N° 83 et 82
6 <sup>ème</sup>	Vente	11 avril 1921	1	50.000	
7 <sup>ème</sup>	Vente	4 Février 1939	1	50.000	
8 <sup>ème</sup>	Mariage	15 Janvier 1945	9250	50750	propriété à Sisteron
					Marion Schmitt par le bombardement et 1/2 venue à Sisteron

Table des propriétaires et vendeurs – Sisteron © Archives départementales 04.

## *Le bombardement du 15 août 1944 à Sisteron*

Le dimanche 15 août 1944, les troupes alliées libèrent la Provence au prix de nombreux dégâts humains et matériels.

Ce jour-là, les sirènes ont donné l'alerte à trois reprises entre 12h35 et 15h30 mais les Sisteronais habitués aux fausses alertes continuent de vaquer à leurs activités. A 16h20, les premières bombes, lâchées à près de 4 000 mètres d'altitude vont semer le chaos sur la ville. Elles touchent le pont du Buëch et le viaduc puis le centre-ville dont la place de la Mairie, la rue Saunerie et la rue Droite. Dans le même temps, la citadelle est fortement touchée.



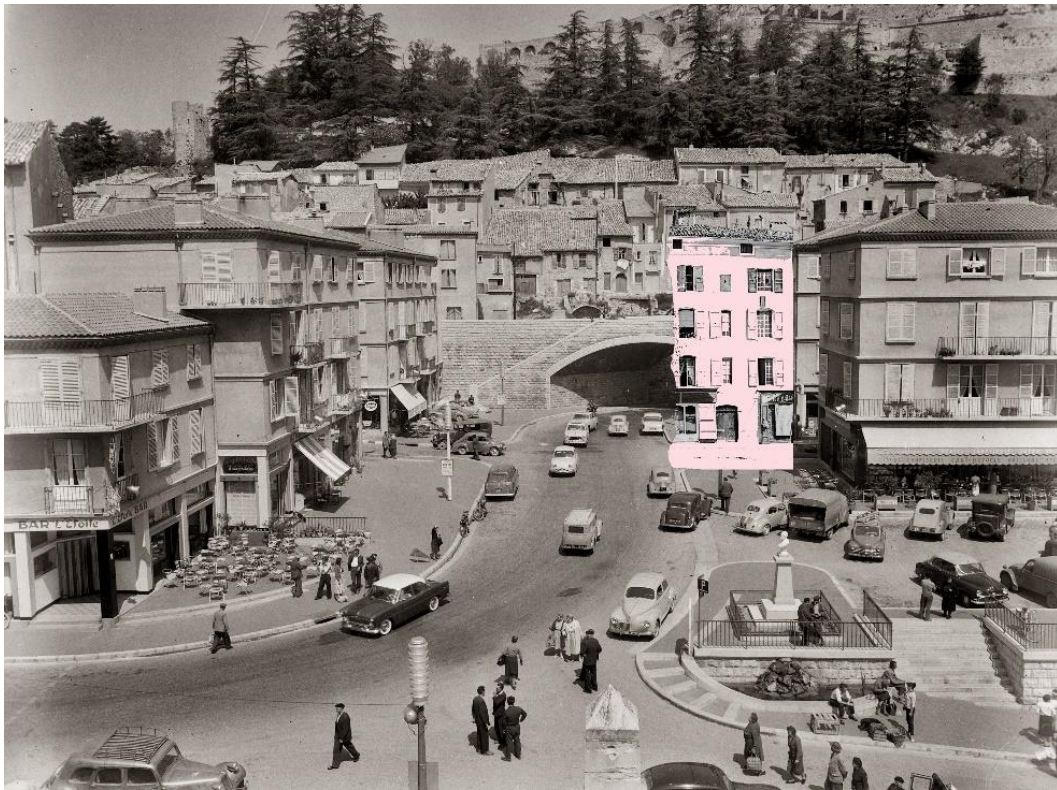
Les bombes éclatent sur le pont et les rues Saunerie et Droite. Source : R. Blanc © Origine inconnue

Plusieurs vagues de bombardement auront lieu entre le 15 et le 19 août 1944. La ville dénombrera 98 victimes dont 8 non identifiées, 21 disparus, certainement emportés par la Durance, 120 blessés et 106 immeubles détruits pour 30 maisons entièrement soufflées.



La rue Droite après le bombardement © Archives départementales 04 - Fonds Heyriès.





Localisation de la maison à son emplacement d'origine sur une photo après le remembrement du centre.  
© Archives départementales. Fonds Heyriès.

### c- La reconstruction après les dommages de guerre

Par suite du bombardement, de nombreux sinistrés se retrouvent « à la rue ». Les commerces disparus sont alors remplacés provisoirement par des baraquements sur le Cours (actuel square Pierre Lanza sous la mairie), la mairie est délocalisée et reconstruite sur le pré de foire. L'artère principale de la ville ne permettait plus depuis longtemps de circuler convenablement. Plusieurs idées avaient déjà émergé mais les études avaient été ralenties par quelques divergences politiques et lenteurs administratives. Finalement, le projet va trouver dans le bombardement le point de départ d'une étude sérieuse menée par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme sous la direction de M. Hiriart, architecte. En effet, la commune a été classée parmi les localités sinistrées.

Concernant les particuliers, il leur fallut demander une reconnaissance pour dommage de guerre afin d'être dédommagés. J'ai cherché avec un espoir non dissimulé le dossier de la famille Giraud afin d'en apprendre plus sur leur maison. Il existe bien aux archives départementales les dossiers de dommages de guerre sur la commune de Sisteron<sup>132</sup>. Je commence donc à filtrer ma recherche avec le nom « Giraud », j'écume plusieurs dossiers à ce nom ; rien. Je me dis alors que ce

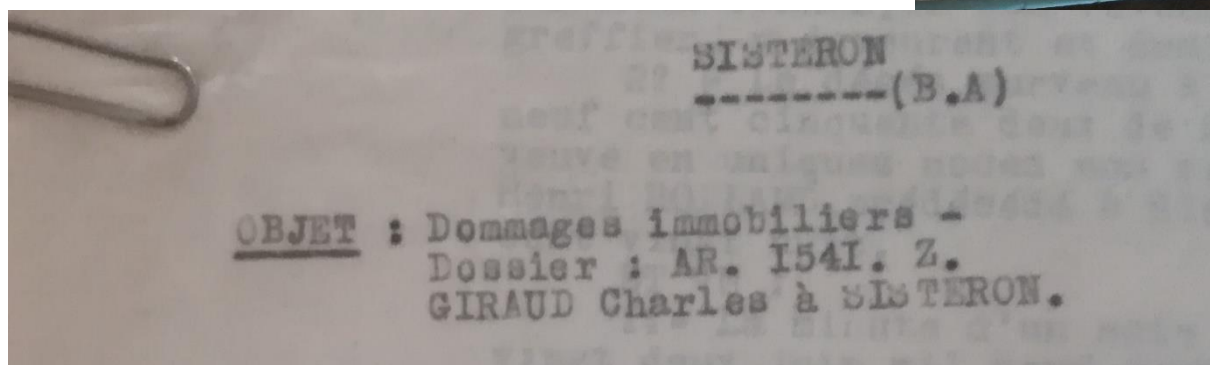
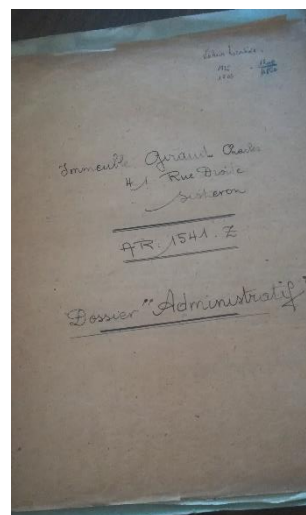
---

<sup>132</sup> Archives départementales - série W : dossiers de dommages de guerre sur la commune de Sisteron (correspondances, devis et plan).



doit être au nom de l'héritière « Richaud » étant donné que Charles meurt en 1949 sans que la procédure soit close ; rien. Finalement c'est bien au nom de Rolland (nom d'épouse de Lucie Félicienne Richaud) que je vais retrouver une somme d'informations considérable.

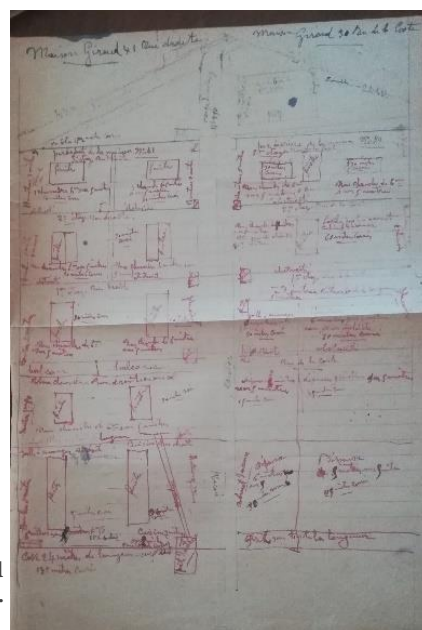
Le dossier <sup>133</sup> adressé au ministère de la Reconstruction et du Logement est tout d'abord rempli par Charles, puis par Lucie Félicienne qui décède en 1952. C'est finalement le fils de celle-ci qui va suivre la demande d'indemnisation.



Lors de la constitution du dossier, Charles a joint l'ensemble des factures de travaux réalisés par son frère et lui dans les années 30. La maison est indiquée comme étant antérieure à 1840 mitoyenne à l'est avec M. Firmin Audibert et à l'ouest avec M. Louis Meysson. Il décrit l'historique et la constitution de sa maison, ce qui nous permet d'avoir une idée plus précise du bien.

*« Monsieur Bardomanche architecte à Sisteron a fait refaire une maison de la Rue droite n° 41 et Rue de la Coste n°30 (même maison) en l'année 1874-1896. Monsieur Bayol menuisier à Sisteron a fait toutes les portes et fenêtres en noyer, les plinthes, l'escalier et les lambris de la salle à manger et du couloir également en noyer en 1896-1897. Les poutres étaient des poutres en bois. Sauf à la salle à manger où il y avait huit poutres en fer, encore à l'état de neuf. [...] Ma maison a été réparée de nouveau en 1931-1932-1933-1937-1938 [...]. Je demande le meilleur emplacement, sinon le plus immédiat [...]. Le 28 juillet 1948. »<sup>134</sup>*

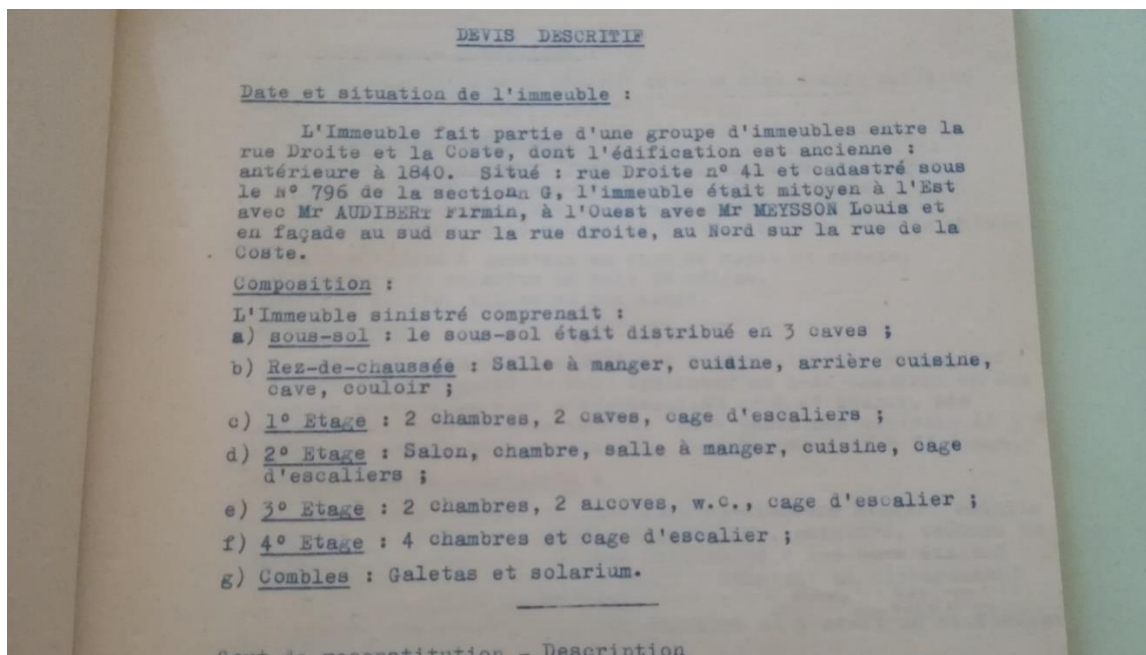
Dessin de Charles Giraud représentant sa maison.



<sup>133</sup> Archives départementales : 12 W 21

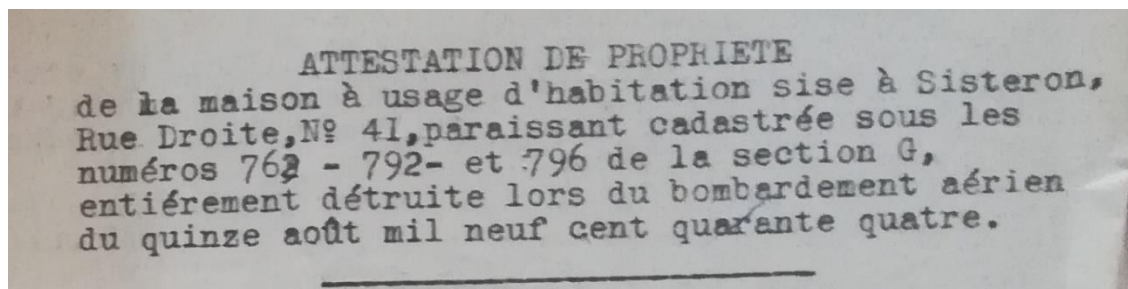
<sup>134</sup> Annexe n°19.

Il accompagne sa demande d'un dessin et du nom de l'architecte qu'il a choisi. En effet, les sinistrés doivent faire réaliser une étude et une évaluation<sup>135</sup> par un architecte, du coût de la reconstruction de leur bien. Celle-ci servira ensuite de base à l'indemnisation des propriétaires.

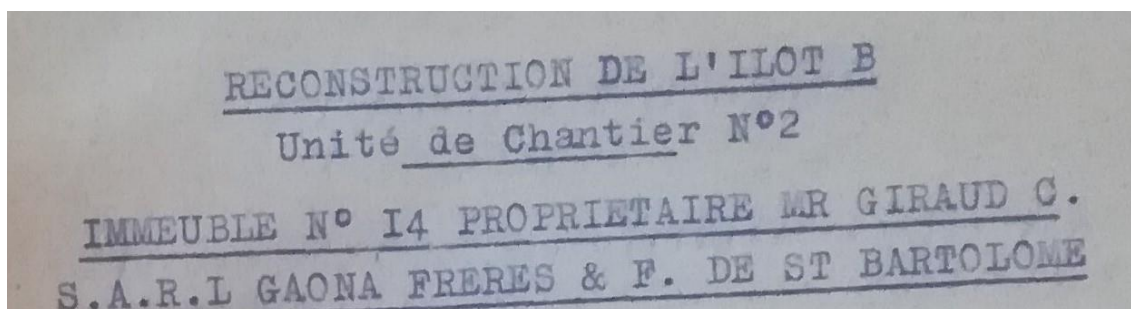


Extrait du devis de l'architecte pour une reconstruction à l'identique.

Finalement le fils de Lucie Félicienne Richaud, Justin Félix<sup>136</sup>, obtiendra en lieu et place du 41 rue Droite des appartements et un fonds de commerce aux Arcades, îlot B – bloc 2 – Bâtiment 14.



Extrait de l'attestation de propriété de M. Rolland.



Extrait d'un rapport de chantier de la reconstruction.

<sup>135</sup> Annexe n°20.

<sup>136</sup> Annexe n°21.

## Post-scriptum « destination finale »

Mes recherches au cimetière de la ville ont finalement abouti. Je ne trouvais pas dans le registre des défunts, ni Firmin, ni Marie, ni Gustave, ni Jules, ni Charles. Cependant, je savais que Firmin avait acheté une concession perpétuelle avec son frère Jules en 1881. Charles avait été rapatrié depuis Lyon à Sisteron en 1926 et Jules et Charles étaient décédés à Sisteron respectivement en 1944 et 1949. Il me paraissait donc peu probable qu'ils soient inhumés ailleurs. En recherchant avec la date d'acquisition de la concession, il a été possible de retrouver le numéro, il s'agit des numéros 60 et 61 dans la partie ancienne du cimetière qui a été acquise par Marie Julie Augustine, Firmin et Jules le 10 octobre 1881. Le caveau a une capacité de 12 places. On sait que Jules César y a été transporté dès son acquisition, j'imagine que Marie Julie Augustine y a été inhumée aussi ainsi que Firmin et ses enfants. Jules étant inhumé avec sa femme plus loin. Ceci étant, il n'est pas impossible que dans un premier temps il y fut inhumé car la concession dans laquelle il se trouve actuellement a été acquise par Marie Éléonore en 1929 alors que lui est décédé en 1909...

La concession accueille également la famille Rolland, dont Lucie Félicienne Richaud et son mari décédé en 1928. A cette date, les cousins Giraud sont encore vivants. Y a-t-il eu un accord pour l'inhumation du mari de Lucie ? Quoi qu'il en soit, les concessions perpétuelles sont transmises par le sang et n'intègrent donc pas les successions. Les derniers descendants des acquéreurs Auguste, Firmin et Jules étant décédés, la sépulture devrait aujourd'hui être « inactive ».

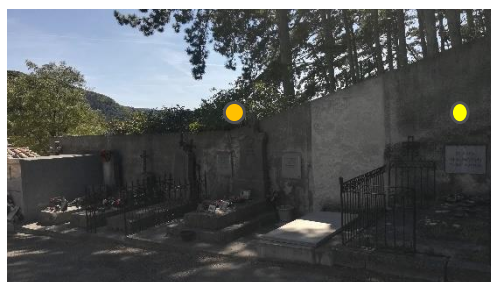


Concession 60/61 Giraud-Rolland au cimetière de Sisteron.



Concessions n° 63 et 64 (Tardieu) au cimetière de Sisteron.

Pour l'anecdote, le tombeau se trouve dans la même allée à une concession d'intervalle de la famille Tardieu.



- Giraud-Rolland
- Tardieu-Demandols

## CONCLUSION

La famille Giraud qui m'était inconnue il y a quelques mois encore m'est devenue familière. Au gré des nombreuses Marie Magdeleine et multiples Joseph et Jules j'ai découvert une famille enracinée dans sa terre natale. Intégrée dans la vie de la ville de Sisteron et dans une institution de la commune pour plusieurs décennies, elle a traversé les époques avec ses aléas.

De la Révolution au bombardement de 1944 ce fut la petite vie dans la grande Histoire pour une famille dont les derniers descendants auront traversé les deux grands conflits mondiaux.

La ville de Sisteron, elle, n'est plus une place militaire à vocation de contrôle mais une porte entre la Provence et le Dauphiné. Marquée par le bombardement du 15 août 1944, la ville a dû se reconstruire. L'aménagement urbain, si la configuration médiévale et certains vestiges de cette époque sont encore visibles, a été profondément bouleversé par la reconstruction du 20<sup>ème</sup> siècle. La ville que l'on découvre aujourd'hui n'est donc pas celle des familles qui y ont vécu jusqu'à 1944.

La famille Giraud qui, je peux le dire, a écrit depuis leur ancêtres Motet, des pages de l'histoire locale, a disparu à la faveur d'une succession de célibataires sans enfants parmi lesquels, Gustave et Félicité (frères et sœurs de Jules César), Marie Julie Augustine et Jules (lui marié mais sans enfants), puis Gustave, Jules (fils de Firmin) et Charles.

Voilà comment, quand il n'y a pas de descendance, l'action ou encore les visages des gens disparaissent comme s'efface l'inscription sur une pierre tombale.

Que leur mémoire, par ces quelques pages, soit ainsi ravivée.

Mes recherches m'ayant permis de retrouver les descendants de Lucie Félicienne Richaud, j'ai pu les contacter et les rencontrerai prochainement.

À suivre donc...

## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ensemble des personnes citées ci-dessous, pour leur aide et leur soutien depuis l'instant auquel j'ai souhaité m'inscrire à cette formation universitaire.

Un immense merci à ma famille et plus particulièrement à mon mari, mes enfants et mes parents pour leur soutien inconditionnel, leur patience et leur grande adaptabilité durant ces mois de recherches, sans cela rien n'aurait été possible ;

L'Université de Nîmes et les enseignants du DU de Généalogie et Histoire des familles, plus particulièrement et M. Cosson pour le stage et les questions de généalogie, Mme Ortega pour le stage M. Wenzel pour les questions de justice, M. Desachy pour l'étude des armoiries et Mme Comte pour les traductions depuis le latin ;

La ville de Sisteron et plus particulièrement monsieur le maire M. Spagnou pour les autorisations de consultation des archives et mon congé de formation. Mme Brochet pour sa compréhension durant ces mois d'études, Mme Ubero pour son aide dans mes recherches sur Sisteron et M. Molineris pour la consultation des registres de l'état civil et mes recherches sur les concessions au cimetière ;

La ville de Peipin et son maire M. Dauphin pour l'autorisation de consultation des registres ainsi que les agents communaux pour l'aide apportée concernant les recherches dans l'état civil de la commune ;

Les agents des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence et plus particulièrement M. Cochet, magasinier et, le directeur M. Labadie pour ses précieux conseils de recherches et pour son accompagnement durant mon stage ainsi que toutes les personnes qui m'ont soutenues et accompagnées dans mes recherches et dans la découverte du fonctionnement d'un service d'archives ;

Les agents du cabinet Veyron-Perrin généalogistes et plus particulièrement le directeur adjoint M. Thomas pour m'avoir offert l'opportunité de faire un stage dans le cabinet, pour les précieux conseils de recherche dispensés durant le stage et sa confiance ;

Mes collègues de promotion dont l'enthousiasme communicatif, le soutien moral et l'aide dans les recherches étaient sans faille, un groupe de passionnés incroyables avec qui ce fut une chance inestimable de partager ce DU et à qui je souhaite la pleine réussite ;

M. Touron de l'ECPAD (Établissement de Communication et de Production Audiovisuelle de la Défense) pour ses recherches dans le fonds des images de la défense ;

Toutes les personnes qui de près ou de loin m'ont soutenu dans cette nouvelle démarche professionnelle, plus particulièrement mon amie N. Gerardot ;

Je voudrais adresser un clin d'œil à mes grands-pères Marcel et Guy qui m'ont transmis la passion pour l'Histoire ainsi qu'à Louis Heyriès, Sisteronais et chercheur passionné dont le travail m'a beaucoup aidé. Leurs regards bienveillants depuis le ciel m'ont accompagnée à chaque instant.

J'ai ici une pensée toute particulière pour toutes les personnes et les familles victimes du bombardement du 15 août 1944 à Sisteron. Pour que jamais personne n'oublie ce que fut cette tragédie humaine, morale et matérielle pour un grand nombre de familles dont les descendants portent, parfois même malgré eux, la mémoire. Une pensée également pour tous les soldats qui ont perdu ou risquent leur vie pour la nôtre.

## BIBLIOGRAPHIE

### OUVRAGES CONSULTÉS

- BEAUCARNOT Jean Louis, *Les noms de Famille et leurs secrets*, France Loisirs Paris, 1988, 355 p. ;
- BEAUCARNOT Jean Louis, *La généalogie, que sais-je ?* PUF, 2022 ;
- BLANC Robert, *J'avais dix ans en août 1944*, Imprimerie nouvelle, Sisteron, 2006 ;
- BOUCHER Philippe, *La révolution de la justice : des lois du roi au droit moderne*, De Monza Editeur, 1989 ;
- CHAFFANJON Arnaud, *La famille et la descendance de Jean-Aimé-Edouard De Laplane. (1774-1870)*, A Paris, imprimé par A. Hunault et fils, Tarbes, juin 1964 ;
- CHAUVAUD Frédéric, YVOREL Jean-Jacques, PETIT Jacques-Guy, *Histoire de la justice, de la révolution à nos jours*, PU RENNES, 2007 ;
- CLERGUE A., *Annuaire général illustré de la ville de Sisteron*, Sisteron, 1901 ;
- CLERGUE A., *Annuaire général de Sisteron (Basses-Alpes) et de la région limitrophe*, librairie-imprimerie A. Clergue, Sisteron, 1902 ;
- COLLIER Raymond, *Annales de Haute Provence – Bulletin trimestriel de la société scientifique et littéraire des Alpes-De-Haute-Provence – Tome XLIII N° 274 –* imprimerie des petites affiches, juillet-décembre 1974 ;
- COLLOMB Olivier, BONFORT Christian, *le bombardement du 15 août 1944 et la reconstruction de Sisteron*, Sup'copy, Lyon, 1994 ;
- COLLOMB Pierre, *Sisteron perle de la Haute-Provence*, édition du Mardaric, imprimerie Pascal Lieutier, Sisteron, 1970 ;
- *La recherche historique en archives, XVIème, XVIIème, XVIIIème siècles*, sous la direction de Paul Delsalle, édition Ophrys (documents et histoire), 2007 ;
- EYSSERIC St Marcel, *Les tribunaux de Sisteron, leur personnel de 1790 à 1900 – suivi d'un essai de reconstitution de l'ancienne sénéchaussée 1638/1790*, Sisteron, imprimé chez A. Allemand fils, 1900. Côte 325 et 326 RES – Pages 79, 117, 128, 135, 200, 202, 203, 209, 214 et 215 ;
- EYSSERIC St Marcel, *Les justices de paix des districts et arrondissements de Sisteron. Leur personnel. 1790 An X – 1900*, Sisteron, imprimerie Henri Abel Allemand, 1902. Pages 131, 134, 135, 139, 141, 157, 158 et 159 ;
- EYSSERIC St Marcel, *Armorial général de France- recueil officiel dressé en vertu de l'édit de 1698 par Charles D'Hozier*, Imprimerie Abel Allemand, rue droite, Sisteron,

1905 (n°59, imprimé pour la bibliothèque de Sisteron). Pages 23, 46, 82, 83, 87, 90, 100, 138, 148, 150, 163, 164, 181, 214, 215, 218 et 234 ;

- MASSOT-DEVEZE Henriette, *Biographie de Jean Aimé Edouard De Laplane (1774-1870), membre correspondant de l'institut et de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères*, L. Saron, Sisteron, 1912 ;
- PASTOUREAU Michel, *Figures de l'héraldique*, Gallimard, 1996, 144 p. ;
- SAULNIER Jean, *Faire sa généalogie par internet*, Editions du puits fleuri, 2013 ;
- TARDIEU Gustave, *Sisteron-Essai de monographie touristique*, librairie moderne A. Clergue, Sisteron, non daté ;
- TARDIEU Gustave, *Sisteron, la Citadelle, l'horloge du château, la captivité du roi de Pologne*, Imp. Constans, L. Saron, directeur-gérant, Sisteron, non daté ;
- *Notice historique sur Chardavon. Autrefois commune Aujourd'hui Hameau de Saint-Geniès- Canton et arrondissement de SISTERON*, Imprimerie Allemand, Sisteron, 1912.

#### SITES INTERNET CONSULTES

- *L'asile d'aliénés en 1900*, Claude Quétel, l'Histoire mensuel 7, 1978 ;
- *Asile d'aliénés, dit Maison de santé Binet, puis clinique de Champvert*, article de Albane Paitard et Magali Delavenne, Service de l'Inventaire Régional du Rhône, 2016 ;
- [www.archives](http://www.archives) en ligne, le degré d'instruction dans l'armée ;
- <https://combattant> 14-18. pagesperso-orange.fr ;
- Journal officiel du 10 septembre 1914. Source : Gallica ;
- *Évolution de l'espérance de vie en France de 1740 à 2020*, [www.ined.fr](http://www.ined.fr);
- *Historique du 6<sup>ème</sup> escadron du train des équipages militaires. Campagne 1914-1918*, Chalons-sur-Marne, Imprimerie A. Rebat, 3 rue d'Orfeuil ;
- [www.memorialdormans](http://www.memorialdormans) 14-18.com ;
- Dictionnaire du chemin des dames.[blogpost.com](http://blogpost.com) ;
- [www.lesfrancaisaverdun-1916.fr](http://www.lesfrancaisaverdun-1916.fr);
- Mémoires des hommes ; journaux de marches et opérations des unités engagés dans la première guerre mondiale ;
- *Les psychonévroses de guerre*, Françoise Deherly, BNF Gallica, 10/11/2020
- Journal *l'œuvre*, édition de Paris, N° 6519, 6/08/1933 ;
- [www.nationalgeographic.fr](http://www.nationalgeographic.fr), *Trouble de stress post-traumatique, un long chemin pour la reconnaissance*, Erin Blakemore, 18/06/2020.



- **Périodiques :**
  - L'union sisteronnaise 1890-1894 (535) ;
  - Le terroir 1906 (562) ;
  - Sisteronnais 1906 (592) ;
  - Sisteron radical 1904-1905 (283) ;
  - Le paysan alpin 1906 (283) ;
  - L'alpe républicaine 1906 (627) ;
  - Le publicateur de Sisteron 1891-1915 (542) ;
  - Le Pétrin 1898 (580) ;
  - La voix locale 1906 (571).
  
- **Série C :** C0051 ;
  
- **Série E :** 2E 02881, 2E 20338, 2E 20339, 2E 22615, 2E 02881, 2E 21703, 2E 259/013, 2E 21877, 2E 21878, 2E 21879, 2E 21880, 2E 21881, 2E 21882, 2E 23326, 2E 09745 ;
  
- **Série E DEP :** E DEP 054/1N01, E DEP 145/ 103 et 104 : travaux Peipin ; EDEP 145/1G01 : matrices et rôle pour contribution cadastrale 1812 Peipin ; EDEP 145/1G09 à 1G11 : Mutations de 1816 à 1821 Peipin ; EDEP 145/103 et 104 : travaux Peipin ;
  
- **Série M :** 1M178, 5M21, 6M136 RP PEIPIN 1836 ;
  
- **Série U :** Tribunal de Sisteron 3U3/1 à 285, 3U3/079, 3U3/018, 3U3/014 (registre des délibérations du tribunal de Sisteron à partir de 1869), 3U3/015 ;
  
- **Série T :** cotes 1T307, 1T16, 1T307, 1T331, 1T381, 1T25/26/32/96, 1T150/102/105, 2T15 ;
  
- **Série W :** 0017W0006, 0016W0006, 12W0050, 12W13, 12W3.

## DOCUMENTS CONSULTES AU SERVICE ETAT CIVIL DE SISTERON

- Naissances de 1802 à 1812 (acte n° 24) ;
- Naissances de 1833 à 1842 (acte n° 25 et 52) ;
- Mariages de 1833 à 1842 (acte n° 14) ;
- Naissances de 1843 à 1852 (acte n° 107) ;
- Naissances de 1873 à 1882 (actes n° 122/ 60 et 42) ;
- Mariages de 1863 à 1872 (acte n° 35) ;
- Table décennale de 1843 à 1852 ;
- BMS, Registre naissances et mariages de 1741 à 1750 (GG7) ;
- Registre des DC 1823 à 1832 ;
- Table décennal 1903 à 1912 ;
- Registres mariages de 1802 à 1812 ;
- DC à partir de 1853 à 1862 ;
- Table décennale 1833 à 1842 ;
- Registre DC 1863 à 1872 ;
- Registre DC 1883 à 1892 ;
- Registre des mariages 1813 à 1822 ;
- Table décennale mariages 1813 à 1822 ;
- Tables décennales 1913 à 1922 et 1923 à 1932 ;
- Registre des DC 1943 à 1952 ;
- Registre DC 1923 à 1932.

## DOCUMENTS CONSULTES AU SERVICE ETAT CIVIL DE PEIPIN

- Registre DC 1793-1828 ;
- Registre mariage 1793 à 1828 ;
- Registre DC 1829 à 1852 ;
- Naissances de 1843 à 1852 (acte n° 107) ;
- BMS 1752-1771 ;
- BMS 1772-1792.

## ANNEXES

### Chapitre 1

**Annexe 1** : carte de l'arrondissement de Sisteron 1843

**Annexe 2** : l'environnement social de la famille Giraud au 19<sup>ème</sup> siècle

### Chapitre 2 :

**Annexe 3** : carrières de pierre aux Bons Enfants

**Annexe 4** : acte de mariage de Gaspard Motet et Françoise Bernard

**Annexe 5** : propriétés Motet – Mutations et rôles

**Annexe 6** : nomination Etienne Motet maire

### Chapitre 3

**Annexe 7** : budget prévisionnel du collège de Forcalquier pour l'exercice 1817

**Annexe 8** : rapport de l'instruction publique sur le collège de Sisteron, 1824

**Annexe 9** : acte d'exhumation de Jules César Giraud et courrier de ses fils

**Annexe 10** : diplôme de pharmaciens de Charles et Gustave Tardieu

### Chapitre 4

**Annexe 11** : fiche matricule de Gustave Giraud

**Annexe 12** : fiche matricule de Jules Giraud

**Annexe 13** : dossier de carte de combattant de Jules Giraud

**Annexe 14** : fiche matricule de Charles Giraud

**Annexe 15** : dossier de carte de combattant de Charles Giraud

**Annexe 16** : implexe Richaud

### Chapitre 5

**Annexe 17** : lettre de passation du poste de greffier entre Firmin et Jules, 1906

### Chapitre 6

**Annexe 18** : carte de situation des propriétés Giraud

**Annexe 19** : description de la maison 41 rue Droite, par Charles + dessin

**Annexe 20** : devis pour la reconstruction de la maison

**Annexe 21** : attestation de propriété Rolland

**Annexe 1** : carte de l'arrondissement de Sisteron 1843

Rivière  
 au sud par l'Arrondissement, borné au nord par le Département des Hautes-Alpes, à l'Est par  
 l'Arrondissement de Forcalquier et à l'Ouest par les Départements de la Drôme et des

### Canton de Sisteron 9 Communes.

Noms des Communes	Population	Distance du Chef-lieu de Départ.
Aubon	382 hab.	32 kil.
Chardavons	48	41
Entrepièrres	447	40
Feissal	75	28
S <sup>t</sup> Geniès	482	40
Mison	1411	61
Sisteron	4546	47
S <sup>t</sup> Symphorien	213	46
Vilhose	284	44

### Canton de la Motte 13 Communes.

Noms des Communes	Population	Distance du Chef-lieu de Départ.
Le Cairé	260 hab.	63 kil.
Château-fort	199	48
Clamensane	442	52
Claret	395	69
Curbans	24	71
Melve	290	60
La Motte	692	58
Nibles	149	49
Sigoyers	242	79
Thèze	396	62
Valavoire	237	44
Valernes	701	55
Vaumeilh	550	59

### Canton de Noyers. 7 Communes.

Noms des Communes	Population	Distance du Chef-lieu de Départ.
Bevons	224 hab.	55 kil.
Château-neuf	494	72
Miravail	268	76
Curel	1366	60
Noyers	797	83
Les Omergues	784	58
Valbelle	662	69
S <sup>t</sup> Vincent		

# CARTE

DE

## L'ARRONDISSEMENT DE SISTERON

Hautes-Alpes.

Dressée d'après Cassini et l'Atlas National.  
par M. Ricard, Architecte Forestier

Publiée par M. Henri de L....  
pour l'Intelligence de l'Histoire de cette Ville

1843.

### Signes employés.

- |  |                        |  |                                |
|--|------------------------|--|--------------------------------|
| VILLE FORTIFIÉE                        | VILLE OUVERTE          | Bois   | Montagne                       |
| Village                                | Hameau                 | Route Royale   | Route Dépt <sup>le</sup>       |
| Château ou M <sup>ns</sup> de Campagne | Anc. Couvent           | Chemin Vic <sup>al</sup> ou de g <sup>de</sup> Communication | Limite de Départ <sup>le</sup> |
| Chapelle                               | Ancien Château fort.   | Limite de Canton   | Lim. d'Arrond <sup>le</sup>    |
| Rivière flottable                      | M <sup>ns</sup> à Eau. | PRÉFECTURE   | S <sup>te</sup> PRÉFECTURE     |
| Torrent et Ruisseau                    | Ravin                  | CANTON   |                                |
| Rocher                                 |                        |  |                                |

St. Mai, Autrefois Val benoit

Très Cléoux

le Vieux Arzeliers Lazer  
 la Grand  
 Arzeliers  
 Saleon

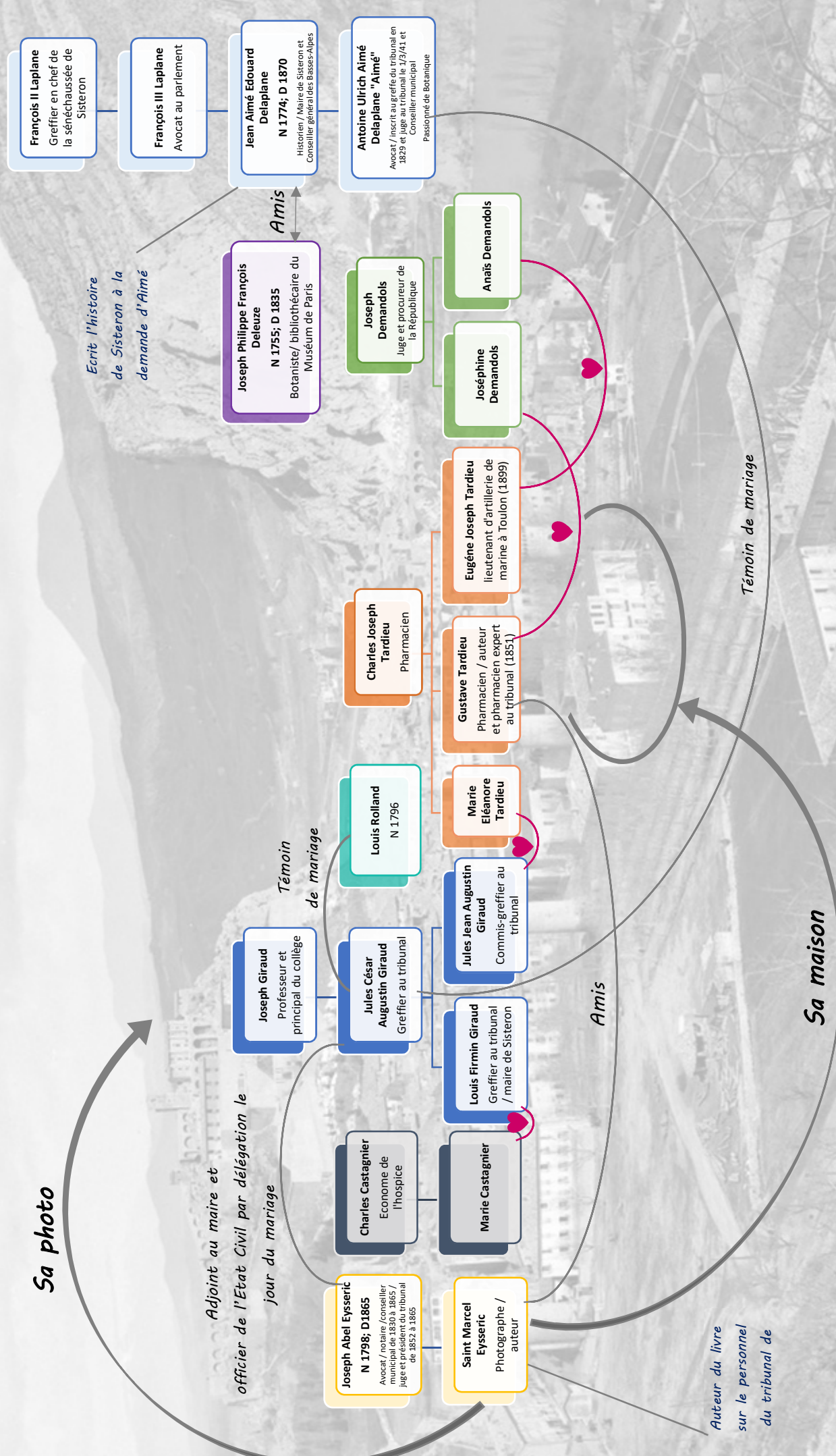
ORPIERRE

LARAGNE

IDE  
Bou  
Upaix

**Annexe 2 : l'environnement social de la famille Giraud au 19<sup>ème</sup> siècle**

# Environnement social de la famille Giraud au 19<sup>ème</sup> siècle à Sisteron

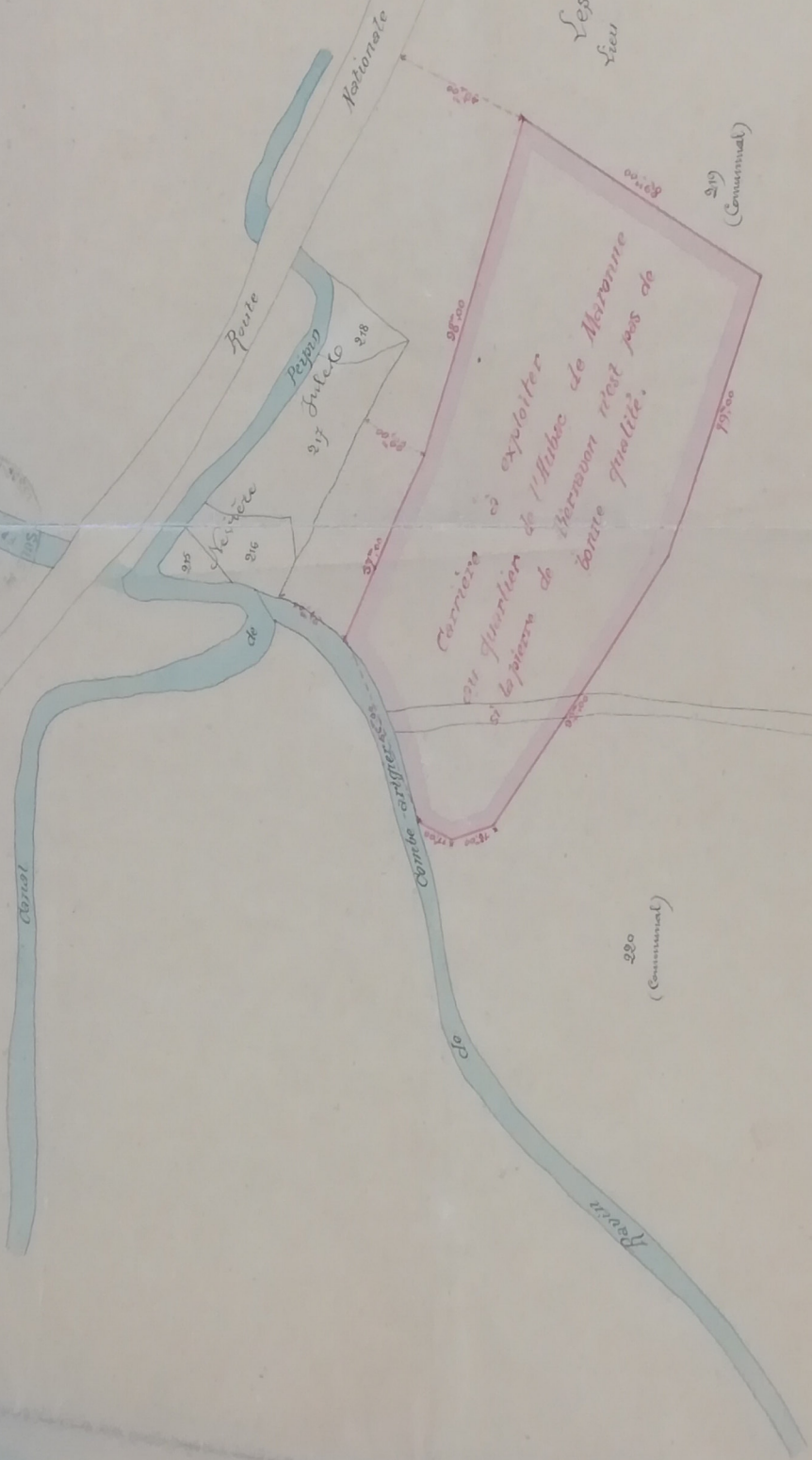
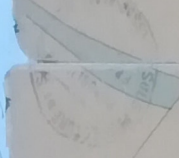
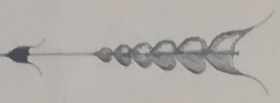




**Annexe 3** : carrières de pierre aux Bons Enfants



Nord.



Les Blesches  
Lieu dit Hubac de Maronne.

Commune de

**Annexe 4** : acte de mariage de Gaspard Motet et Françoise Bernard

vu les dispenses de deux bans accordées par messrs  
 de Riel, et par mt. de chateaufort grand  
 vicair de ce diocèse ensemble les certifiats de mt. le  
 curé d'oisson, et de mt. le curé de peypin par lesq.  
 il conste que publication faite il n'est veau a nous  
 notice aucun empeschement, nous soussigné curé de  
 l'eglise cathédrale et paroissiale de cette ville ayant esté  
 spécialement delegué par les curés respectifs des parishes  
 contractantes avons uni en mariage par paroles de  
 présent ad. Gaspard Motet fils a feu Jean et Antoine,  
 et de de Françoise Fichet du lieu de peypin d'une part,  
 avec de Françoise Bernard fille a feu Estienne, et a pie  
 de Susanne Bonneau du lieu d'oisson d'autre avec le  
 consentement de la mere, et avec l'approbation des parents  
 et amis en présence de messire Laurent de Gombest  
 ancien curé de Fiteyron, de St. Joseph Bernard issu de  
 Germain avec lad. contractante, de St. Jean Baptiste Giraud  
 cousin Germain avec lad. de, et de me Jean Louis  
 Gombest par note royal et procureur au siege de cette ville  
 parent allié, et de St. Pascal Bernard frere de la  
 contractante, et autres temoins requis et soussignés tout  
 ce que dessus attestant. fait a Fiteyron ce 19 octobre  
 mille sept cent quarante six, ayant led. St. Motet signé  
 et lad. de Bernard déclaré ne savoir de ce requise

Bernard gouyon Bernard Motet  
 Giraud Guiquet  
 Bernard Caragny Curé Maffren Gombest prieur

## **Annexe 5 : propriétés Motet – Mutations et rôles**

ARTICLES	NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS ET DEMOURES des Propriétaires et Usufruitiers.	INDICATION				NOMBRE D'ARPENS, PERCHES ET MÈTRES.		CLASSES	REVENU	
		de la section	du n.º de la section	du canton, triage, lieu dit ou quartier.	de la nature de la propriété.	par article de section.	par article de matrice.		de chaque article de section.	de chaque article de matrice.
				Report		8 26 24				
		344		Bois		2 03 24	1	29 57		
		345		vigne		" 12 83	2	4 29		
		346		Clab.		" 50 00	1	132 65		
		il		il		" 48 16	2	20 28		
		347		vigne		" 14 84	1	" 07		
		348		v. terre		" 34 80	2	12 74		
		349		Bâtiment		" 03 40	1	2 22		
		350		Orage		" 07 68	1	" 04		
		351		Clab.		" 05 26	2	2 26		
		il		il		2 00 00	3	45 60		
		il		il		" 30 00	4	2 28		
		376		il		" 20 16	1	13 16		
		387		il		" 17 76	2	7 48		
		401		il		" 19 24	1	12 56		
		409		il		" 14 40	1	9 40		
		91		Clab.		" 17 48	1	11 42		
		110		il		" 12 32	1	8 04		
		143		Bâtiment		" " 10	1	" 06		
		144		Pature		" 02 42	1	" 10		
		145		Bois		" " 04	1	" 03		
		146		Clab.		" 16 40	1	10 71		
		il		il		" 35 "	2	14 74		
		147		Pierre		" 01 92	1	" "		
		159		v. terre		" 90 72	1	123 01		
		209		vigne		" 11 08	3	1 75		
		210		Orage		" 04 20	1	" 02		
		213		il		" 20 04	1	" 10		
		214		v. terre		" 19 35	2	7 08		
		410		Bâtiment		" 02 09	1	1 26		
		122		Orage		" 64 00	1	" 32		
		123		Bois		" 42 40	2	" 55		
		126		Clab.		" 14 36	3	" 33		
		155		il		" 26 56	5	" 61		
		157		v. terre		" 09 36	4	" 5		
		228		Clab.		" 13 76	2	5 79		
		il		il		" 25 00	3	5 70		
		il		il		" 25 00	4	1 90		
		229		Orage		" 05 28	1	" 07		
		230		Orage		" 01 44	1	" 01		
		236		Clab.		" 20 00	2	4 56		
		il		il		" 20 00	3	1 52		
		il		il		" 13 44	4	" 51		
		238		Bâtiment		" " 32	1	" 21		
		241		Bois		" 64 48	2	" 84		
		242		Orage		" 54 96	1	" 5		
		260		il		" 29 12	1	" 13		
		264		Orage		" 26 96	1	" 39		
		277		Bois		" 28 56	2	" 77		
		299		Bois		" 19 04	1	" 83		
		420		Orage		" 82 40	1	" 45		
		5		il		" " 73	1	" 27		
		96		il		" " 41	1	" 62		
		100		TOTAL du rec. feuille						

2/11 Mottet  
Jean pierre

2417995

Mos-66  
34

61 Motet Etienne Notaire (hoir)

1818

1819

1820

1821

63

62

~~181. 75 15. 75.~~

187 79 15 75

8

8

0

62 Motet Jean-Pierre.

1818

1819

1820

2821

64

63

~~401. 94 48. 58~~

nos 62 45

18

9

1 2. 47

1 1 1

2 47 60



L'Etat des propriétés appartenant aux habitants de la commune de  
 peignin au (18) d'octobre 1818. Le conseil municipal par l'intermédiaire de  
 l'imposition propose une somme pour l'entretien des dépenses communales.

N <sup>o</sup>	Nom et prénoms (des plus forts contribuables aux rôles de la commune).	Sexe	Quantité de la contribution qu'il paye.		Observations
			francs	centimes	
1	Mortet Jean pierre	Homme	176	70	
2	Maurah René Antoine	Homme	123	53	
3	Guiguer Jean Gaspard	Homme	97	50	
4	Borely Joseph	Homme	54	91	
5	Guiguer Jean (de la)	Homme	49	46	
6	Curin Nicolas	Homme	47	30	
7	Guinoffe Joseph	Homme	44	54	
8	Rouvey pierre	Homme	43	38	
9	Richard	Homme	38	54	
10	Guiguer Jean Joseph Gaspard	Homme	35	52	
11	Lieutier Jacques	Homme	34	50	
12	Chais pierre Antoine	Homme	29	79	
13	Rivar alexis	Homme	28	64	
14	Morty Gaspard	Homme	28	50	
15	Morty Jean Etienne	Homme	28	40	
16	Borely Jean	Homme	27	77	
17	Jean pierre	Homme	25	90	
18	Brunet felix	Homme	25	40	
19	Richard toussaint	Homme	23	49	
20	Lieutier honore	Homme			

certifié par le Maire et le percepteur de la Commune de peignin le 27 Août 1818.



Bolz

Le Maire des Sous-communes de Peignin

*[Faint handwritten notes and signatures at the bottom of the page, including names like 'Morty', 'Richard', and 'Lieutier']*

**Annexe 6 : nomination Etienne Motet maire**

Le jourd'hui - y eust messidor au huit  
de la République française une indivisible.

En l'heure de la fête du projet de département

du nom après du huit du l'heure, et l'heure

du quatre qui nomme le citoyen l'heure

notet notaire public pour nom de l'heure et

de l'heure l'heure; Lequel l'heure accepte la

place, et le l'heure de l'heure du ou

meure au huit il y a de l'heure de l'heure

fidèle a la l'heure l'heure l'heure l'heure

**Annexe 7** : budget prévisionnel du collège de Forcalquier pour l'exercice 1817



**Annexe 8** : rapport de l'instruction publique sur le collège de Sisteron, 1824

Collège de Susteron

Batiments

Académie  
1824

Le local occupé par le Collège appartient à la ville et est  
apparemment grand, mais fort dégradé, pour le mettre au  
bon état et y faire les réparations nécessaires, le  
Conseil municipal est disposé à faire  
un don de 1000 francs. Comme Alloué par la Ville

La dotation du Collège est, pour 1824, de 16000 fr.  
à l'avenir, elle sera portée à une somme beaucoup plus  
considérable la quotité n'en étoit pas encore déterminée, au  
mois de mai, époque à laquelle je passai à Susteron.

Revenu des Cives, au 18 mai

- La Septième de Composés de 10 Cives
- La Sixième de ----- 2 id
- La Cinquième de ----- 3 id
- La quatrième de ----- 3 id

Total 18 Cives

Force des Etudes.

La Septième et la Sixième étoient assez bonnes, la Cinquième  
et la Quatrième étoient bien faibles, pour ce qui est de  
moyenne, il n'y avoit ni émulation, ni application  
parmi les Cives, d'abord de ces deux classes.

Personnel

Le personnel se composoit de M. de Girard  
Principal et de M. de Girard (Joseph), 1er Vice-Principal  
et de M. de Girard (Joseph), 2e Vice-Principal.  
M. de Girard (Joseph) étoit alors chargé et portoit encore de la Cinquième et de la Sixième.  
Ce jeune homme a du goût et assez d'Instruction pour bien  
faire ces deux classes. La Cinquième, les principes de la  
Philosophie que religieuse ne laissent rien à désirer, il méritoit  
d'être nommé au Collège de Susteron ou d'être placé ailleurs.

Force des Etudes.  
Le système et le Code étaient assez bonner; la  
et la H<sup>me</sup> étaient bien établies, pour en par d'ici  
mauvais. Il n'y avait ny ~~de~~ imitation ni application  
parmi les élèves, débris de ces deux classes.

### Personnel

Le personnel de la Compagnie de M. M. Girard  
père & fils; le premier M. Girard (Joseph) étoit principal  
et Régent de 4<sup>me</sup> et de 5<sup>me</sup> le second, M. Girard (Joseph)  
père (Marcelin) étoit alors chargé de la 6<sup>me</sup> de la 7<sup>me</sup>  
et étoit alors chargé de l'école et celle d'Instruction pour bien  
faire ces deux classes. La conduite, les principes et  
l'orthographe que régissent, ne faisoient rien à désirer. Il me reste  
à dire encore que l'école de la Compagnie ou d'être plus d'élèves.

Force



**Annexe 9** : acte d'exhumation de Jules César Giraud et courrier de ses fils

Exhibition

General

—          —

16° 14

Commissariat

de

Police de Sisteron

Matière de l'affaire

Exhumation et

reinhumation du

Corps de S<sup>r</sup>

Giraud, Jules

Cesar Augustin

décédé le 4 avril 1873

J. Au mil huit cent quatre vingt un  
et le supe Octobre

M<sup>rs</sup>. Alle. J. B. Honoré

Amédée, Commissaire de police à Sisteron  
auxiliaire de M. le Procureur de la  
République.

Nu s'autorisation ci-jointe  
délivree par M<sup>r</sup> le Maire de Sisteron  
permettant aux S<sup>rs</sup> Giraud frères, greffier  
en cette ville, à faire exhumer du cimetière  
du dit Sisteron le corps de leur père M<sup>r</sup>  
Giraud, Jules, Cesar, Augustin pour être  
reinhumé dans le même cimetière

Nous sommes transporté au dit  
Cimetière et en présence des fils Giraud, nous  
avons fait exhumer les ossements du dit S<sup>r</sup>  
Giraud, lesquels déposés dans une caisse en  
noyer ont été reinhumés dans la parcelle  
de concession leur appartenant.

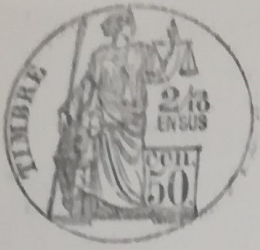
De tout quoi avons dressé le  
présent pour être transmis à Monsieur  
le Maire de Sisteron après l'avoir signé  
avec

J. Giraud

J. Giraud

Commissaire de police  
A. Alle  
SISTERON

A Monsieur le Maire  
De Sisteron



Monsieur le Maire,

Les Sieurs Amis Girard quaffin Du tribunal  
Demurant à Sisteron et Jules Girard, Comis quaffin  
Demurant à Arignon, ont l'honneur de vous prier  
de vouloir bien les autoriser à faire procéder, en se  
soumettant aux lois et règlements, à l'exhumation  
Du corps de M. Girard Jules César Augustin,  
leur père, enterré le 4 avril 1873 dans le cimetière  
de cette ville et à en faire transporter et inhumer  
les restes dans la concession perpétuelle qu'ils ont  
acquise suivant acte à la Date de ce jour

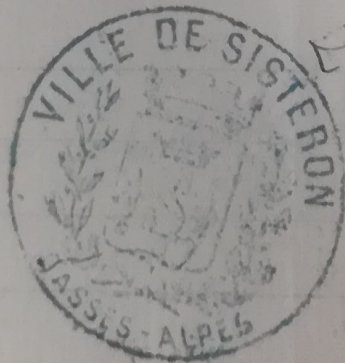
ils ont l'honneur, Monsieur le Maire,  
de vous présenter leurs respectueuses salutations

10 octobre 1881.

J. Girard J. Girard

En et autorité  
M. le Maire  
Daignault

Mousy



8 1/2

**Annexe 10** : diplôme de pharmaciens de Charles et Gustave Tardieu

Cardien  
Pharmacie

# République Française

Diplôme de pharmacien de 1<sup>re</sup> classe.

Le Ministre de l'Instruction publique  
et des Cultes ;

Vu le certificat d'aptitude au Grade de  
pharmacien de première classe accordé le  
cinq août 1875 par les professeurs de l'école  
Supérieure de Pharmacie de Montpellier  
Académie de Montpellier au Sieur  
Cardien Marie Gustave Charles Valentin  
né à Sisteron, Département des Basses-Alpes,  
le sept août 1851.

Vu l'approbation donnée à ce certificat  
par le recteur de la dite Académie ;  
Ratifiant le sus dit certificat,

Donne par les présentes audit Sieur  
Cardien le Diplôme de pharmacien de première  
classe, pour en jouir avec les droits et  
prérogatives qui y sont attachés par les lois,  
Décrets et règlements. Le Ministre de l'Instruction publique. Signé: H. Fallou.

Fait à Paris, sous le sceau du  
Ministère de l'Instruction publique et

Gardien  
 Charles Joseph  
 Pharmacien  
 A Sisteron

arrondissement de la Gironde  
 de Médecine de Montpellier  
 jury médical de la Gironde  
 Départ. des Bouches du Rhône

Titre de Réception de Pharmacien

Nous soussignés composant le jury médical  
 du Département des Bouches du Rhône en l'exécution  
 des lois des 29 septembre & 21 germinal an XI (10  
 mars & 11 avril 1803) certifions que le Sieur  
 Gardien Charles Joseph âgé de 25 ans natif de  
 St Pierre d'Alvey trévis des hautes alpes, après  
 avoir subi conformément à l'art 1<sup>er</sup> de la loi du  
 21 germinal précitée les deux examens de théorie  
 savoir: le 1<sup>er</sup> le 26 octobre 1843, sur les principes  
 de l'art 1<sup>er</sup> le 27 octobre 1843, sur la Botanique  
 l'histoire naturelle des Drogues simples & l'art 2<sup>o</sup>  
 le 29 octobre 1843, à l'examen pratique, lequel a  
 consisté en neuf opérations chimiques, & pharmaco-  
 -cutiques, qui lui ont été désignées & qu'il a exécutés  
 lui-même dans les salles probatoires & qui ont été  
 tenus publiquement. Le sieur Gardien Charles Joseph ayant  
 donné des preuves de son savoir, nous le déclarons  
 muni de son savoir suffisant pour l'exercice  
 de la pharmacie & après l'avoir vu & délivré le présent  
 Titre pour les Hautes alpes.

à Marseille le 29 octobre 1843.

Signés p. Brissot Comte de la faculté de Médecine  
 de Montpellier, Président du jury. f. Bignonnet  
 Néjard, Brissot, honn. Secrétaire, membres  
 du jury. Vu & visé par nous Docteur de la  
 faculté de Montpellier en l'exécution de l'art 11  
 du décret du 17 février 1809. Signé Lainé  
 Vu par nous Recteur de l'Université de  
 Montpellier. Montpellier le 10 9<sup>bre</sup> 1843 Signé  
 Bignonnet.

de Médecine  
 de Montpellier le  
 10 9<sup>bre</sup> 1843.  
 les 2 heures approchées

l'arrêté & transmis au greffe de  
 Tribunal de Sisteron (Hautes alpes). Le Titre de  
 pharmacien qui précède, par la réception de  
 f. Gardien. à Sisteron le Sept Janvier mil  
 huit cent quarante cinq.

Giraud H. 1843

Giraud H. 1843

**Annexe 11** : fiche matricule de Gustave Giraud



1893 1R334

**Nom :** *Siraud*

**Prénoms :** *Guillaume Joseph* **Surnom :**

**Noméro matricule du recrutement :** *735*

**Classe de mobilisation :**

**ÉTAT CIVIL.**

Né le *30 décembre 1873*, à *Sisteron*, canton *du dit*, département des *Basses alpes*, résidant à *Sisteron*, canton *du dit*, département des *Basses alpes*, profession d' *Étudiant* fils de *Louis Simon Martial* et de *Castagnère Marie*, domiciliés à *Sisteron*, canton *du dit*, département des *Basses alpes*

N° *30* de tirage dans le canton de *Sisteron*

**SIGNALLEMENT.**

Cheveux *et*, sourcils *châtains*  
 Yeux *châtains*, front *large*  
 nez *grand*, bouche *moyenne*  
 menton *peintu*, visage *allongé*  
 Taille : 1 m. *72* cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : { générale (1). *3*  
 militaire (2).

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
*Bon*  
 (Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Compris dans la *1.* partie de la liste du recrutement cantonal (*1.* portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Campagnes, blessures, actions d'armes, décorations, etc.)

*Parti le 16 novembre 1894 comme appelé à l'activité  
 assigné au corps le dit jour - Immatriculé sous le n° 5027  
 reformé N° 2 par la Commission spéciale de Marseille le 7 avril 1895 pour  
 infirmité ne pouvant être attribuée au service militaire (myopie excessive).*

*Maintenu reformé d'office aliéné*

**LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.

**Dans l'armée active.**

**Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.**

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.**

**Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.**

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.**

**Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.**

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME EST PASSÉ DANS			DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.
<i>1894</i>	<i>1894</i>	<i>1895</i>	<i>1897</i>

**Passé dans la** \_\_\_\_\_ **de l'armée active le** \_\_\_\_\_

**Passé dans l'armée territoriale le** \_\_\_\_\_

**Libéré du service militaire le** \_\_\_\_\_

texte

**Annexe 12** : fiche matricule de Jules Giraud



**Annexe 13** : dossier de carte de combattant de Jules Giraud



1063  
1063  
1063

Mobilisation d'Infanterie N° 153.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que  
je maintiens le bon pour certificat provisoire  
N° 15021 délivré le 20-10-1930  
à M<sup>r</sup> Giraud Jules Charles Firmin  
classe 1896 Recrut: Signe N° 1063  
au titre du 145<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>anterie</sup> Territ<sup>or</sup>  
5<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> d'Inf<sup>anterie</sup> Combattante  
du 1-2-1915 au 25-1-1915

14.4.36  
1002. A  
1936 193

NT  
Alpes  
Département des Alpes  
Département de la Nation

Comptabilité N° I53  
HYERES.

15021 un certificat

du 1876 à Sisteron

matricule I063

JANVIER 1916  
11 NOVEMBRE 1918

Hyères, le 18 AVR. 1936  
Le Colonel Briognot Com<sup>mandant</sup>  
le Centre de Mobil<sup>isation</sup> d'Inf<sup>anterie</sup> N° 153.



1307

N° 2225  
Bonne alpe  
Signe

Pour me permettre de donner suite à la demande d'allocation du Combattant ou de renouvellement de carte formulée par l'intéressé, je vous serais très obligé de vouloir bien me faire parvenir d'urgence, et **après enquête de votre part, s'il y a lieu, une note précisant les titres de guerre** qui vous ont permis de lui délivrer le certificat provisoire du Combattant. Vous voudrez bien, d'autre part, me confirmer ses droits.

Pour le Préfet :  
Le Secrétaire général de l'Office,

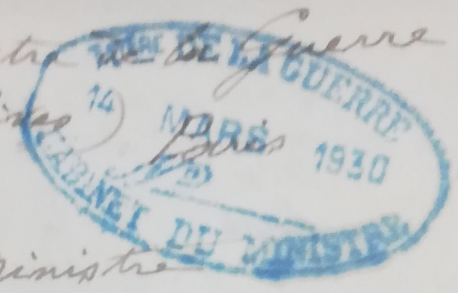


1063

le 11 mars 1930

*me*

A monsieur le Ministre  
(Service des archives)



Monsieur le Ministre

Je soussigné Giraud Jules Charles  
41, Rue Droite, à Sisteron (Basses-Alpes),  
ai l'honneur de solliciter de votre  
haute bienveillance, la délivrance  
d'un Certificat provisoire à mon nom,  
en vue de l'obtention de la Carte  
de Combattant.

Ci-dessous mon état civil, ainsi que  
mes divers services au temps actif et  
au temps de guerre :

Giraud Jules Charles Firmin,  
né le 16 mai 1876 à Sisteron  
fils de Louis Firmin Martial  
et de Castagner Marie

19

Vous voudrez bien, d'autre part, me confirmer ses...

Pour le Préfet :  
Le Secrétaire général de l'Off



*to ampl*

appelé de la classe 1896 de la subdivision  
de Digne (B. alpes) n° 31 de tirage dans  
le canton de Sisteron -

n° au registre matricule du recrutement : 1063 -

Temps de service dans l'armée active :  
2 ans 10 mois et 6 jours - soldat de 2<sup>e</sup> classe  
au 58<sup>e</sup> R. I. à Wignacourt - 10<sup>e</sup> Cie & section  
H. R. (musique) -

Rappelé à l'activité et incorporé au 145<sup>e</sup>  
R. I. T. le 1<sup>er</sup> août 1914. arrive au corps  
le 14 août 1914. au camp retranché de  
Nice du 24 septembre 1914 au 29 janvier  
1915 - à la 3<sup>e</sup> armée à Viennas-le-Château  
(Argonne) du 29 janvier 1915 au 17 août  
1915 - à la 4<sup>e</sup> armée du 18 août 1915  
au - - - - -

à l'ambulance 6/6 le 16 x 6<sup>e</sup> 1917  
(6<sup>e</sup> escadron du Train des Equipages).  
Dirigé le 20-1-1919 sur le dépôt du  
15<sup>e</sup> escadron du Train des Equipages à  
Orange (15<sup>e</sup> Région).

contrôles le 21-1-1919.  
affectation : 15<sup>e</sup> escadron  
Equipages à Orange.  
ne porte pas de plus  
d'enseignements.

Veuillez agréer monsieur le  
ministre, l'expression de mon profond

*[Signature]*

15021  
CERIBEL  
HYER  
BON POUR  
PROVISORIB  
1930



OFFICE NATIONAL  
DU  
COMBATTANT  
COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
de Gard

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
N° 7393

FRANÇAISE

ES PENSIONS  
TAL DU COMBATTANT

Carte du Combattant

7393

DELIVRÉE A

Monsieur Giraud

Prénoms : Jules Charles Firmin


Domicile : Sisteron

Né le 16 Mai 1876

A Sisteron Dep Basses Alpes

A France le 4 Décembre 1920

Le Président du Comité départemental du Combattant, [Signature] Le Titulaire [Signature]



Monsieur le Maire,

Je soussigné, Nom : Giraud

Prénoms : Jules Charles Firmin

Domicile : Sisteron

Date et lieu de naissance : 16 Mai 1876 à Sisteron

Profession d'avant guerre : greffier municipal civil

Profession d'après guerre : idm

Mutilé, Réformé, Taux        D. ou T., Ancien Combattant (Biffer la mention inutile)

Marié        Célibataire        Veuf        (Biffer la mention inutile)

Nombre et âge de chacun des enfants :       

ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire délivrer ma carte du Combattant.

Ci-joint mon certificat provisoire du Combattant et une photographie récente et réglementaire, ayant 0,03 x 0,04 x 0,02 de visage (Prière d'indiquer le nom au dos de la photographie).

A Sisteron, le 27 Novembre 1930.

Signature,

[Signature]

Transmis à M. le Préfet,  
Président du Comité Départemental des Mutilés,  
Réformés et Anciens Combattants,  
après vérification de la déclaration ci-dessus,

A Sisteron, le 27 Novembre 1930.

Le Maire,

[Signature]



**Annexe 14** : fiche matricule de Charles Giraud



**Annexe 15** : dossier de carte de combattant de Charles Giraud



OFFICE NATIONAL  
DU  
COMBATTANT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3255

COMITE DÉPARTEMENTAL  
de BASSES ALPES

CARTE DU COMBATTANT

DÉLIVRÉE A

Monsieur GIRAUD

Prénoms : Charles Mary Augustin

Domicile : SISTERON

Né le 21 Mai 1879

A SISTERON Dép' B/Alpes

A DIGNE LE 27<sup>e</sup> MARS 1929

Photographie

de

3 c/m x 4 c/m.

P Le Président du Comité départemental  
du Combattant,

Le Secrétaire Général.

Le Titulaire

*C. Giraud*

Votre demande de certificat provisoire

ainsi que celle de allocation ne précisent  
pas exactement vos service de guerre, n  
ment en ce qui concerne les numéros de  
Batteries, veuillez bien remplir très e  
ment le questionnaire ci-joint, en vue  
renouvellement de votre carte du Comb  
tant.

Le Chef du Service Administratif



DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Comité Départemental des Mutilés et Réformés de la Guerre

Comité Départemental du Combattant

Rue de la Préfecture (En face la Préfecture) DIGNE

## NOTE DE SERVICE

LE 15 FEVRIER 1934

Monsieur GIRAUD Charles Mary A  
S/C de M. le Maire de SISTERON.

Votre demande de certificat provisoire, ainsi que celle d'allocation ne précisant pas exactement vos service de guerre, notamment en ce qui concerne les numéros des Batteries, veuillez bien remplir très exactement le questionnaire ci-joint, en vue du renouvellement de votre carte du Combattant.

Le Chef du Service Administratif



NOTA. — Aucune carte ne pourra être n'est pas jointe à la présente demande..

Le 1<sup>er</sup> Mars 1934

COMITE DÉPARTEMENTAL  
DES MUTILES,  
ANCIENS COMBATTANTS  
ET VICTIMES DE LA GUERRE

Monsieur le Préfet des Basses-Alpes  
Président du Comité départemental des Mutiles  
et Anciens Combattants,  
S/C de M. le Maire de Sisteron

COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DES MUTILÉS  
2 MARS 1934  
DES BASSES-ALPES

Je soussigné,

Nom Giraud Prénoms Charles Mary Augustin  
né le 21 mai 1879 à Sisteron Dépt des Basses-Alpes  
demeurant à Sisteron rue droite N°41 Départ des Basses-Alpes

ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire renouveler ma carte du  
Combattant, établie le 27 mars 1929 sous le N° 3255

Les échéances des coupons de la retraite que je perçois sont : (X)  
21 mai et 21 novembre

Inclus ma carte périmée à renouveler et une photographie récente,  
tête nue et de face. (carte déjà adressée)

(X) Indiquer le quantième et le mois.

Signature de l'Intéressé,

C. Giraud

NOTA. — Aucune carte ne pourra être renouvelée, si l'ancienne  
n'est pas jointe à la présente demande.



Affectation actuelle d'après le fascicule de mobilisation

*sans affectation*

### Affectations successives au cours de la guerre 1914-1918

Indiquer ci-dessous chacun des régiments dont vous avez fait partie, les compagnies ou batteries, les périodes passées au front ou à l'extérieur :

Régiment : *7<sup>e</sup> d'artillerie* } Au front du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
 N° de la compagnie ou batterie \_\_\_\_\_  
 A l'intérieur du *19 Mars 1916* au *Mi - Mars 1916*  
 N° de la compagnie ou batterie *4<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> Batterie - Nice et Nîmes*

Régiment : *19<sup>e</sup> artillerie* } Au front du *Mi - Mars 1916* au *19 Janvier 1917*  
*2<sup>e</sup> Batterie* } N° de la compagnie ou batterie ~~7<sup>e</sup>~~ *Batterie 2<sup>e</sup> Reims et Ver*  
*21<sup>e</sup> artillerie* } A l'intérieur du *19 Janvier 1917* au *18 Avril 1917*  
*Coulouvain et Lyon*

Régiment : *118<sup>e</sup> B.A.L.* } Au front du *18 Avril 1917* au *1<sup>er</sup> Novembre 1917*  
 N° de la compagnie ou batterie *21<sup>e</sup> S.M.A et du 1<sup>er</sup>*  
 A l'intérieur du *Novembre 1917* au *9 août 1918*  
*1<sup>er</sup> S.M.A.*

Régiment : *118<sup>e</sup> R.A.L.* } Au front du *9 août 1918* au *11 Novembre 1918*  
 N° de la compagnie ou batterie *1<sup>er</sup> S.T.A.*  
 A l'intérieur du *du 11 Novembre 1918* au *21 février 1919*  
*Compiègne et Mulhouse*

Recrutement qui a délivré le dernier fascicule *Digne*  
 Recrutement d'origine *Digne*, Classe *1899*, Grade *2<sup>e</sup> Canonier*, N° M<sup>le</sup> *1224*  
 Indication des blessures reçues (date, lieu, nature de la blessure et genre de projectile qui l'a occasionnée) \_\_\_\_\_

Evacuations pour maladies (nature exacte, date, lieu d'évacuation) \_\_\_\_\_

Avez-vous été fait prisonnier ? Si oui, date et lieu de la capture \_\_\_\_\_

Certifié sincère et véritable, a *Sinterson* le *1<sup>er</sup> Mars 1934*

(Signature)  
*e. Jirou*

le Commandant  
l'expression de mon  
profond respect.  
c. Grand

**BUREAU DE RECRUTEMENT DE DIGNE**

**Bon pour Certificat provisoire**

Le 15 Mars 1929  
Le Commandant de Recrutement  
Henry

à voir dans affectation

Digne le 12 Mars 1929

Monsieur le Commandant  
du bureau de recrutement. Digne

Monsieur le Commandant

Je soussigné Grand  
Charles 41 Rue droit à Digne  
Basses-alpes. Ai l'honneur de vous  
demander mon Certificat provisoire  
en vue de l'obtention de la Carte  
de Combattant qui me est actuellement  
nécessaire pour compléter un dossier  
de Demande de Pension de guerre.

Je vous prie de trouver ci-dessous mon  
état civil et mes divers services du  
temps actif et du temps de guerre

Fréaud Charles Mary  
Augustin né le 21 Mai  
1879 à Sisteron. Basses Alpes  
Classe 1899 N° au registre  
matricule 1224 - N° 17 du  
tirage au sort dans le Canton de  
Sisteron, dispensé art 21 frère au  
service, incorporé au 16 Bataillon  
artillerie à pied à Comptes du  
13 novembre 1900, arrivé au Corps  
2<sup>e</sup> Canonnie sortant le 14 novembre  
1900 - envoyé dans la disponibilité  
le 21 décembre 1901 - repris à  
l'activité par décret de mobilisation  
du 2 août 1914, arrivé au 7<sup>e</sup> Régiment  
d'artillerie le 19 Mars, 1915 - passé  
au 19<sup>e</sup> Régiment d'artillerie à Nîmes  
le 29 août 1915 - passé au 21<sup>e</sup> d'artillerie  
le 19 janvier 1917 - passé au 118<sup>e</sup>

118<sup>e</sup> R.A.L. le 18 avril 1917  
(2<sup>e</sup> section S.M.A.) passé  
à la 1<sup>re</sup> S.M.A. le 1<sup>er</sup>  
septembre 1917 et à la 1<sup>re</sup> S.T.A  
le 9 août 1918. Dirigé  
par le Centre de groupement  
de Montreuil-Vieux le 21 février  
1919. Envoyé en congé  
illimité le 24 février 1919.

J'ai l'honneur Monsieur  
le Commandant de vous prier  
de m'adresser le plus rapidement  
possible la pièce que je vous  
demande ci-dessus dont copie  
m'est demandée d'urgence  
par le Centre de réforme  
militaire de Marseille  
Remilly-agriculteur Mornan

**Annexe 16** : implexe Richaud



**Annexe 17** : lettre de passation du poste de greffier entre Firmin et Jules, 1906



A Messieurs les membres du  
Tribunal civil de première instance de l'arrondis-  
sement de Sisteron (Basses-Alpes) -

Messieurs

Le soussigné Giraud Jules Charles  
Fermig, praticien, demeurant à Sisteron, a  
l'honneur de vous exposer :

Que par traité sous seing privé en date  
du quatorze Novembre mil neuf cent cinq enre-  
gistré, M. Giraud Louis Fermig Martial, son  
père, lui a été sa charge de greffier près le  
Tribunal de Sisteron ; qu'il a donné sa démission  
en sa faveur et qu'il l'a présentée, en outre, pour  
son successeur, à l'agrément de Monsieur le  
Président de la République.

Dans cette situation le soussigné  
ayant remis toutes les pièces nécessaires à la  
formation de son dossier, veut solliciter messieurs  
de votre bienveillance une délibération favorable  
à sa demande.

Il a l'honneur d'être, Messieurs, avec  
un profond respect, votre très humble et très obéissant  
serviteur.

Sisteron, le six Janvier mil neuf cent  
six.

Jules Giraud

**Annexe 18** : carte de situation des propriétés Giraud



Commune De Sisteron  
Section G De la ville  
A. Lefebvre de 1 à 130

Propriété Giraud  
41 Rue Droite  
Joseph  
Jules César jusqu'en 1873  
Marie Julie Augustine  
jusqu'en 1887  
Louis Firmin jusqu'en 1906  
Gustave, Jules et Charles  
jusqu'en 1926  
Jules et Charles jusqu'en  
1944  
15 août 1944: détruite par  
le bombardement  
1946: démolition totale

Propriété Giraud  
Quartier de la Coste  
Hangar + jardin + écurie  
Joseph  
Marie Julie Augustine  
jusqu'en 1887  
Louis Firmin jusqu'en 1906

Propriétés famille  
Castagnier  
Rue Notre Dame

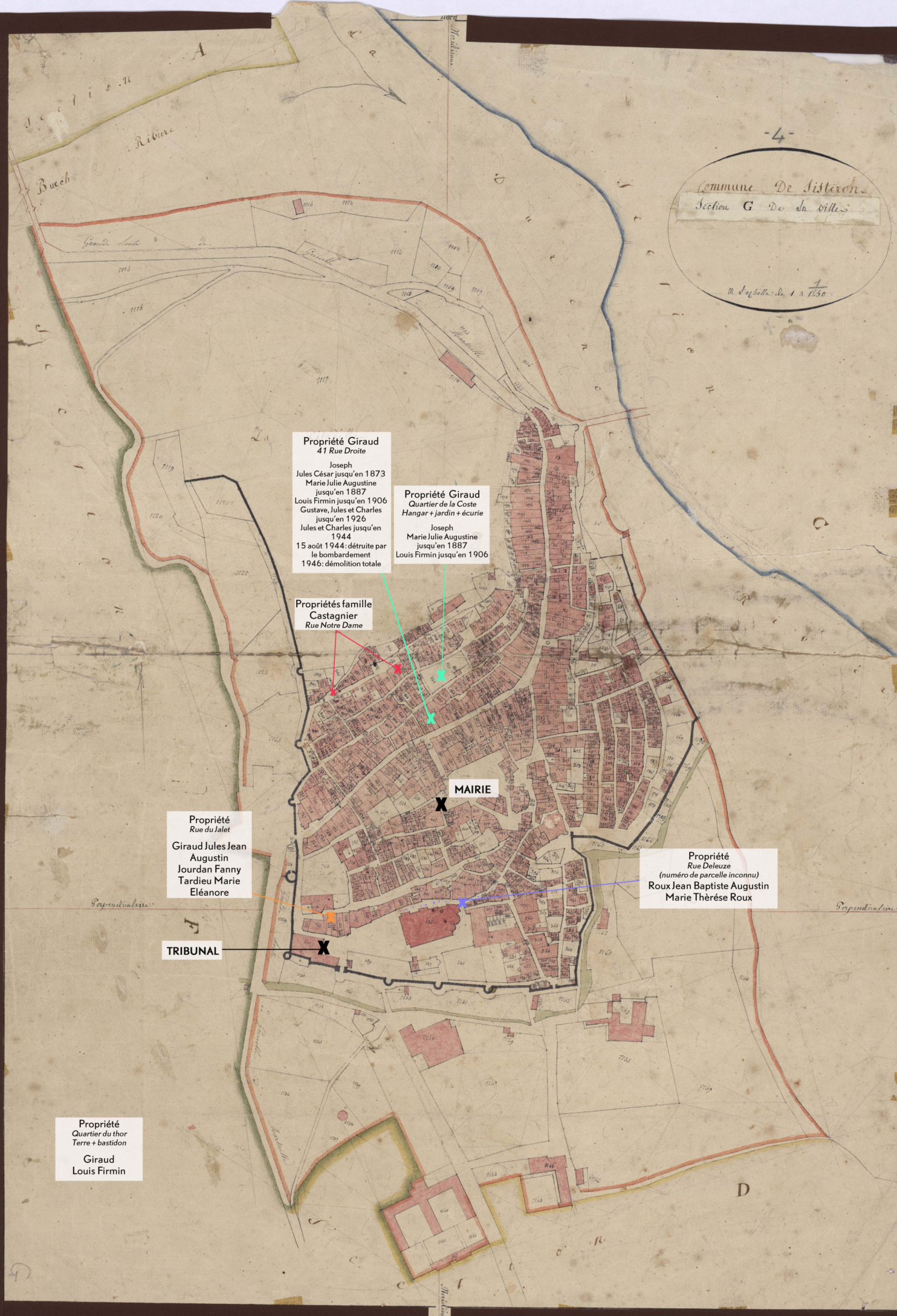
Propriété  
Rue du Jalet  
Giraud Jules Jean  
Augustin  
Jourdan Fanny  
Tardieu Marie  
Eléonore

Propriété  
Rue Deleuze  
(numéro de parcelle inconnu)  
Roux Jean Baptiste Augustin  
Marie Thérèse Roux

TRIBUNAL

MAIRIE

Propriété  
Quartier du thor  
Terre + bastidon  
Giraud  
Louis Firmin



**Annexe 19** : description de la maison 41 rue Droite, par Charles + dessin

Monsieur Bardevenne architecte à Sisteron a fait  
refaire une maison de la Rue droite n° 41 et Rue de la Croix n° 50  
(même maison) en l'année 1894-1896.

Monsieur Bayle menuisier à Sisteron a fait toutes les  
portes et fenêtres en noyer, les plinthes, escaliers et les lambris de la salle à  
manger et du couloir également en noyer en 1896-1897.

Les portes étaient des portes en bois  
sauf à la salle à manger où il y avait huit portes  
en fer, encore à l'état neuf.

Le carrelage était encore à l'état neuf complètement  
neuf au moment du bombardement de 1940.

Ma maison a été réparée de nouveau en 1951-1952  
1953-1957-1958 — électricité partant — deux colonnes

à isoler, deux étiers, un lavabo, une porte à eau

Sommaire électrique à tous les étages

Eau jusqu'au 2<sup>e</sup> étage

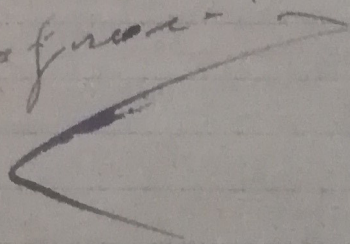
Belles cheminées en marbre

Je demande le même emplacement, si non  
le plus immédiat.

Le nom de l'architecte que j'ai choisi est M<sup>e</sup>

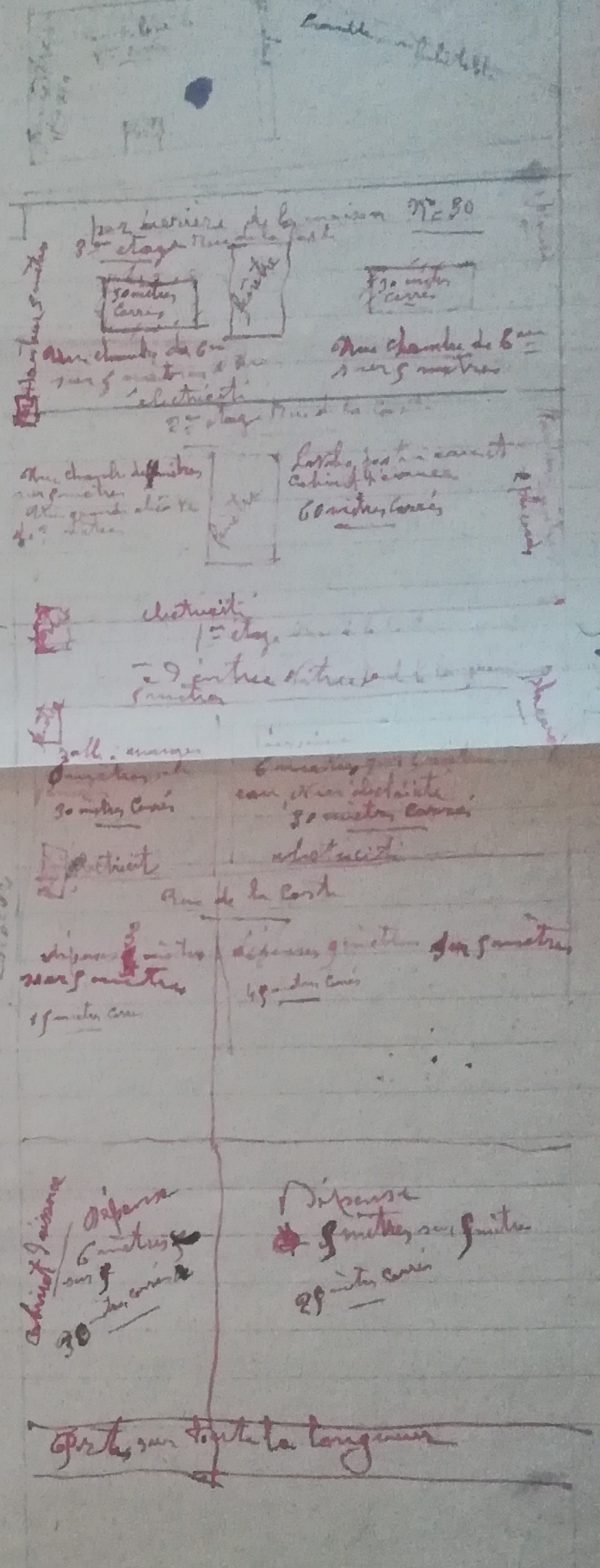
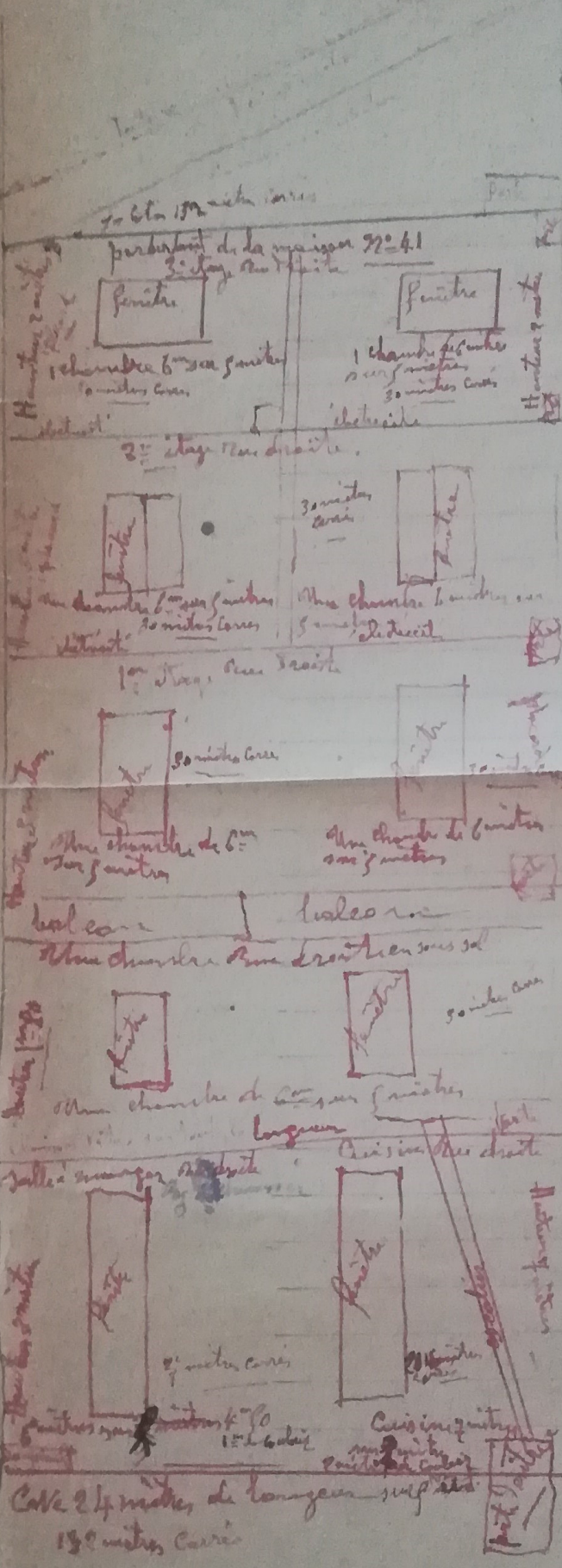
Sisteron le 28 juillet 1948

af. r. r. r.



Maison Giraud 41 Rue droite

Maison Giraud 30 Rue de la Poste



**Annexe 20** : devis pour la reconstruction de la maison

## DEVIS DESCRIPTIF

### Date et situation de l'immeuble :

L'immeuble fait partie d'une groupe d'immeubles entre la rue Droite et la Coste, dont l'édification est ancienne : antérieure à 1840. Situé : rue Droite n° 41 et cadastré sous le n° 796 de la section G, l'immeuble était mitoyen à l'Est avec Mr AUDIBERT Firmin, à l'Ouest avec Mr MEYSSON Louis et en façade au sud sur la rue droite, au Nord sur la rue de la Coste.

### Composition :

L'Immeuble sinistré comprenait :

- a) sous-sol : le sous-sol était distribué en 3 caves ;
- b) Rez-de-chaussée : Salle à manger, cuisine, arrière cuisine, cave, couloir ;
- c) 1° Etage : 2 chambres, 2 caves, cage d'escaliers ;
- d) 2° Etage : Salon, chambre, salle à manger, cuisine, cage d'escaliers ;
- e) 3° Etage : 2 chambres, 2 alcoves, w.c., cage d'escalier ;
- f) 4° Etage : 4 chambres et cage d'escalier ;
- g) Combles : Galetas et solarium.

---

### Coût de reconstitution - Description

#### A - DEMOLITIONS, TERRASSEMENTS, TRANSPORTS :

- a) Terrassement : Terrassement du sous-sol. Nature des terres semi-compactés : état pierreux du terrain, présence d'anciennes maçonneries ; profondeur supérieure à 2,30 m.
- b) Transport : Transports des terres aux décharges publiques situées à 1 Km.

#### B - MURS :

- a) caractéristiques : Tous les murs étaient de maçonnerie de moellons ordinaires hourdés au mortier de chaux hydraulique.
- b) Modénature : Chaines d'angles, baies de croisées et des portes étaient en pierre de taille (coté rue droite) il y aura donc : modénature développée au R.de.Ch, et modénature moyenne aux étages. Pas de modénature : façade rue de la Coste.

.. / ..

C - REVEREMENTS EXTERIEURS :

Les murs de façades étaient revetus d'un enduit tyrolien à la chaux, selon méthode locale.

D - OUVERTURES EXTERIEURES :

Au rez-de-chaussée : Porte d'habitation bois de noyer.  
Les croisées et porte-croisées en bois de noyer.  
Les volets-persiennes en bois de sapin du pays.  
La devanture, coté rue de la Coste, était en bois de mélèze avec des volets à panneaux en bois de sapin et mélèze.  
La boiserie du solarium en bois de mélèze.  
Coté rue droite, balcon en fer forgé.

E - CLOISONS :

Dans les locaux d'habitation : répartition des pièces par cloisons en aggloméré de 0,15 épaisseur au R-de-chaussée ou des briques pleines de 0,06 d'épaisseur au 2° & 4° étages, des cloisons vitrées et bois tendre. Dans certaines cloisons il y avait des portes bois de noyer au R-de-chaussée 2° & 3° étage.

F - REVEREMENTS INTERIEURS :

Locaux non habitables, les murs et cloisons étaient enduits de chaux et plâtre recouverts d'habillage, peinture, tenture de construction courante. Locaux habitables : Les murs étaient enduits à la chaux. Dans le couloir existait un soubassement en menuiserie sur 0,80 de haut. *Pas d'enduit dans les locaux non habitables*  
Autour des éviers dans les cuisines il y avait un revêtement de faïence.

G - PLANCHERS :

1/ Ossature : dans les caves, les planchers étaient voutés en moellons. Les planchers des locaux d'habitation étaient en bois de ~~chêne~~ <sup>chêne pays</sup> construits selon les usages locaux, ainsi que les planchers sans surcharge du 4° Etage. *{ Bois tendre avec remplissage plâtre et plâtras*

2/ Revêtement : Les planchers d'habitation des locaux étaient revêtus a) sous-sol et caves R-de-ch & 1° Etage terre battue  
b) parties habitables R-de-ch, 1°, 2°, 3°, 4° étages carrelage tomettes  
c) parties non habitables ; combles, solarium, carrelage terre cuite.

3/ Plafond : Tous les plafonds étaient en plâtre sur lattis sans auget avec peinture de construction moyenne.

.../..

**N - ESCALIERS :**

*communiqué à l'Etat ordinaire*

Locaux non habitables : sous-sol, escalier en pierre bruts.  
Locaux habitables : escalier en bois et plâtre, nez de marches en chêne, carrelage tomettes avec plafond rampant sur l'ensemble de la montée des escaliers.  
Escalier en bois dur ; du R-de-ch. au 1° Etage et solarium.

**J - TOITURES :**

Charpente bois et couverture en tuiles rondes. Un ciel ouvert : chassis fixe fer et verre avec grillage de protection éclairant la cage d'escaliers. Des gouttières pendantes et tuyaux de descente en zinc. Dauphins en fonte. Le faitage est en terre cuite ainsi que les arêtiers.

**K - PLOMBERIE :**

Eau froide et sanitaire : Dans chaque cuisine un évier avec égouttoir faïence blanche avec alimentation d'eau.  
Dans une chambre au 3° étage se trouvait un lavabo individuel.  
Au 3° étage, un water-closet avec chasse d'eau.  
L'Alimentation en eau et l'évacuation des eaux usées étaient installées dans l'immeuble du R-de-ch. au 3° Etage.  
Le collecteur communal et l'arrivée d'eau se trouvait dans la rue de l'Eveché.

**L - CHEMINEES :**

L'Immeuble possédait des cheminées en marbre à la capucine avec retrécis au R-de-ch au 2°, 3° Etage et des cheminées en bois dur avec retrécis au 4° Etage.

Un conduit et une souche desservait chacune des cheminées et des hottes de cheminée.

**M - EQUIPEMENT MENAGER :**

Chacune des 2 cuisines de l'immeuble possédait : un agencement de cuisine (barres casseroles, étagères) une armoire sous évier, paillasse pour réchaud, une hotte de cheminée platre un placard fixe un gardemanger.

**P - ELECTRICITE :**

Seul le courant lumière était installée : la distribution à partir d'un tableau, se faisait dans tout l'immeuble.  
- installation sous tole plombée dans les caves, simple allumage.  
- installation sous moulure dans les locaux d'habitation plus ou moins développée suivant les locaux.

.../...



ETAT D'ENTRETIEN - REPARATIONS ET TRAVAUX EXECUTES ▲

L'IMMEUBLE :

Les diverses factures jointes au dossier relatant des travaux de maçonnerie, branchement de l'eau et égout, installation intérieure (1931-32) de plomberie-sanitaire (1938-37-1932-31) d'électricité (1940) de menuiserie, montre bien que l'immeuble se trouvait à la date du sinistre en très bon état d'entretien, ainsi qu'il a pu être constaté par les services de la Reconstruction dans une expertise faite avant la démolition de l'immeuble (partiellement détruit au bombardement)



RECAPITULATION

A - TERRASSEMENTS :	23.413	
B - MURS :	182.176	
C - REVETEMENTS EXTERIEURS :	5.086	
D - OUVERTURES EXTERIEURS :	27.184	
E - CLOISONS :	20.318	
F - REVETEMENTS INTERIEURS :	88.470	58.259
G - PLANCHERS :	149.415	142.920
H - ESCALIERS :	39.098	30.518
J - TOITURES :	32.733	32.403
K - PLOMBERIE :	18.885	
L - CHEMINEES :	14.296	
M - EQUIPEMENT MENAGER :	5.070	4.070
P - ELECTRICITE :	5.555	
<b>MONTANT TOTAL :</b>	<del>611.699</del>	<b>565.083</b>

565.083  
611.699

*Ku, Rangit*

Valeur des murs mitoyens à prendre en compte suivant le lieu de reconstruction de l'immeuble (valeurs non prises en considération dans le devis estimatif précédent)

ART. 4	moitié du mur :	24.464
20		12.648
21		20.825
22	30,10 x 153 =	4.605
		<u>        </u>

62.542

MONTANT TOTAL :

627.625  
674.241

Valeur octobre 1949 : 12,30 : 4.719.788 Fr

Vu la Reconstruction de cet immeuble dans l'îlot N°1 de Foire "B2" extrémité Sud, possédant de ce fait 3 murs de façade, s'en devra tenir compte d'une partie de l'estimation supplémentaire ci-dessus.

*Fangis*

façades	murs	
Fondation	-	24 464
Elevation	-	<del>12048</del> 2867
		12048
		20825
		4605

à 50% = 50.087

total = 670.20 x 0.60 x 72 = 28 953  
120.174

# HONORAIRES

MONTANT du cout de reconstitution  
au 1<sup>o</sup> Avril 1949 : (Depd Bens)

Coefficient : ~~6,28 x 2,27 = 14,25~~ 13,40

soit : ~~674.241 x 14,25 =~~  
627.625 x 13,40 =

~~9.607.934~~  
8.410.175 Frs

Honoraires de l'Architecte pour  
l'evaluation du cout de reconstitution  
à l'identique

1,50 % jusqu'à 500.000 = 7.500

1,20 % de 500.000 à 2.000.000 = 18.000

1,- % de 2.000.000 à 5.000.000 = 30.000

30.692

0,90 % de 5.000.000 à ~~9.607.934~~ = ~~41.471~~

8.410.175

86.192

96.971

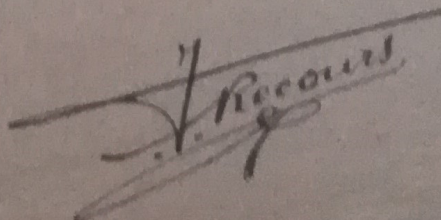
Réduction d'un tiers pour emploi  
du Bordereau  $\frac{86.192}{3} \times 2 =$

57.462 Frs

Fr 64.647

L'Architecte soussigné après avoir pris connaissance des déclarations du sinistré, sur l'origine des dommages a établi le présent état estimatif, qui comprend les seuls travaux de reconstitution du bien, tel qu'il se comportait au moment du sinistre, compatibles avec cette origine et susceptibles de donner lieu à une indemnité au dit sinistré en application de la loi du 28 Octobre 1946, sur les dommages de guerre.

Sisteron le 24 Juin 1949

  
V. Ricourt

**Annexe 21** : attestation de propriété Rolland

1541

ATTESTATION DE PROPRIETE  
de la maison à usage d'habitation sise à Sisteron,  
Rue Droite, N<sup>o</sup> 41, paraissant cadastrée sous les  
numéros 762 - 792- et 796 de la section G,  
entièrement détruite lors du bombardement aérien  
du quinze août mil neuf cent quarante quatre.

Je soussigné Jacques PERRIN, notaire à Sisteron,  
Basses-Alpes, soussigné.

ATTENDU :

1<sup>o</sup> - Le décès survenu à Sisteron, le quinze octobre  
mil neuf cent quarante neuf, de Monsieur Charles Marie  
Augustin GIRAUD, en son vivant propriétaire et ancien commis  
greffier, y demeurant et domicilié.

2<sup>o</sup> - Le décès survenu à Sisteron, le vingt décembre mil  
neuf cent cinquante deux de Madame Lucie Félicienne RICHAUD  
veuve en uniques noces non remariée de Monsieur Alphonse  
Henri ROLLAND, prédécédé à Sisteron, le quinze août mil neuf  
cent vingt huit.

ET VU :

1<sup>o</sup> - La minute d'un acte reçu par M<sup>r</sup> Guillaume BUES, le  
vingt deux juin mil neuf cent quarante huit, constatant qu'à  
la suite des décès de Monsieur Gustave Joseph GIRAUD, en son  
vivant sans profession, demeurant à Lyon (5<sup>e</sup>) chemin des  
Grandes Terres, y décédé le dix sept octobre mil neuf cent  
vingt six et de Monsieur Jules Charles Firmin GIRAUD, en  
son vivant ancien greffier, demeurant à Sisteron, y décédé le  
quinze décembre mil neuf cent quarante quatre, ses frères  
germains, l'immeuble dont la désignation figure en tête du  
présent est devenu la propriété divisée de Monsieur Charles  
Marie Augustin GIRAUD, sus-nommé.

Etant observé qu'une expédition de l'acte dont il s'agit  
a été transcrite au bureau des hypothèques de Digne le dix  
juillet mil neuf cent quarante huit au volume 1060, N<sup>o</sup> 38.

2<sup>o</sup> - La minute d'un acte de notoriété dressé à défaut  
d'inventaire par M<sup>r</sup> Guillaume BUES, le dix novembre mil neuf  
cent quarante neuf, duquel il résulte :

Que ledit Monsieur GIRAUD est bien décédé aux lieu et  
date susè indiqués, étant célibataire.

Qu'on ne lui connaît aucune disposition testamentaire  
ou autre à cause de mort,

Et qu'il a laissé; pour lui succéder pour seule héritière  
légitime et de droit, savoir :

Madame Lucie Félicienne RICHAUD, née à Sisteron, le quatre  
janvier mil huit cent cinquante huit, sans profession, veuve  
non remariée de Monsieur Alphonse Henti ROLLAND demeurant  
à Sisteron.

Sa cousine au cinquième degré dans la branche maternelle  
habile à recueillir la moitié dévolue; à ladite branche, ainsi  
que celle dévolue à la branche paternelle à défaut d'héritier  
au degré succéssible dans cette branche, le tout par applicati  
tion de l'article 755 du code civil.